

---

## **Procès-verbal du Conseil Municipal**

---

**Séance du 29 mars 2021**

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : Mme Marwa ABDELLI, Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – M. Mahrez BENHADJ – M. Mariano BERON-PEREZ – Mme BETEND Muriel – M. Jonathan BOCQUET – M. Alain BRISSARD – Mme Katia BUISSON – M. Paul CAMPY – Mme Danielle CARASCO – M. Loïc CHABRIER – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Antoine COLLIAT – M. Stéphane COLSON – M. Gaëtan CONSTANT – M. Yann CROMBECQUE – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Virginie DEMARS – Mme Sylvie DONATI – Mme Agathe FORT – Mme Laura GANDOLFI – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Jacques GERNET – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Christine GOYARD GUDEFIN - Mme Morgane GUILLAS – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Maxime JOURDAN – Mme Zemorda KHELIFI – Mme Aurélie LOIRE – Mme Cristina MARTINEAU – M. Mohamed-Ali AHAMADA – M. Floyd NOVAK – M. Antoine PELCE – Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Laurent QUIQUEREZ – Mme Caroline ROGER-SEPPY – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Agnès THOUVENOT – Mme Sonia TRON – M. Cédric VAN STYVENDAEL – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Béatrice VESSILLER – M. Jacques VINCE, Mme Anaïs D’HOSTINGUE

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Sabrina BENHAIM (pouvoir à Mme Virginie DEMARS)

Mme Antoinette BUTET (pouvoir à M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG)

M. Stéphane FRIOUX (en retard, pouvoir à Mme Sylvie DONATI)

M. Julien RAVELLO (en retard, pouvoir à M. Gaëtan CONSTANT)

M. Prosper KABALO (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

M. Olivier GLUCK (en retard, excusé)

Mme Émilie PROST (excusée)

- : -

**M. LE MAIRE.**- J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette séance du Conseil municipal du 29 mars 2021 qui, au regard des conditions sanitaires, continue de s'organiser dans un mixte entre le présentiel et la visio.

Avant de procéder à l'appel, comme nous en avons l'habitude, et avant de laisser Frédéric Lamentia nous interpréter un morceau d'orgue, permettez-moi quelques mots d'introduction.

L'avantage avec l'art en général, la musique en particulier, c'est que l'on est libre de son interprétation. Certains verront dans le morceau qui va être joué une allégorie à cette journée printanière, d'autres un clin d'œil au tracé du tram T6, même si ce n'est pas un sujet avec lequel on plaisante, enfin, d'autres se rappelleront que Serge Gainsbourg, le 2 mars 1991, voici trente ans, disparaissait.

*Le Poinçonneur des Lilas* fait partie de ces chansons qui l'ont révélé. À l'époque, il étudiait dans une école des Beaux-Arts à Pigalle. Pour l'écrire, Gainsbourg a interrogé un vrai poinçonneur en retranscrivant dans sa chanson la pénibilité de son métier, le travail répétitif et l'invisibilité. Ces petits trous lui ont porté chance et, si le métier de poinçonneur a disparu, les métros, les bus et les trams font plus que jamais partie de notre imaginaire urbain.

Alors qui sait, un ou une jeune artiste villeurbannaise trouvera peut-être un jour l'inspiration à bord du T6, du T9, en se rendant de la place Grandclément au campus de La Doua ou de Saint-Jean à Charpenne. De jeunes artistes que notre Ville veut regarder droit dans les yeux en leur tendant la main à quelques jours d'une décision importante concernant la jeunesse et la culture à Villeurbanne, sur laquelle nous ne manquerons pas de revenir dans les jours qui viennent.

Monsieur Lamentia, c'est à vous.

*(Musique)*

**M. LE MAIRE.**- On aurait presque envie d'applaudir, Monsieur Lamentia, cela ne se fait pas dans un conseil municipal mais sachez que le cœur y est. Merci pour cette interprétation, vous choisissez chaque fois un morceau de plus en plus dur. Il y a une forme de masochisme mais cela nous plaît en tout cas, continuez !

Je reviens à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, nous allons procéder à l'appel nominal via un sondage. Au préalable, nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Mme Marwa Abdelli.

Je vais inviter chaque élu à confirmer sa présence dans le sondage qui s'affiche sur votre écran ou à indiquer le nom de l'élu pour lequel il détient un pouvoir le cas échéant. On m'a dit qu'il ne faut pas oublier de cocher la case « Je suis présent », mais vous commencez à être habitués, hélas. Ensuite, nous donnerons le quorum pour pouvoir commencer ce Conseil municipal.

Nous avons le quorum et cinq pouvoirs, je vous remercie.

Avant de commencer ce Conseil, peut-être quelques consignes techniques. Je vous rappelle que les micros doivent être coupés, sauf en cas d'intervention, les caméras allumées autant que possible, et si vous avez des problèmes de liaison, au moins au

moment des votes, s'il vous plaît.

Les modalités de vote en visioconférence ont été définies lors du Conseil du 23 novembre 2020 par délibération, nous gardons les mêmes.

Par ailleurs, ce Conseil est retransmis en direct pour que les internautes puissent le suivre.

Nous allons maintenant procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du 22 février. S'il n'y a pas de remarques concernant ce procès-verbal, je le mets aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

Vous avez eu par ailleurs communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil municipal par la délibération du 4 juillet 2020. Même chose que pour le vote précédent, s'il n'y a pas de remarques ou de commentaires, je le mets au vote.

**- Adopté à l'unanimité -**

**1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MADAME LA TRÉSORIÈRE PRINCIPALE – ANNÉE 2020 - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Est-ce que ce rapport, Monsieur Bocquet, nécessite des précisions de votre part ? Non.

Je vous propose de le soumettre aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- J'ai plusieurs demandes de prise de parole. Je vous propose de laisser d'abord M. Jonathan Bocquet le présenter, ensuite nous donnerons la parole aux groupes, si vous le voulez bien. Monsieur Bocquet, vous avez la parole.

**M. Jonathan BOCQUET.**- Ce compte administratif est le premier du mandat, il a la spécificité de retracer un budget qui a été porté par deux équipes municipales en responsabilité six mois chacune. C'est un compte administratif qui restera comme celui d'une année de pandémie, d'une année de confinement.

Le compte administratif est tellement marqué par les circonstances qu'il est à la fois très intéressant pour se rendre compte des effets de la pandémie sur un budget municipal et, d'un point de vue politique, assez peu signifiant. Je ne voudrais pas minimiser les choix opérés au cours de l'année 2020, d'ailleurs certains éléments que je vous présenterai vous donneront à voir des choix politiques extrêmement forts, notamment en matière de ressources humaines, mais la crise a sans doute rappelé le rôle du politique, a mis en avant l'importance du pilotage et de la prise de décision, pour le meilleur et pour le pire d'ailleurs, et la Ville a démontré qu'elle avait pris une part active dans les réponses apportées aux conséquences du Covid pour amortir la crise.

Cependant, j'insiste sur un point, sans vouloir trop couper l'herbe sous le pied des interventions à venir : le compte administratif 2020 ne sera aucunement une bonne base de comparaison, ni avec les budgets précédents ni avec les budgets à venir tant il est

inédit à de multiples égards.

Puisqu'il s'agit du premier CA voté par le Conseil municipal, au risque d'être un peu long pour cette présentation, je prendrai le temps de la pédagogie. C'est promis, je vous l'épargnerai dès le prochain compte administratif, lorsque tout le monde ici sera devenu spécialiste des finances publiques.

Les facteurs marquant de l'exécution 2020, je le disais dans l'introduction, c'est d'abord le fait qu'il y a un fort impact de la crise sanitaire, tant en fonctionnement qu'en investissement. On remarque un endettement qui décroît légèrement et on verra les circonstances de ce désendettement qui ne sont pas nécessairement positives si on regarde ce sur quoi il se fonde, et puis l'incertitude sur la loi de programmation des finances publiques.

Le compte administratif récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours d'un exercice budgétaire. Il permet d'analyser les réalisations de l'exercice et l'état des finances municipales à la date du 31 décembre. Il permet également de vérifier que les arbitrages budgétaires initiaux et complémentaires qui forment le budget 2020 ont été respectés, et de mesurer aussi l'évolution des flux financiers entre deux exercices, en tout cas en théorie parce que, là, l'exercice est assez complexe.

Un exercice fortement marqué par la crise sanitaire, qui a joué sur l'activité, des fermetures, des restrictions d'activité, nous le verrons tout à l'heure dans le détail, et donc des effets sur les dépenses aussi bien que sur les recettes de fonctionnement ; en termes d'investissement, des chantiers mis à l'arrêt ou au ralenti, retardant d'autant les livraisons des équipements et donc les dépenses d'investissement.

L'autofinancement hors cessions se stabilise et, allié au faible niveau en termes de dépenses d'équipement de l'exercice, permet ce désendettement conjoncturel.

Je parlais de l'objectif de la programmation des finances publiques, elle a été neutralisée, décision sans doute salutaire du gouvernement dans le contexte pour permettre aux collectivités de faire face à la crise. Elle ne nous dit cependant rien du contexte réglementaire à venir, nous n'avons que des incertitudes sur le cadre réglementaire qui sera imposé par l'État sur l'évolution de nos dépenses dans les prochaines années.

Cette diapositive présente l'équilibre et le résultat réel global de l'exercice 2020 en dehors des opérations d'ordre, et donc un tableau qui est neutralisé des opérations relatives à la reprise des résultats 2019, pour que l'on comprenne bien les spécificités de 2020.

En fonctionnement, les recettes réelles s'établissent à 154,2 M€, cessions incluses, soit un recul de 4,6 % par rapport à 2019, et les dépenses réelles à 124,2 M€, ce qui conduit à un excédent de fonctionnement de 30 M€.

En investissement, les recettes réelles s'élèvent à 20,9 M€, auxquelles s'ajoute le solde du résultat 2019, à savoir 13,7 M€, pour un total de 34,5 M€. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 38,9 M€ auxquels s'ajoutent le solde négatif des restes à réaliser, à savoir 17,7 M€, soit un total de dépenses réelles d'investissement de 56,6 M€.

Le besoin de financement de la session d'investissement est à hauteur de 22,9 M€ si vous faites la soustraction des 56,6 M€ moins 34,53 M€. Il est donc couvert par

L'autofinancement de 30 M€.

L'affectation du résultat est détaillée dans la diapositive à suivre.

Le taux d'autofinancement d'abord, c'est-à-dire le rapport entre l'autofinancement et les produits de fonctionnement, dégagé par la Ville au titre de l'exercice est de 19,46 %, un peu moins que 2019 puisqu'il était à cette époque à hauteur de 23,44 %. Il est utile de noter tout de même que l'autofinancement était en baisse constante depuis 2011 de 21,13 % à 14,26 %, même si, en 2018, les évolutions fiscales avaient permis de reconstituer une épargne à hauteur de 21,14 %.

Il faut toutefois se référer, pour plus de précisions et de véracité des comptes, à l'épargne brute retraitée, donc excédent de fonctionnement hors cessions. Celle-ci est de 29 M€ en 2020 contre 30 M€ en 2019, d'autant qu'entre 2011 et 2017, l'épargne brute retraitée avait diminué de 19,61 % à 13,61 %. Pour les trois derniers exercices, pour votre parfaite information, les données étaient respectivement de 18,23 %, 19,8 % et 18,8 %.

Une fois encore, l'exercice 2020 est difficilement comparable avec les exercices antérieurs au regard des circonstances que l'on connaît, mais on peut voir derrière certaines tendances.

Cette nouvelle diapositive nous démontre le poids de l'évolution des produits exceptionnels. Pour comprendre la diminution des recettes réelles de fonctionnement, il faut notamment regarder la ligne produits exceptionnels et se rendre compte du fort volume de cessions constaté en 2019, à savoir 7,34 M€, qui n'a pas été reproduit en 2020. Cela explique assez largement la diminution de 4,26 %. Pour votre information, si on enlevait cet élément, la baisse après retraitement des cessions n'est que de 0,29 %.

Soulignons quelques éléments. D'abord, la pandémie a fortement joué sur les produits des services et du Domaine. On voit ici les effets sur les services périscolaires, les équipements sportifs, les accueils petite enfance, l'occupation du domaine public, le stationnement de surface qui ont soit été en inactivité pour certains, soit ont fait l'objet de gratuité, un choix volontariste de la part de la Ville et qui explique cette forte chute. Il est évident que cela aura aussi des effets sur l'année 2021 puisque les restrictions d'ouverture perdurent dans de nombreux domaines, on ne sait pas encore pour combien de temps.

Le chapitre « Impôts et taxes » progresse avec une bonne tenue des droits de mutation et une fiscalité directe qui continue de progresser (+1,6 %), essentiellement portée par le foncier bâti.

La hausse des dotations et participations est soutenue par l'aide exceptionnelle de la CAF suite aux fermetures des OAJE, et j'en parle spécialement parce que les subventions habituelles ont continué d'être versées par la CAF mais, forcément, ce sera compensé, la CAF les récupérera. Cela dit, la CAF a apporté tout de même une aide exceptionnelle pour compenser une partie des pertes de recettes. Ce n'est pas très clair mais la CAF a à la fois continué à financer quelque chose et elle va revenir dessus, en même temps, elle nous a aidés pour les pertes à venir. Il y aura des corrections multiples en 2021 et, globalement, la baisse est sous-estimée. Il faut s'attendre à une baisse lissée sur 2020-2021 un peu plus importante. Si on intègre les compensations de la CAF, on est sur une baisse de 3 %.

Les dotations de l'État sont également en baisse, baisse des dotations forfaitaires qui n'est pas effacée par la hausse de la DSU, et si on intègre les compensations de fiscalité, l'ensemble des dotations et compensations progressent alors de 0,74 %.

Sur les autres chapitres, on a de très forts taux de variation mais comme nous sommes sur des sommes relativement faibles, ce sont des augmentations en valeur absolue assez peu significatives.

Voyons à présent la typologie des recettes réelles de fonctionnement.

Les impôts ménage, taxe d'habitation, foncière, bâti et non bâti, représentent 56,39 % des recettes réelles totales de fonctionnement. La part est en hausse puisque c'était 55,33 % en 2019. On voit notre dépendance croissante aux impôts ménage.

La part respective des trois taxes dont la fiscalité directe issue des rôles principaux hors majoration résidences secondaires et sans retraitement des rôles complémentaires, suite notamment au problème d'intégration des données rencontrées en 2020 par les services fiscaux, donne les chiffres suivants :

- la taxe d'habitation représente 50,18 % de cette recette (42,74 M€) ;
- la taxe foncière du bâti représente 49,75 % (42,3 M€) ;
- la taxe foncière du non-bâti représente 0,08 %.

La taxe d'habitation reste prépondérante dans la fiscalité directe mais sa part relative a diminué à partir de 2018 suite à la fois aux évolutions de taux et des abattements et au rééquilibrage avec la taxe foncière.

Les compensations et dotations du Grand Lyon demeurent relativement stables dans leur proportion relative : 8,2 % en 2020 comme en 2019.

Les dotations de l'État représentent 12,4 % des recettes réelles de fonctionnement, donc en légère baisse par rapport à 2019. Si on ajoute les compensations, on constate une hausse de 15,57 % à 15,73 %, avec l'effet de cette hausse de la compensation de la taxe d'habitation pour les exonérations existantes pour conditions de revenus et d'âge.

Cependant, ces dotations et compensations représentaient plus de 22 % des recettes réelles de fonctionnement hors cessions. Il est important de se dire que la diminution en valeur absolue d'une des composantes d'un ensemble peut conduire à une appréciation en valeur relative des autres composantes, même si les valeurs absolues de cette composante ne changent pas mécaniquement.

La part des subventions des immeubles et autres produits est légèrement en retrait à 19,5 %, c'est lié notamment à la réduction de l'activité qui a joué notamment sur la perception des soutiens extérieurs.

Un mot à présent sur les droits de mutation. Cette recette fiscale est particulièrement fluctuante puisqu'ils évoluent proportionnellement au volume des transactions et au prix de vente des biens. C'est une recette qui a connu une forte chute en 2009 dans la crise des subprimes et qui n'a cessé de retrouver son niveau, même si ce n'était pas tout à fait régulier ; globalement, elle réaugmente, jusqu'à atteindre son niveau historiquement le plus élevé cette année. La pérennité de ce niveau de recettes n'est en rien une garantie

pour les prochaines années au regard des ressauts constatés les années précédentes.

Sur les dotations et compensations, la plupart des dotations versées par l'État relèvent d'une enveloppe normée, la dotation forfaitaire à 13,5 M€, établie sur la base du montant 2019 à laquelle s'ajoute une part liée à la dynamique de la population, pour se voir appliquer ensuite un écrêtement destiné à maintenir l'enveloppe globale normée au même niveau que 2019.

La dotation de solidarité urbaine est en augmentation pour la quatrième année consécutive.

La dotation générale de décentralisation : la Ville a perçu la part destinée au financement des services communaux d'hygiène et de santé, le montant de cette dotation reste stable d'une année sur l'autre (461 000 €). Ce n'est pas la part la plus importante des dotations et compensations de l'État.

L'allocation compensatrice de taxe d'habitation est à 4,8 M€, j'en avais dit pas mal de choses lors du DOB et du budget, je ne suis pas sûr que cela vaille la peine d'y revenir. Il y a un effet aussi sur la question de la normalisation du taux d'abattement général à la base et au taux maximum autorisé de 15 % contre environ 28 % en 2017 qui a augmenté mécaniquement la base fiscale exonérée à compter de 2019.

L'allocation compensatrice des taxes foncières à 219 116 € concerne les exonérations accordées aux personnes de condition modeste, les immeubles situés en zone urbaine sensible et des immeubles financés par certains prêts aidés de l'État. En 2020, la ville perçoit 219 000 €, c'est une augmentation de 20 % par rapport à 2019. Évidemment, là aussi, c'est une compensation très fluctuante puisqu'il s'agit d'une des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

Sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement par nature, on constate une évolution faible, elles s'élèvent à 124,2 M€ en 2020 contre 123,3 M€ en 2019, donc une tendance assez proche de la progression des dépenses de l'année précédente.

Deux éléments majeurs évidemment : l'absence du festival des Invites et le Covid qui a eu un fort effet sur l'activité.

Concernant le chapitre 11, la baisse est en partie liée à l'absence des Invites mais il est assez difficile d'avoir une estimation précise de l'effet de la crise sur ce chapitre puisque des surcoûts apparaissent mais aussi parfois des coûts disparaissent. On a des enjeux de problématique de mise en œuvre des normes de protection qui a eu un coût estimé à 1,5 M€, mais il est difficile de le chiffrer précisément, en tout cas pour le moment. C'est contrebalancé par des moins-values de dépenses liées à une réduction de l'activité, environ 1,36 M€ de coûts qui n'ont pas eu lieu – c'est une estimation. Ce dernier chiffre issu d'un recensement doit être pris avec des pincettes.

Les frais de personnel représentent 62,6 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, elles sont donc en hausse de 3,58 %, du fait des évolutions réglementaires (GVT, avancement de grade, avancement d'échelon, promotion interne) et de l'effet noria. L'année 2020 a vu la création de 43 postes et la suppression de 7, soit un coût net de 1,1 M€. On pourrait se dire que, pendant la pandémie, il y a une baisse d'activité, donc une baisse des coûts RH, mais il y a un certain nombre de personnes absentes, un certain

nombre de services dans lesquels il faut apporter des renforts, et il y a aussi, compte tenu de la charge de travail et de l'effort consenti par nos agents, des primes pour valoriser aussi leur implication en première ligne face à la crise.

L'impact de la pandémie en termes de remplacements, renforts et primes est estimé à environ 1,9 M€ qui ont été absorbés notamment par le décalage des recrutements.

Les atténuations de produits portent essentiellement sur le fonds de péréquation intercommunal, ce prélèvement sur les recettes fiscales de la collectivité au titre de la solidarité varie selon la richesse relative de la commune et de l'intercommunalité par rapport aux autres ensembles sur le plan national. Il est en faible baisse en 2020.

Sur le chapitre 65 qui intègre essentiellement les subventions et les contributions, il est en hausse de 3,1 %, notamment pour le CCAS dont la subvention a été ajustée au besoin d'effectifs, sachant que la structure a absorbé une partie de ces excédents pour assurer son équilibre. Ces baisses ont été absorbées par la nouvelle contribution aux écoles privées pour les classes de maternelle, mais aussi par l'aide exceptionnelle à l'ENM dans le cadre de la pandémie.

De nombreuses activités n'ont pas pu être menées par la mairie mais aussi par les associations et les structures que nous accompagnons, ce qui explique aussi par ailleurs une moindre consommation des crédits de subventions aux personnes privées, à quoi s'ajoute également le non-versement de la subvention à la SAOS ASVEL Basket dont une partie a été réaffectée à d'autres associations sportives.

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette, aux frais de lignes de trésorerie et frais divers liés aux contrats conclus. Elles progressent de 7,2 %. Les taux courts négatifs et les taux longs faibles ont permis de contenir le montant des intérêts.

Les dépenses exceptionnelles augmentent de 86 % avec des subventions exceptionnelles imputées sur ce chapitre. On retrouve notamment le plan de soutien à la culture, l'aide au pôle funéraire.

Sur la typologie des dépenses de fonctionnement, on voit bien que le premier domaine d'intervention de la Ville reste l'éducation qui représente 37 % des dépenses de fonctionnement. On retrouve ensuite la culture, le sport et la jeunesse, la petite enfance ainsi que l'urbanisme et l'environnement. La Ville consacre 5,2 % de son budget au social et au logement, et 1,8 % à l'action économique qui relève pourtant prioritairement de la Région et de la Métropole de Lyon. C'est le choix de la municipalité aussi que d'avoir une politique économique sur son territoire, et on sait qu'en ces temps, l'attractivité économique ne sera pas un luxe.

Sur la diapositive 11, un investissement en fort recul. Je n'entrerai pas dans le détail de l'ensemble des investissements, on a pas mal parlé des différents projets d'équipements qui arrivaient. Sur le graphique, on voit bien l'anomalie de cette année sur l'investissement qui n'est pas du tout à la hauteur de ce qui était prévu au budget primitif. Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 26 M€ contre 45 M€ au CA 2019, soit une baisse de 42 %. Pour mémoire, sur le mandat 2014-2019, le niveau de dépenses d'équipement moyen était de 36,9 M€. Nous sommes en dessous de la moyenne du mandat 2014-2019, ce qui est la conséquence logique des retards de chantiers notamment.

Les éléments sont détaillés dans le rapport qui accompagne la délibération.

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) représentent 9,57 % des dépenses réelles d'équipement, en forte hausse de 11,58 %, en part relative évidemment. Ce chapitre enregistre essentiellement les dépenses relatives aux frais d'études préalables à la définition des travaux (même si les chantiers ont été retardés, les études ont avancé et on a pu mettre en œuvre la réflexion sur les équipements à venir), ainsi qu'à l'acquisition de logiciels, de licences informatiques et de brevets. Il faut ajouter 1,41 M€ de reste à réaliser reporté sur 2021.

Sur les immobilisations corporelles, ce chapitre regroupe les crédits consacrés aux immobilisations corporelles (terrains, constructions, installations, matériels et outillages techniques). Les dépenses réelles de ce chapitre représentent 25,2 % des dépenses réelles d'équipement, soit un recul de 4,44 % par rapport à 2019.

Parmi les acquisitions foncières, on peut noter l'acquisition par la CAF du 17, rue Proudhon, occupé par le centre social des Buers, celle de la ZAC La Soie, un certain nombre d'acquisitions pour des équipements ou des ZAC à venir.

Les autres dépenses d'immobilisations corporelles ont essentiellement concerné du matériel technique et de l'outillage, je ne vais pas entrer dans les détails, tout est dans le compte administratif.

À noter qu'il reste 4,65 M€ de reste à réaliser reporté sur 2021.

Toujours sur la même diapositive, les dépenses réelles de ce chapitre représentent 65,27 % des dépenses réelles d'équipement, en baisse de 53 % par rapport à 2019. Pour être positif et citer les travaux réalisés,

- dans le scolaire : l'achèvement de Rosa-Parks, l'extension restructuration du groupe scolaire Berthelot, de la maternelle Pasteur, des imperméabilisations et végétalisations de cours d'école, les travaux au cinéma Le Zola, à la MLIS ;
- dans la vie associative : la MQB, le CCVA, le réaménagement des locaux et l'accessibilité du centre social Cyprian, la fin des travaux de l'EAJE Helen-Keller, de l'EAJE Maisons-Neuves en termes d'aménagement ;
- dans les sports : l'achèvement du complexe sportif Alexandra-David-Néel et le terrain sportif de proximité Galline-Salengro.

Les subventions d'équipement versées représentent 5,4 M€ : la construction de la nouvelle résidence Château-Gaillard, le soutien à la recapitalisation de la SPL pôle funéraire public, les opérations de construction des logements locatifs sociaux financés par des prêts PLUS ou PLAI, les dépenses d'équipement et travaux réalisés par des associations culturelles, notamment le TNP, et l'aide à la performance énergétique à destination des personnes privées (0,23 M€) ou les PIG loyers maîtrisés.

À cela s'ajoute le montant des restes à réaliser (chapitre 204) qui s'élève à 5,49 M€ pour les crédits inscrits non encore consommés du fait de l'état d'avancement des opérations subventionnées.

L'endettement connaît une baisse extrêmement conjoncturelle voir circonstancielle, l'encours de dette au 31 décembre 2020 s'élève à 34,66 M€, le taux moyen de la dette au

31 décembre est de 0,66 %. À titre d'information, l'endettement par habitant est de 233 € au 31 décembre 2020, contre 1 082 € par habitant pour la moyenne nationale de la strate. Ce n'est pas forcément la donnée la plus pertinente pour faire la comparaison et évaluer la soutenabilité de la dette, le plus pertinent est sans doute de voir l'aptitude à rembourser de la Ville, c'est-à-dire la capacité de désendettement qui se calcule sur le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette :

- 1,02 année en 2019 contre 8,1 pour la moyenne de la strate, donc les villes de plus de 100 000 habitants ;
- 1,16 année en 2020.

La charge financière reste limitée compte tenu à la fois d'un stock de dettes assez peu élevé qui connaît une réduction conjoncturelle en 2020, couplé au maintien des taux d'intérêt à un niveau particulièrement bas.

L'exécution du budget d'investissement a été impactée par la crise sanitaire et l'arrêt des chantiers durant la première période de confinement, ce qui a ralenti le rythme des dépenses d'équipement et donc évidemment a diminué le besoin de financement par l'emprunt. Ce n'est pas toujours une bonne nouvelle que de ne pas s'endetter ; là, c'est parce que nos projets n'ont pas pu avancer au rythme où nous voulions qu'ils avancent.

La qualité reconnue de la signature de la Ville de Villeurbanne (je tenais tout de même à le dire parce que c'est un élément important qui montre à quel point il peut être crucial de garder une certaine santé financière pour la Ville) a permis jusqu'à présent de couvrir d'autant plus facilement les besoins lors des consultations, lors des mises en concurrence réalisées sur la dette propre avec les acteurs financiers.

S'agissant de l'affectation du résultat 2020, vous avez validé les comptes de la trésorière, on va vous demander dans un instant de valider le compte administratif par vote. Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un total de recettes de 154,9 M€ pour un total de dépenses de 136,25 M€, soit un résultat de la section de fonctionnement de 18,65 M€ en positif.

Ce résultat de fonctionnement est affecté en totalité à la section d'investissement dont le besoin de financement s'élève à 10,75 M€. Le résultat de fonctionnement couvre la totalité du besoin de financement de la section d'investissement et dégage un autofinancement supplémentaire de 7,9 M€.

Pour mémoire, le caractère positif du résultat d'investissement 2020 avant la prise en compte des reports est exceptionnel. Il est en partie consécutif à tout ce que l'on vient d'évoquer mais également à une avance de la Métropole de participation liée notamment à la ZAC La Soie pour couvrir les dépenses de la Ville qui interviendront dans les années à venir, de 2021 à 2024. Ce sont des recettes que nous n'aurons plus.

Ceci justifie donc, selon moi, l'inscription du solde d'autofinancement de la section de fonctionnement en financement de la section d'investissement.

Voilà pour la présentation du compte administratif. Évidemment, je répondrai à toutes vos questions. L'analyse financière comparative pluriannuelle, sans vouloir vous interdire de faire des comparaisons, est fortement biaisée. Vous venez d'avoir la validation du compte de gestion de la trésorière et la validation de l'affectation des comptes de

résultat, vous verrez également en délibération suivante la note sur la fiscalité avec le respect de l'engagement de campagne de ne pas changer le taux. Si vous voyez un changement de taux, c'est la part relative à la Métropole. Vous verrez également le choix que nous avons fait sur la TFPB mais je répondrai sur ce point après les interventions, parce que c'est un peu technique. Je crois que j'en ai déjà pas mal dit sur les éléments techniques avec cette présentation.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Bocquet. Permettez-moi également quelques mots avant de laisser la parole aux intervenants.

Vous venez de présenter un compte administratif, je me permets de pointer trois éléments :

- une baisse importante des recettes de fonctionnement ;
- l'évolution des dépenses qui, si elle reste faible, est plus marquée sur un certain nombre de domaines ;
- la sous-réalisation en matière d'investissement.

Vous avez également indiqué que ces évolutions avaient quand même des conséquences qui pouvaient être durables pour la Ville, notamment la forte baisse de l'autofinancement. Même si on ne peut pas complètement stabiliser les effets baisse de recettes, baisse de dépenses et coûts induits par la crise, on peut quand même fixer dans les esprits quelques grandes masses :

- les dépenses prévues non réalisées : -2,2 M€ ;
- les dépenses imprévues : +4 M€ ;
- les recettes non réalisées : -4 M€.

Cela nous conduit quand même à un coût de cette crise pour l'exercice 2020 de 5,8 M€, c'est pourquoi cela impacte durablement notre capacité d'autofinancement. L'impact est pour 2020 mais il le sera également pour 2021 puisque nous aurons à maintenir un certain nombre de dépenses et que nous avons aujourd'hui un coût des services publics qui a été surenchéri par la crise, dont on ne sait pas à quel moment il diminuera. Je pense notamment aux équipements individuels de protection, à tous les protocoles de nettoyage et un certain nombre de ressources humaines complémentaires nécessaires que nous avons dû mettre en place.

Le deuxième élément qui est un peu structurel et qui pour l'instant dure, c'est que nous avons dû mettre en place deux centres, un de dépistage et un de vaccination. Aujourd'hui, une semaine de centre de vaccination coûte 10 000 € à la collectivité, alors que ce n'est pas une de ses compétences que de se mobiliser sur ce sujet. Il est vrai que nous attendons avec impatience quand même une parole claire de l'État sur la prise en charge de tout ou partie de ces coûts induits concernant l'investissement de notre Ville dans la stratégie de vaccination.

Cela ne veut absolument pas dire que je regrette cet investissement. Je crois qu'il était fondamental que la Ville de Villeurbanne se mobilise très fortement sur la mise en place

d'un centre de vaccination dont on espère que, dans la semaine ou les semaines qui viennent, nous arrivions à un rythme de vaccination qui soit à la hauteur de ce que nous avons mobilisé pour la population villeurbannaise, mais ces impacts sont importants et ils auront des répercussions sur au moins deux budgets. Peut-être que, sur le CA 2021, vous n'aurez pas besoin de toute la pédagogie dont M. Bocquet a fait preuve aujourd'hui mais il faudra que l'on donne à voir encore combien cette crise peut impacter les finances de la Ville.

Le deuxième élément, c'est que cela donne aussi à voir que les villes sont en première ligne pour intervenir autour de cette crise, pour apprécier les dégâts sociaux durables que cette crise entraînera et trouver les modalités d'accompagnement. Il faut reconnaître à ce gouvernement que les mesures d'accompagnement mises en place sont fortes et que nous nous positionnons en accompagnement d'interstices, de « trous dans la raquette » et on ne peut pas dire aujourd'hui que l'État ne bouge pas en matière d'appui aux acteurs économiques, mais cela nous a, par exemple, conduits à nous positionner sur les acteurs de la culture, sur les acteurs de l'économie qui passaient à travers les règles du jeu d'un certain nombre de mesures mises en place pour soutenir les acteurs économiques.

Je conclurai sur le fait que ce qui vient de se passer devra aussi nous amener à conduire un certain nombre d'adaptations de nos politiques publiques, à la fois pour rendre possible la reprise d'activité dans des conditions les plus proches de celles d'avant crise, mais aussi pour tenir compte de ce que cette crise nous aura appris de nos fragilités. En tout cas, je le formule ainsi.

L'été dernier, nous avons, par exemple, largement amplifié l'action de la Ville dans les quartiers en proposant des loisirs, de la culture, d'une manière plus importante, c'est un impératif qui sera renouvelé cet été, mais il peut nous interroger sur la manière dont nous sommes présents sur les territoires de notre ville pendant l'été.

En tout état de cause, cela a montré, et cela me permet ici de les en remercier, la capacité de nos services et de nos équipes à se mobiliser, à s'adapter, à être agiles dans la réponse à un certain nombre de questions auxquelles nous n'avions jamais été confrontés, et cela doit nous conforter dans le fait que cette Ville est armée pour faire face à un certain nombre de difficultés, y compris quand elles surgissent là où on ne les attendait pas.

Nous avons plusieurs demandes de parole. Je crois que l'ensemble des groupes politiques ont fait la demande. Conformément, à notre mode de fonctionnement pour chaque conseil, nous définissons un ordre de prise de parole. Pour ce Conseil, c'est le groupe Génération.s qui a la parole en premier, Caroline Roger-Seppi.

**Mme Caroline ROGER-SEPPI.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La présentation du compte administratif est l'occasion pour nous de nous retourner sur l'année 2020. En général, l'intervention des groupes consiste surtout à y pointer les creux et les plans de 12 mois d'action municipale, et les traces qu'ils sont censés avoir imprimées dans nos comptes annuels.

La relecture des éditions passées de l'exercice nous a rappelé le rôle convenu des groupes d'opposition pointant le désastre à venir qu'ils pouvaient lire dans l'évolution des dépenses de fonctionnement en général et des charges de personnel en particulier. Pour la majorité, l'exercice consistait principalement à un rappel des actions entreprises et de

la maîtrise des trajectoires budgétaires que ces comptes dessinaient.

L'année 2020 ne se prête pas à cet exercice, M. Bocquet vient de nous le rappeler. La crise de la Covid apparue en février 2020 est venue bouleverser ce qui devait être une année de transition électorale au profil un peu lisse. Par deux fois, la Ville a dû faire face à des contraintes sanitaires très fortes qui, dès le mois de mars, ont constitué un événement inédit dans l'histoire de notre pays.

Cette crise, notre collectivité y a fait face, qu'il s'agisse d'ouvrir les écoles pour les enfants des personnels soignants, de maintenir les services à la population, de protéger nos aînés, de basculer dans le télétravail, d'assurer la livraison des chantiers les plus avancés, les personnels de ville ont répondu présents dès le mois de mars et ont adapté notre collectivité en permanence à l'évolution de la crise sanitaire.

Ainsi, pour le groupe Génération.s, plus que les chiffres, c'est cette image que nous souhaitons garder de l'année 2020, celle d'une collectivité vivante, celle d'une collectivité réactive, celle d'une collectivité prête à accompagner pleinement les mutations que notre société va vivre dans les prochaines années.

Nous en avons esquissé une partie dans le cadre du débat budgétaire qui s'est tenu en décembre. La transition écologique qui s'impose à nous nécessite d'accentuer certaines de nos politiques, de donner sens à des transformations inéluctables de nos modes de vie, de veiller à ce qu'aucun de nos citoyens ne soit laissé pour compte dans cette transformation.

Alors, bien sûr, la crise de la Covid vient éprouver cette ambition, dans tous les sens du terme d'ailleurs. Elle l'éprouve en bouleversant une partie de nos prévisions budgétaires et en nous obligeant à réajuster certains de nos objectifs pour assumer notre devoir de solidarité, mais elle l'éprouve également au sens où elle teste notre capacité à nous adapter à des évolutions brutales de notre environnement économique, social ou écologique. Nous aurons appris en 2020 que nous en sommes capables et nous pouvons en remercier tout le personnel municipal qui a su contribuer et qui constitue bien toute notre richesse plus que notre charge.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe Communistes et Républicains.

**M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.**- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

En préambule, et comme fait pour les précédents rapports sur le débat d'orientations budgétaires et le budget primitif 2021, je voudrais une nouvelle fois remercier M. le Rapporteur pour l'effort de pédagogie et de transparence dont il a encore fait montre sur le compte administratif 2020. J'ai nommé l'incontournable Jonathan Bocquet ici présent.

De même, il me faut remercier mon assistant de groupe qui m'a cette fois encore été d'une aide très précieuse pour rédiger cette intervention, j'ai nommé l'incontournable, pour moi en tout cas, Geoffrey Deldon, ici absent mais bien présent au travers de mon intervention. Merci à lui.

Également, comme j'ai dû l'évoquer dans mes précédentes interventions sur les

orientations budgétaires et le budget primitif 2021, le compte administratif est à son tour marqué par un autre hôte ou hôtesse aussi incontournable qu'indésirable, vous aurez reconnu, j'ai nommé le ou la Covid-19 et ses différents variants que j'espère ici absents, mais qui restent hélas très présents tout au long du rapport.

On l'a vu d'abord sur le niveau des dépenses que ce virus fait autant peser à la baisse pour les fluides, le gaz, l'eau ou l'électricité du fait de la fermeture des équipements pendant les différentes périodes de confinement que nous avons connues, qu'à la hausse à travers les opérations renforcées de nettoyage, l'achat de produits sanitaires, de vêtements, etc.

Ensuite, sur le niveau des recettes, comme il a été pointé, qu'il fait cette fois largement peser à la baisse du fait non seulement de la fermeture des équipements municipaux comme la restauration scolaire, les activités périscolaires, les crèches et les équipements à vocation sportive et culturelle, mais également des marchés, des terrasses de café et commerces divers.

Autre effet collatéral de cette crise sanitaire, il faut rappeler ici l'absence notable des Invites et la Biennale des associations qui ont également eu un effet sur le budget.

Comme on peut le voir dans ce rapport, une autre conséquence qui résulte de ce contexte exceptionnel est bien sûr une baisse importante des dépenses d'investissement qui représentent près d'un tiers de moins que celles de l'année précédente en raison de l'arrêt forcé des chantiers. On pourra se consoler en disant que cela n'est en fait qu'un report puisque plus de 18 M€ de crédits non consommés sont ainsi reportés à l'année prochaine. Ce report devrait nous permettre de réussir à atteindre pleinement nos engagements pris pendant la campagne des Municipales, que ce soit en termes d'entretien et de construction de groupes scolaires, de logements sociaux, d'équipements sportifs ou culturels que de réalisation de travaux liés à la nécessaire transition écologique.

Toujours dans le chapitre de ces dépenses, on peut remarquer avec satisfaction pour notre part que les frais de personnel ont connu une croissance de 3,5 % et ont permis la création nette de 36 postes se répartissant essentiellement dans le secteur de la petite enfance (20 postes créés) ou de l'éducation (8 postes créés) du fait de l'ouverture de deux nouveaux groupes scolaires.

Toujours sur le registre du personnel, on notera le louable effort d'octroi de primes versées dans le cadre de la continuité d'activité afin de récompenser le juste effort des personnels municipaux qui ont été en première ou seconde ligne auprès de la population du fait de la mise en place du télétravail.

Autre point d'actualité à relever, la scolarisation obligatoire dès la maternelle a entraîné un doublement de la contribution aux écoles privées, soit près de 1 M€ supplémentaire à la charge des habitants de Villeurbanne.

Concernant l'appréciation sur la situation actuelle, sur la base de ratios comparatifs avec d'autres villes de la strate de Villeurbanne, donc les villes de plus de 100 000 habitants, nous avons observé que la commune est assise sur des bases financières saines et solides avec des dépenses de fonctionnement relativement faibles : 835 € par habitant contre 1 150 € par habitant en moyenne. C'est pour nous le signe d'une administration efficace, capable de rendre un service public de qualité.

Ensuite, des recettes de fonctionnement également relativement faibles : 1 037 € par habitant contre 1 347 € par habitant en moyenne. Cela veut dire que la Ville ne fait pas trop peser le financement des services publics locaux sur les usagers.

Un produit d'imposition là encore relativement faible : 584 € par habitant contre 666 € par habitant en moyenne. Cela traduit pour nous l'effort du maintien d'une population plutôt modeste par rapport à la moyenne grâce à une part de logement social conséquente.

De faibles dépenses d'équipement : 175 € par habitant contre 258 € par habitant en moyenne, grâce à un patrimoine de la Ville de qualité.

Un très faible taux d'endettement comme cela a été pointé : 233 € par habitant contre 1 082 € par habitant en moyenne. Cela veut dire qu'il y a peu de recours à la dette et donc de très bonnes marges de gestion.

Enfin, un faible niveau de la dotation globale de fonctionnement : 124 € par habitant contre 209 € par habitant en moyenne. C'est la seule ombre au tableau avec des dotations de l'État qui restent pour nous insuffisantes, obligeant la Ville à devoir plus compter sur ses ressources propres (impôts et/ou recettes de fonctionnement) pour financer le service public municipal.

Quelques données sur les ressources à travers le vote des taux d'imposition 2021 puisque c'est une intervention groupée.

En 2020, les 7/10<sup>e</sup> des recettes de fonctionnement proviennent de contributions des habitants qui elles-mêmes sont à 80 % constituées des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe sur le foncier non bâti). Comme il a été rapporté, avec la suppression de la taxe d'habitation, c'est près du tiers des recettes de fonctionnement qui échappe à la Ville. Ces ressources sont certes censées être compensées par l'État mais, d'une part, cette garantie n'est que provisoire, en témoigne la baisse constante de la dotation forfaitaire, d'autre part, cela accentue encore dangereusement la dépendance de la Ville vis-à-vis de l'État.

Alors même que l'État impose plus de dépenses aux territoires en les contraignant à compenser son inaction, comme on peut encore le constater avec la crise sanitaire, il retire à ces mêmes collectivités la mainmise sur leurs ressources.

En matière d'impôts locaux, le taux de la taxe foncière demeure l'un des derniers leviers qui restent aux communes pour contrôler leurs recettes. C'est pourquoi, sur ce point, l'augmentation du taux communal de la taxe sur le foncier bâti qui nous est proposée ce soir, qui peut paraître importante, eu égard à la situation que nous traversons, nous semble véritablement nécessaire.

Dans les perspectives à venir, comme vous le savez tous, depuis samedi dernier, avec l'ensemble de la métropole de Lyon et du département du Rhône, Villeurbanne est de nouveau confinée pour une durée d'au moins quatre semaines. Même si les règles de ce nouveau confinement sont plus souples que celle des deux éditions précédentes, il ne fait aucun doute que cette mesure ne sera pas sans conséquences. Outre l'impact qu'elle aura sur la vie et le moral des personnes, les effets économiques et sociaux seront importants, ce qui ne manquera pas d'affecter l'action et les finances municipales.

Cette année encore, nous serons appelés hélas à pallier les manquements de l'État pour atténuer autant que possible les effets de cette crise sur notre territoire, et la Ville sera donc encore une fois en première ligne, comme l'a fort justement indiqué M. le Maire tout à l'heure.

En conclusion, nous approuvons ce rapport et ce budget en l'état. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Monsieur Chabrier ?

**M. Loïc CHABRIER.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce compte administratif, les administrateurs précédents l'ont souligné, est sans nul doute unique en son genre puisqu'il retrace parfaitement les tourments que nous avons endurés au cours de cette année 2020. Année d'autant plus particulière puisqu'elle a été aussi marquée par les élections municipales et métropolitaines. Par voie de conséquence, ce compte administratif a un caractère hybride, si je puis dire, par rapport au précédent auquel il ne saurait être comparé, ni même par rapport aux suivants qui constitueront pour vous, en tout cas celui de l'année prochaine, l'heure de vérité par rapport à la réalité de votre mandat.

Ce n'est pas pour autant que nous devons nous abstenir de l'étudier, bien au contraire. D'ailleurs, M. l'Adjoint aux finances nous en a livré une approche analytique complète.

Comme je l'évoquais à l'instant, la lecture de ce CA assène un verdict sans appel puisque la crise sanitaire et économique liée à la propagation du virus aura profondément marqué notre société, et donc notre vie et la vie de notre collectivité. Je ne vais pas lister tous les aspects de ce CA qui ont été impactés par l'épidémie, mais en citer quelques-uns qui sont assez parlants.

Au chapitre 27, concernant les immobilisations financières, on observe par exemple que la seule participation au fonds régional d'urgence micro-entreprises et associations fait exploser les dépenses.

Autre point majeur en matière de fêtes, cérémonies et frais de réception, l'évolution globale est en baisse de plus de 80 %. C'est vrai que 2020 n'a pas été une année festive, on peut peut-être s'en féliciter sur le plan budgétaire mais pas sur le plan de la convivialité. Nous espérons enregistrer l'année prochaine sur ce poste une augmentation qui sera salutaire pour le bien de tous.

Nous noterons aussi que notre Ville a dû adapter ses procédés, notamment à travers l'achat de matériel de bureau, d'informatique et de téléphonie, la mise en œuvre du télétravail en lien avec la crise sanitaire, ce qui équivaut tout de même à un coût de près de 1 M€.

Au-delà de ces quelques exemples qui incarnent bien les exigences de la période actuelle, d'autres éléments ont attiré notre attention. Lors du vote du budget primitif en 2021, donc au mois de décembre, vous nous annonciez, Monsieur le Maire, 63 M€ d'investissement. Or, nous constatons que ce CA révèle un retard d'investissement que vous avez vous-même souligné, c'est un constat, ce n'est pas une critique, avec un reste à réaliser de plus de 18 M€ sur le BP 2020. Cela nous questionne tous sur la mise en œuvre

d'un tel montant d'investissement car il faudra déjà rattraper ce retard avant d'augmenter réellement les investissements par rapport à leur niveau de 2019.

Nous pouvons craindre quand même que, compte tenu de la situation, les objectifs affichés qui étaient ambitieux ne doivent être revus à la baisse.

On notera également des frais de personnel en légère hausse ainsi qu'une épargne brute en baisse, sujets sur lesquels il faudra être attentif à l'avenir, même si, sur les frais de personnel, là encore, les circonstances l'ont imposé et nous devons, pour un certain nombre de missions qui ont été remplies, nous en féliciter.

Les dotations de l'État restent globalement stables (-0,59). On pourra quand même remarquer que la dotation de solidarité urbaine a connu trois hausses consécutives depuis 2017 : +15,2 en 2017, +8,96 en 2018, +7,75 en 2019, et que la progression continue en 2020 à hauteur de 7,2.

En 2021, la réforme de la taxe d'habitation offre une perspective nouvelle pour les recettes de la Ville. En effet, le taux de compensation étant basé sur le taux d'imposition 2017, Villeurbanne va pouvoir récupérer 5,7 M€ de produits supplémentaires auxquels elle avait renoncé en abaissant son taux de taxe d'habitation en 2018.

Ce CA expose tout de même un constat dont on peut se satisfaire : la bonne gestion des finances de la Ville a permis de lui donner les moyens d'affronter au mieux la crise sanitaire et de tenir bon au plus fort de celle-ci. Un exemple marquant, celui des recettes réelles d'investissement, elles varient peu grâce à l'excédent de fonctionnement 2019 capitalisé.

Sans prendre en compte cet excédent, les recettes réelles sont en réalité en baisse par rapport à l'exercice 2019, de l'ordre de près de 10 %.

En réalité, vous l'aurez compris, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint aux finances, il serait bien maladroit et présomptueux de notre part de vouloir jumeler ce CA comme un CA classique et de vouloir vous en imputer l'entière responsabilité. Nous nous abstenons de le voter. Pour les quelques points qui soulèvent des interrogations, nous attendrons plutôt le CA 2021 qui actera l'exécution de la première année budgétaire de ce nouvel exécutif, pour prendre la pleine mesure de votre gestion. Ce sera alors l'occasion de comparer les actions menées aux promesses du budget 2021, sur lesquelles nous nous sommes déjà exprimés lors du vote en décembre.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Chabrier. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Morgane Guillas intervient.

**Mme Morgane GUILLAS.**- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants,

Au nom du groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, je souhaite vous remercier pour cette présentation du compte administratif. Il reflète les décisions de notre collectivité sur le plan du bilan financier des opérations budgétaires, et ce compte administratif nous permet de représenter la réalité des faits de notre action politique. Il concrétise aussi, via les chiffres, nos déclarations d'intention politique. Celui-ci est pour moitié lié à la précédente majorité du fait de notre élection en cours d'année et, pour l'autre moitié, au

début de l'application de nos objectifs de mandat. De ce fait, il me paraît important de noter certains points que notre groupe aimerait voir soulignés à l'avenir, nous profitons donc de cette délibération.

Je pense particulièrement au besoin d'anticipation de nos politiques publiques. Elle est nécessaire pour deux raisons principales liées à la fois à la politique foncière qui doit être en adéquation avec nos ambitions et à la planification des besoins en équipements publics des Villeurbannaises et des Villeurbannais, plus particulièrement lors de projets de densification d'habitat.

Concernant notre politique foncière, il est indispensable de réserver des terrains dès que cela est possible. Cela permet la mise en œuvre de nos projets de politique publique et surtout l'installation de ces différents équipements publics. Le manque d'anticipation pour une réserve foncière dans des quartiers où la population a fortement augmenté empêche la création d'équipements indispensables à ces habitants. Cela nous amène à gérer dans l'urgence ces besoins, et cette urgence peut avoir des conséquences négatives par rapport à l'espace public de proximité qui nous semble indispensable pour la vie dans nos quartiers. Le manque d'anticipation via l'achat de réserves foncières en amont nous conduit aussi à investir dans du provisoire pour faire face à des situations d'urgence. Cela n'est jamais très satisfaisant et nous souhaitons faire en sorte, pendant notre mandat, de changer ces pratiques et de planifier au mieux nos investissements pour que l'argent investi le soit pour des projets pérennes et pour éviter ces dépenses dans des équipements provisoires.

D'ailleurs, il nous faut réfléchir aussi à l'utilisation des modulaires que nous achetons pour des écoles ou pour d'autres bâtiments ou extensions temporaires, nous pouvons imaginer leur réutilisation ou leur revente si de multiples usages sont pensés dès leur conception.

Des exemples positifs d'anticipation d'achat de foncier nous permettent aussi d'envisager des projets d'aménagement plus végétalisés, de nouvelles écoles, des crèches, comme dans la ZAC des Gratte-Ciel et aux alentours où cela a pu être déjà prévu. Ce sont des aspects très positifs.

La planification des besoins des habitants lors de grands chantiers urbains nous paraît aussi indispensable. Nous avons besoin de prévoir les équipements qui seront nécessaires pour les habitants, à la fois dans les quartiers que l'on densifie en construisant beaucoup et dans la création de nouveaux quartiers d'habitation qui remplacent des friches industrielles comme ça peut être dans les ZAC ou les PUP. Nous devons les anticiper finement et inclure les services publics essentiels pour les habitants. C'est notamment le cas du quartier de Saint-Jean où les opérations de densification de l'habitat et de desserte de ce quartier comme avec le T9 amèneront de nouveaux habitants et donc de nouveaux besoins qu'il nous faut planifier dès à présent et bien anticiper.

Nous observons parfois des décalages de calendrier dans certains projets urbains passés qui ont pu provoquer des situations complexes ou inconfortables. C'est pour cette raison que nous souhaitons ce soir souligner ce point.

Dans nos projets de mandat, nous avons des exemples de projets urbains où il nous faudra être particulièrement vigilants concernant cette anticipation pour éviter des

décalages.

On peut aussi citer le projet de l'achat de la parcelle d'ACI qui pourrait être un autre exemple puisque la planification des équipements dont ont besoin de nouveaux habitants sera aussi à faire avant la construction de leurs immeubles. C'est un espace qui pourrait aussi permettre l'installation d'un parc ou d'équipements publics qui leur seraient destinés, qui bénéficieraient aussi au reste du quartier.

Un autre exemple est celui du nouveau quartier de Grandclément où plus de 4 000 habitants arriveront prochainement. Dans ce quartier, actuellement, il n'y a pas de structures socioculturelles et il nous faut aussi anticiper la demande d'offre de loisirs de ces nouveaux habitants, ainsi que leur accompagnement dans leur accès au droit avec l'implantation des acteurs sociaux nécessaires au plus proche de ces nouveaux espaces.

Ce compte administratif et les points évoqués plus haut reflètent aussi une situation de densification urbaine. En effet, si nous sommes aujourd'hui dans cette situation, c'est aussi parce que Villeurbanne est prise dans la logique plus générale de concentration des activités et des populations. Le phénomène de métropolisation, en vidant les villages et en remplissant les villes jusqu'à ce qu'elles en débordent, force les mairies, et nous parmi d'autres, et leur intercommunalité, à toujours plus densifier l'habitat. Nous transformons des pavillons en immeubles et nous construisons toujours plus de bâtiments. Finalement, nous minéralisons la ville, parfois au détriment des espaces verts, des jardins partagés ou ouvriers, des places publiques. Nous devons donc trouver un équilibre salubre entre la construction et la désimperméabilisation, et réfléchir à une nouvelle façon de fabriquer notre ville. Nous le savons en cours et souhaitons juste appuyer ces points.

Enfin, cette délibération reflète aussi la crise actuelle qui est liée à la pandémie. Comme cela a été très bien souligné et détaillé par vous tous précédemment, je ferai court sur ce point mais il n'est pas possible de ne pas le citer. Cette crise de la Covid-19 nous a bien démontré que la concentration des populations dans les villes nous pénalise doublement : à la fois dans la transmission plus rapide du virus et dans des inégalités d'accès aux espaces verts ou à des habitations plus grandes et confortables lorsqu'il faut rester chez soi en continu.

Nous voyons également le décalage dans le temps, dans ce compte administratif, de nombreux projets portés par la Ville du fait de cette crise qui nous a tous beaucoup affectés en 2020 et qui continue aujourd'hui malheureusement.

En conclusion, suite à la mise en exergue de ces différents points de vigilance, à la fois sur l'achat de foncier et sur l'anticipation de besoins en services publics de nouveaux habitants que nous espérons et croyons partager avec vous, le groupe VIE votera bien cette délibération.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, M. Yann Crombecque.

**M. Yann CROMBECQUE.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Le compte administratif vient s'inscrire après le débat d'orientations budgétaires, le budget, et il permet une nouvelle fois d'illustrer la volonté politique de notre majorité

passée et actuelle de tenir compte des aspirations des Villeurbannais et de considérer les dépenses comme des investissements sociaux au bénéfice du vivre ensemble, de la cohésion sociale et de la protection des habitants.

Notre groupe remercie une nouvelle fois les services pour la préparation des documents, le rapport et ses annexes, dont la précision permet de se faire une idée très précise des dépenses et recettes de notre collectivité. Nous remercions évidemment Jonathan Bocquet pour la pédagogie dont il a fait preuve pour la présentation à cette assemblée et au public d'un exercice parfois un peu compliqué à aborder à première vue.

Je vais insister au nom de mon groupe sur un certain nombre d'éléments, et je m'excuse pour la redite, mais la pédagogie, c'est l'art de la répétition, et cela prouve la convergence et la cohérence de notre majorité. J'insisterai peut-être davantage sur certains éléments que sur d'autres.

Premier point, notre groupe se félicite du niveau des dépenses réelles d'investissement pour 39 M€. Au-delà des chiffres, ce sont des dépenses concrètes en faveur d'équipements au service des Villeurbannais. Par rapport aux subventions d'équipement versées ou à réaliser, nous soulignons la construction et l'équipement de la nouvelle résidence Château-Gaillard, la rénovation des installations de Rhône Sportif, l'aide au CCO. Ce sont des éléments totalement concrets qui sont inscrits dans ce compte administratif.

Ces subventions d'équipement se prolongent par des investissements au service des Villeurbannais sur les dépenses réelles d'équipement qui s'élèvent à presque 26 M€, et Jonathan Bocquet nous a intimé amicalement l'ordre de ne pas comparer mais, au-delà de la comparaison par rapport à l'année précédente, dans un contexte particulier marqué par la crise sanitaire que nous subissons depuis un an, les 26 M€ qui sont mentionnés, même s'ils sont inférieurs au compte administratif de 2019, nous paraissent un effort substantiel.

Au-delà des 26 M€, je me permets d'insister à nouveau sur des exemples concrets pour montrer que les dépenses inscrites viennent apporter ou viendront apporter les services attendus pour les habitants. Si on prend les immobilisations incorporelles, ce sont toutes les études pour l'aménagement de la maison des services publics des Buers, la question de l'installation de la vidéoprotection, la question de l'extension et de la restructuration de groupes scolaires, la végétalisation des cours d'école, la restructuration du relais d'assistants maternels Renan Sud, la finalisation de la construction de l'établissement d'accueil jeune enfant Simone-Veil, et le projet d'aménagement d'un équipement cinéma jeunesse dans la ZAC Gratte-ciel qui vient résonner, y compris par rapport à la candidature portée par la ville de Villeurbanne pour le concours de capitale française de la culture.

Ces dépenses d'études, comme l'a dit Jonathan Bocquet, sont des éléments qui permettront l'aboutissement concret de projets au service des habitants. À ces dépenses qui sont en cours et qui arriveront, nous souhaitons insister sur le chapitre des immobilisations qui représentent un montant de 17 M€ et 65,27 % des dépenses réelles d'équipement. Là aussi, les travaux concernent, et c'est important de le souligner, des domaines de la vie quotidienne des Villeurbannais, que ce soit des travaux dans les

groupes scolaires, dans les équipements culturels et d'accueil de la jeunesse, la maison de quartier des Brosses, le CCVA, les centres sociaux, la petite enfance, les équipements sportifs, l'éclairage public, les espaces verts, et la liste pourrait être prolongée.

Par rapport à ces éléments, sont inscrites dans le compte administratif des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 136 M€ dont 124 M€ en dépenses réelles. Là aussi, les différents postes connaissent des évolutions bien évidemment liées à la crise sanitaire que nous traversons. Par rapport à ces éléments qu'il faut rappeler, la baisse pour les charges générales s'explique par l'absence des Invites, la fermeture d'équipements et, a contrario, les postes de produits de traitement, d'entretien, d'équipements et de fournitures sont en hausse du fait de l'augmentation des fréquences de nettoyage, la spécificité des produits nécessaires, et la même tendance est observable pour les vêtements de travail, masques, surblouses, pour permettre aux agents de réaliser leur mission dans des conditions sanitaires adéquates.

On voit bien une nouvelle fois sur ce compte administratif des dépenses somme toute concrètes, des éléments liés à la crise sanitaire que les Villeurbannais subissent aussi mais la volonté politique de notre majorité est bien d'apporter des réponses à cette crise sanitaire.

Le principal poste est lié aux charges de personnel avec 77,7 M€, soit 62,61 % du total. Le compte administratif fait apparaître une hausse, je sais qu'il faut se méfier des comparaisons mais là nous sommes impactés sur une hausse liée à la fois à des mesures nationales ou locales et, parmi ces mesures, Jonathan Bocquet l'a rappelé mais permettez-nous de le rappeler aussi, la question du Glissement Vieillesse Technicité, le versement dont nous nous félicitons de primes aux agents dans le cadre du plan de continuité de l'activité et du plan de reprise de l'activité consécutifs à la pandémie, le remplacement d'agents vulnérables à la Covid-19 (c'est souvent oublié mais c'est une volonté là aussi politique de rendre un service aux habitants), et l'augmentation nette de 36 postes qui concernent la petite enfance et l'éducation.

Cela a déjà été fait lors du débat d'orientations budgétaires et lors du budget, mais permettez-moi de souligner l'investissement des agents de la Ville dans un contexte certes particulier pour tous les habitants de Villeurbanne, les agents de notre collectivité ont répondu présents et montrent bien que le service public est un service au public. Nous pouvons leur rendre hommage sur ce point.

Par rapport à d'autres éléments soulignés, notre groupe tient à insister sur l'impact direct pour les habitants de notre ville des dépenses qui sont inscrites au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », qui représentent 24 M€, soit presque 19,26 % des dépenses réelles. Là aussi, nous sommes face à des subventions de fonctionnement à des organismes publics (CCAS, caisse des écoles) ou des organismes privés (CCO, SVU) mais qui, au-delà de leur caractère public ou privé, sont bien des structures qui viennent rendre des services aux habitants.

Face aux dépenses, il faut toujours parler recettes. Là aussi, elles sont marquées par le contexte inédit que nous traversons. Elles atteignent pour 2020 154,1 M€, une baisse par rapport à 2019, mais cette baisse est somme toute explicable puisqu'elle concerne les produits des services et du Domaine qui connaissent une diminution de presque 24 %

avec un solde à 9,1 M€ en 2020, alors que l'on avait un chiffre, et là c'est bien l'activité en période normale qui peut être comparée, de 9,1 M€ en 2020 contre 11,9 M€ en 2019. Je sais que les comparaisons sont difficiles entre 2019 et 2020 mais, là, c'est une comparaison de baisse d'activité ou en tout cas de manque à gagner par la Ville par rapport à la crise sanitaire de manière claire.

Par rapport à la baisse enregistrée, des éléments ont été rappelés, je me permets de les rappeler également même si on n'y pense pas, que les habitants n'y pensent pas forcément à première vue : les produits de la vente des concessions dans les cimetières, les produits de stationnement puisque nous avons eu une période de gratuité, les redevances d'occupation du domaine public du fait de la fermeture des marchés, les redevances des abonnés de la maison de l'image, du livre et du son ou du Rize, les redevances à caractère sportif puisque la pratique sportive sur notre territoire a diminué avec des baisses de redevance auxquelles on peut ajouter la diminution des recettes de la restauration scolaire et celle des activités périscolaires.

Ces éléments sont pour nous importants et marquent bien l'année 2020 dans sa dimension de crise sanitaire, économique et sociale. Dans la comparaison avec d'autres villes de même strate, je ne retiendrai qu'un chiffre à 835 € par habitant des dépenses de fonctionnement, ce qui place Villeurbanne dans un niveau très raisonnable, en deçà du niveau des villes de même strate.

Pour notre groupe, nous l'avions déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires et à l'occasion du budget, les investissements sont importants, c'est le moyen de maintenir une politique de cohésion sociale au profit de celles et ceux qui ont le moins de moyens, et donc nous sommes bien dans un exercice constant de solidarité. C'est un élément sur lequel nous pouvons faire des comparaisons : en 2019, nous étions sur la solidarité, en 2020, nous sommes sur la solidarité. Il convient d'inscrire ces éléments sur une tendance où, au-delà des chiffres que chacun pourra prendre, des chapitres que chacun pourra analyser, nous sommes bien sur une volonté de poursuivre des programmations de nouveaux équipements municipaux de qualité destinés à tous les âges, d'une attention portée à l'amélioration de l'accès aux soins et à la sécurité sur un certain nombre de chapitres, et donc l'ambition à travers des dépenses, puisqu'il s'agit de dépenses pour améliorer le bien-être des habitants, de maintenir des conditions d'un vivre ensemble harmonieux, de promouvoir des politiques visant à une cohésion sociale et intergénérationnelle, se manifeste dans ce compte administratif.

L'action conduite par notre majorité, par notre maire, tient compte des réalités économiques et budgétaires, d'une réalité sanitaire et, au-delà, des impacts sociaux et économiques avec la volonté de répondre aux aspirations des Villeurbannais.

En conséquence, nous voterons le compte administratif qui nous est présenté, le report sur l'affectation du résultat 2020 et le vote sur le taux d'imposition que nous propose Jonathan Bocquet pour 2021, avec la conviction et la certitude que ces trois éléments servent les intérêts des Villeurbannais.

Je vous remercie pour votre patience.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe Les écologistes, M. Jacques Vince.

**M. Jacques VINCE.**- Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier M. l'Adjoint aux finances pour ce nouvel exercice de pédagogie, il est challengé à chaque Conseil municipal pour sa capacité à vulgariser ces aspects financiers. Je dois reconnaître qu'à partir d'une matière des plus techniques, vous avez réussi, Monsieur l'Adjoint, à présenter une délibération d'une quinzaine de pages que vous nous avez résumées de façon qui apparaît bien plus claire que la stratégie sanitaire du gouvernement.

J'associe évidemment les services à nos remerciements pour ce travail de clarification.

Cela a été dit par les intervenants précédents, ce compte administratif 2020 clôture l'exercice d'une année tout à fait exceptionnelle. De ce fait, et vous nous avez alertés à ce sujet, l'analyse s'avère bien plus difficile à réaliser qu'en année normale. C'est tout le paradoxe de cet exercice d'analyse, regarder l'année écoulée et ses différentes contraintes, qui nous pousse inévitablement à surtout regarder la suite. Si on peut être amené ici à faire des comparaisons avec les années passées, ce ne sera pas pour en tirer de grandes conclusions sur les orientations politiques, comme vous l'avez précisé, comme l'a d'ailleurs relevé M. Chabrier également, mais plutôt pour estimer les effets de la crise sanitaire et notre capacité à nous adapter à cette crise.

Plus de dépenses et moins de recettes, c'est une des grandes caractéristiques de l'année marquée par cette crise sanitaire. La hausse des dépenses concerne uniquement le budget de fonctionnement car les dépenses d'investissement ont fortement chuté, et la hausse des dépenses de fonctionnement a bien sûr été nécessaire pour assurer la continuité de service public dans des conditions difficiles. Mais nous voulons saluer ici l'engagement de l'ensemble des agents de la Ville, mobilisés pour faire face à l'urgence sanitaire et sociale et pour gérer le déconfinement, les adaptations nombreuses et changeantes dans tous nos services.

Nous pensons ici tout particulièrement aux personnels fortement mobilisés dans les écoles et les crèches au gré des injonctions ministérielles et autres protocoles sanitaires fluctuants.

Les dépenses d'investissement qui ont augmenté progressivement depuis plusieurs exercices budgétaires ont été réduites de 50 % car le confinement a bien sûr ralenti l'activité sur l'année. Notons néanmoins quelques réalisations importantes : l'achèvement de l'école Rosa-Parks, du gymnase Alexandra-David-Néel, de la crèche Helen-Keller, des travaux de mise en accessibilité dans les écoles au centre social de Cyprian, des cheminements piétons dans l'îlot Galline-Salengro et la traversée Rollet-Lafargue.

Ce compte administratif 2020 compte aussi des restes à réaliser importants dans tous les domaines, écoles et établissements culturels par exemple, évidemment liés aux périodes de confinement.

Au chapitre des dépenses, des études pour la réhabilitation du patrimoine ou le réaménagement d'espaces ont été reportées mais sont déjà engagées sur 2021 pour plusieurs d'entre elles, et on peut évidemment s'en satisfaire. Cela est aussi le cas des projets autour de l'alimentation durable, la part des produits bios et locaux dans le total des approvisionnements reste encore aujourd'hui trop modérée. À l'heure où les attentes des familles sont extrêmement fortes dans ce domaine, où de nombreuses collectivités font des pas de géant, nous aimerions avancer plus vite sur un sujet important pour la

santé de nos enfants, pour l'environnement, pour faire évoluer l'agriculture vers des pratiques plus durables.

Nous connaissons tous et toutes ici le travail engagé par notre cuisine centrale sur cette question de l'approvisionnement et des achats alimentaires durables. Nous avons hâte de voir leurs effets et résultats sur le compte administratif de l'année prochaine. M. Chabrier pourra peut-être voir à ce moment-là notre volonté politique, en particulier sur cette question, mais nous sommes bien conscients que l'instabilité sanitaire rend plus difficile des réformes de fond sur ce plan comme sur d'autres, mais particulièrement sur celui-ci dans la période actuelle.

La crise sanitaire se retrouve en filigrane tout au long de ce compte administratif, et tout particulièrement dans la partie fonctionnement. Par exemple, des baisses de dépenses de fonctionnement, un peu plus de 11 % sur les charges générales avec l'annulation de plusieurs événements, une baisse des fluides d'environ 10 % liée à la fermeture de nombreux bâtiments pendant les périodes de confinement et une baisse des carburants qui s'explique par moins de déplacements.

A contrario, une hausse des charges de personnel d'un peu plus de 3 % qui s'explique notamment par l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité de manière classique, par des primes Covid exceptionnelles versées aux agents et, là aussi, nous ne pouvons que nous en féliciter au regard de l'investissement, et des ajustements de création de postes correspondant à l'ouverture de nouveaux équipements ou l'ajustement de fréquentation dans nos services publics, notamment la restauration et le périscolaire.

Un deuxième volet des dépenses de fonctionnement détaille également des hausses pour des projets et des actions de solidarité qui ont permis à nos concitoyens les plus en difficulté de bénéficier d'une aide exceptionnelle pour traverser cette crise. Notons également l'accroissement des fréquences de nettoyage et l'achat de produits spécifiques, notamment par la direction de l'éducation, liés aux mesures sanitaires renforcées.

Il y a également dans ce compte administratif des évolutions budgétaires qui pèsent lourd et qui pourtant ne relèvent pas des choix municipaux. Ce sont notamment les contributions obligatoires pour les écoles privées qui augmentent de presque 78 %. En effet, l'extension à trois ans de l'instruction obligatoire fixée par la loi Blanquer a imposé aux communes la prise en charge des dépenses des maternelles privées sous contrat, soit un coût d'un peu plus de 900 000 € tout de même pour Villeurbanne, pour lequel nous attendons d'ailleurs encore la compensation promise.

Nous aurons l'occasion d'en reparler ici mais ce choix politique de l'État coûte cher. En effet, le principal effet de la loi Blanquer est bien un vaste transfert d'argent public vers l'école privée, le budget 2020 l'estimait à 100 M€ à l'échelle nationale et nous le déplorons une nouvelle fois.

Les recettes de gestion courante, quant à elles, sont en baisse de presque 43 %, chute pleinement liée à la crise :

- la diminution des recettes de stationnement en lien avec la première période de confinement et la gratuité de plusieurs mois ;
- la chute de pratiquement la moitié des redevances d'occupation du domaine public

et des redevances à caractère sportif, notamment celles de l'accès aux piscines qui baissent de 61 % ;

- la baisse des recettes du périscolaire de presque 31 %, 2,7 M€ contre presque 4 M€ en 2019.

Je pourrais allonger la liste, chaque service public avec redevance a été fortement impacté et contribue de fait à une baisse globale des recettes de notre collectivité.

2020, année exceptionnelle pour chacune et chacun et pour la Ville, comme pour toutes les communes dans toute la France, chaque service public, chaque projet a été impacté d'une manière ou d'une autre par cette crise inédite.

L'année 2021 n'est encore pas visiblement l'année du rebond, en tous les cas on ne peut pas l'affirmer aujourd'hui. Nous vivons toujours dans le doute d'une détérioration de la situation et les espoirs d'une sortie de crise sanitaire, mais les décisions du gouvernement sont difficiles à suivre, dans tous les sens du terme, difficiles à comprendre, difficiles à respecter, même si toutes et tous nous voudrions que cela s'arrête : contamination, confinement, reconfinement, comorbidité, variant, vocabulaire que nous aimerions bien abandonner assez rapidement.

La période post-crise sera nourrie par ce que nous avons tous et toutes vécu pendant le premier confinement où le service public de proximité est devenu indispensable et vital, constituant le premier des essentiels.

Ce compte administratif révèle l'ampleur de la crise que nous vivons mais permet également de réévaluer ce qui fait sens et vie ensemble. Cette épreuve permet de penser un retour à la normale qui ne devra plus l'être en nous projetant dans ce qui nous a tant manqué : du lien social, une éducation sans stress, de la nature en ville, de la culture. Plus encore avec la crise sanitaire, notre Ville doit envisager des investissements ambitieux pour répondre aux besoins de nos concitoyens et en prenant le tournant de la transition écologique.

Sur ce point, la lecture du compte administratif a de quoi nous rassurer avec différentes études pour des aménagements structurants de notre ville, des rénovations d'écoles pour que nos enfants soient mieux accueillis, des travaux dans les équipements de proximité, des squares et parcs réaménagés pour permettre un accès à des îlots de fraîcheur et à la nature.

Si notre ville était retenue comme capitale française de la culture, ce que nous souhaitons évidemment ardemment, cette projection dans un monde qui nous a tant fait défaut n'en serait que plus rapide et sereine. Bien sûr, c'est avec le budget primitif 2021 et les suivants que nous amplifierons les transformations nécessaires pour s'adapter peut-être au monde que l'on a pu appeler le monde d'après pendant un temps, mais qui sera surtout ce que nous en ferons tout simplement, s'adapter plus sereinement à la ville désirable et solidaire que nous voulons.

Et pour paraphraser la récente tribune *Viva* de président de groupe que vous êtes aussi, Monsieur l'Adjoint aux finances, nous répétons ici que le pessimisme n'est pas une option et que nous traverserons ensemble cette épreuve.

Nous voterons évidemment ce compte administratif. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur l'Adjoint aux finances, puisque vous étiez cité dans cette dernière intervention, je vous laisse la parole.

**M. Jonathan BOCQUET.**- Merci Monsieur le Maire.

Je vais tenter d'être court, d'autant que les interventions appellent peu de réponses finalement.

D'abord, merci à l'ensemble des groupes pour le satisfecit qui m'est donné. Évidemment, on s'emploie à une méthode pédagogique et transparente mais c'est rendu possible essentiellement grâce au travail des services, et plus on fait de pédagogie, plus on fait de transparence et plus cela leur demande de travail ! Je les remercie encore une fois.

Je vais apporter une correction et deux précisions. L'un des intervenants a parlé d'une augmentation de la TFPB, il n'y en a pas. Le taux de référence villeurbannais de la taxe foncière sur les propriétés bâties est la somme du taux communal qui n'a pas bougé, qui est de 18,91 %, et du taux appliqué au profit du département du Rhône qui était de 11,03 % préalablement à la fusion. Ce cumul engendre une hausse mécanique du taux de la Ville qui atteint 29,94 %, mais il n'y a aucun effet sur les contribuables, et d'ailleurs certains contribuables bénéficieront plutôt des modifications liées à la loi de finances 2020 qui a modifié l'article 1383 du Code général des impôts, qui prévoyait avant une exonération sur les propriétés neuves pendant deux ans. Cette exonération pouvait être supprimée par les Villes, c'était le choix qu'avait fait Villeurbanne. Aujourd'hui, cette exonération ne peut plus être supprimée mais on peut y déroger à une certaine hauteur. Nous avons fait le choix de déroger à hauteur de 60 %.

De ce fait, il y aura un manque à gagner pour les recettes de la Ville et un aspect positif pour le pouvoir d'achat d'un certain nombre de contribuables.

Sur la question de la forte augmentation des immobilisations financières qui a été remarquée par plusieurs groupes, elle est réelle, elle reflète le fait qu'elles étaient relativement basses avant, elle est permise par la bonne situation financière de la Ville, et elle est très clairement une réponse décisive à la crise. Vous avez parlé pour certains de la SVU, du fonds régional d'urgence, on peut évoquer aussi le CRAC Tolstoï. Des sommes conséquentes ont été mobilisées très rapidement pour surmonter les effets de la crise et poursuivre la redynamisation du territoire.

Sur l'augmentation des coûts RH, c'est à la fois la réponse à la crise et l'amorçage du plan de mandat. On a des renforts, on a de meilleurs taux de remplacement et des recrutements liés à l'ambition du programme.

Pour conclure, ce CA n'est pas qu'un élément de frustration, il est déjà un CA d'amorçage de notre programme. Il est la démonstration par les chiffres du volontarisme de la Ville, et même s'il ne permet pas tout à fait de comparaison, il donne à voir à la fois notre engagement face à la crise et notre engagement et notre ambition pour le mandat à venir.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Bocquet. Juste avant de laisser la présidence à Mme la première Adjointe, puisque le maire ne vote pas le compte administratif et je dois sortir de la salle du Conseil, je reviens sur un élément puisqu'à la fois Jonathan Bocquet a

répondu à l'ensemble des questions et vos interventions étaient plutôt de l'ordre du satisfecit.

Je suis d'accord avec l'intervention de M. Chabrier sur l'alerte sur la capacité à tenir le rythme d'investissement. Nous avons pour autant fait ce choix de maintenir un fort taux d'investissement. Dans les 63 M€ auxquels il faut rajouter à peu près 5 M€ de report, vous avez un certain nombre d'opérations qui ont été annulées et reprogrammées. C'est une forme de report même si ce n'est pas tout à fait le terme budgétaire, cela conduit à 68 M€ d'investissement prévisible pour 2021, et c'est vrai que cela supposera une mobilisation forte de toutes les équipes mais, pour l'instant, nous avons souhaité maintenir ce rythme, notamment parce que c'était aussi une manière de relancer l'activité et de participer à l'effort de construction nécessaire.

Vous l'avez dit vous-même dans votre intervention, nous serons jugés à l'aune de l'exercice de ce compte administratif 2021 en 2022, mais je crois que ni vous ni moi n'avons intérêt à ce que nous ne soyons pas au rendez-vous de ces investissements pour la santé économique des acteurs du territoire. Nous sommes extrêmement mobilisés dans cette direction.

Merci pour vos différentes interventions. Je laisse la présidence à Madame la première Adjointe, et je vous retrouve pour la suite des délibérations.

*(Départ de M. le Maire)*

**Mme Agnès THOUVENOT.**- Merci Monsieur le Maire.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le maire ne peut pas voter et assister au vote concernant le compte administratif. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (47 pour – 7 abstentions) –**

*(Retour de M. le Maire)*

### **3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 - M. Jonathan BOCQUET**

**Mme Agnès THOUVENOT.**- Je mets le rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (48 pour – 7 abstentions) –**

### **4 – FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets le rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (48 pour – 7 abstentions) –**

### **5 – AJUSTEMENT DE L'EXONÉRATION DE PLEIN DROIT DES CONSTRUCTIONS NEUVES DURANT 2 ANS PRÉVUE À L'ARTICLE 1383 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

### **6 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**7 - TRANSFERT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA FONDATION ARALIS À LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - 1 LOGEMENT PLASIS AU 28, RUE JEAN-BOURGEY – M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**8 - RÉITÉRATION DE GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA - RÉAMÉNAGEMENT DE 2 LIGNES DE PRÊT AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**9 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - BATIGÈRE – 24, RUE LOUIS-FORT – 1, RUE PARET – Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**10 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - EST MÉTROPOLE HABITAT – 74, RUE FRÉDÉRIC-FAYS, 9-11-13, RUE ANTOINE-BERNOUX - Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Je ne participe pas au vote. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**11 - BIENS SANS MAÎTRE - INCORPORATION AU DOMAINE COMMUNAL DE LA PARCELLE DE TERRAIN NON BÂTIE - RUE DE LA BOUBE – Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Vous souhaitez en dire un mot Madame Thouvenot ? Je n'ai pas de demande d'intervention.

Mme Agnès THOUVENOT.- Juste peut-être pour dire que cette incorporation au domaine communal permettra aussi la rénovation de la rue de la Boube dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Buers.

M. LE MAIRE.- Merci de cette précision. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**12 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION DE 7 LOTS DE COPROPRIÉTÉ AU 88, RUE HYPPOLYTE-KAHN – Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**13 - AUTORISATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA MISE EN PLACE DE TROIS ESPACES PÉDAGOGIQUES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS - CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU – Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**14 - PROGRAMME DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU 8-MAI-1945 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – Mme Laura GANDOLFI**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**15 - PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE CRÉATION DU JARDIN SITUÉ 130, RUE LÉON-BLUM ET DEMANDE DE SUBVENTIONS - PUP ALSTOM – M. Alain BRISSARD**

**M. LE MAIRE.-** Nous devons avoir un support de projection pour au moins les trois rapports qui viennent.

Monsieur Brissard, souhaitez-vous présenter les trois à la suite ?

**M. Alain BRISSARD.-** Je présente les trois.

**M. LE MAIRE.-** Ensuite, je soumettrai chacune des délibérations au vote.

**M. Alain BRISSARD.-** Les trois délibérations qui suivent sont l'occasion de porter un coup de projecteur sur un des enjeux structurants de notre mandat, à savoir notre volonté de construire la ville tant dans sa forme bâtie que dans les espaces de liberté et de nature que nous souhaitons offrir aux habitants de Villeurbanne, des espaces de nature dont la période de confinement a montré toute leur importance, tant pour la santé psychique que physique de nos concitoyens.

Il s'agit également, à travers notre action, de retisser un lien trop souvent abîmé entre nature et urbanité, et de permettre à la biodiversité de retrouver une terre d'accueil au cœur de nos villes. Cela passe par l'augmentation des surfaces de parc et de jardin de notre ville mais également par d'autres actions que j'évoquerai en fin de propos.

Pour cette année 2021, nous avons trois projets de rénovation, création et agrandissement de jardins municipaux qui vous sont présentés sur cette carte.

Je commence par le square de la Roseraie qui se situe dans le quartier Ferrandière. C'est le petit bol de chlorophylle de ce Conseil municipal. C'est un square ancien de Villeurbanne qui fait 3 500 m<sup>2</sup>, qui se trouve avenue Marc-Sangnier. Nous allons le reconfigurer pour à la fois permettre une meilleure visibilité et une meilleure accessibilité depuis la rue, et redévelopper toute la partie arborée qu'il présente et qui permet d'en faire un véritable îlot de fraîcheur en été.

Sur le slide suivant, vous avez un petit rappel de ces éléments de composition que je viens d'évoquer rapidement, notamment le budget de cette rénovation qui est de 340 000 € et que j'aurai le plaisir de présenter aux membres du conseil de quartier en

visio mercredi soir pour les associer à la démarche.

Nous avons fait le choix, dans le phasage des travaux, de décaler sa réalisation à l'automne pour permettre aux habitants d'en profiter tout l'été.

La deuxième réalisation qui verra le jour cette année est l'agrandissement du square Alexis-Jordan dans le quartier des Buers. C'est un grand jardin traversant qui offre un écrin de nature aux habitants du quartier, que je vous invite à découvrir pour ceux qui ne le connaissent pas. Nous profitons de la reconstruction de la résidence Château-Gaillard pour l'agrandir et recréer à travers un agrandissement de 475 m<sup>2</sup> un espace sur lequel nous souhaitons que la nature reprenne ses droits. Cela ne sera pas planté, on laissera la nature recréer un espace arboré qui sera en visibilité de l'ensemble des usagers du parc.

La troisième réalisation, la plus importante, consistera à la création de ce que l'on appelle le jardin du PUP Alstom, qui est un nom horrible. Entre nous, avec les concepteurs, nous l'appelons plutôt le Jardin des Ressources, parce qu'il s'agit d'un ancien parking qui était sur le site industriel d'Alstom et que nous allons retransformer et renaturaliser pour en faire un lieu sur lequel la nature reprendra ses droits et qui sera un véritable îlot de fraîcheur pour les habitants du quartier.

Ce sera un jardin de 1 700 m<sup>2</sup>. On l'appelle temporairement Jardin des Ressources parce qu'il figurera également un jardin partagé sur lequel les habitants pourront cultiver des légumes et des petits fruits que nous espérons nombreux et goûteux.

Voilà pour cette première vague de réalisations 2021. Nous aurons également en 2021 les premiers travaux de conception faits en concertation avec les habitants d'une deuxième vague de projets qui verra le jour tout au long du mandat. Je pense notamment au jardin qui se trouvera dans le quartier Dedieu-Charmettes, rue Mansard, ainsi qu'au parc de L'autre Soie et au grand parc Grandclément qui, même s'il est à un horizon plus lointain, nous souhaitons comprimer les délais de réalisation de ce grand parc qui nous sont pourtant rappelés régulièrement par la Métropole pour le donner à voir aux habitants le plus rapidement possible.

J'ai été sensible aux propos du groupe VIE en début de Conseil municipal, parce qu'on se rend compte qu'une partie de notre action s'appuie sur le travail préparatoire de nos prédécesseurs et qu'une partie de notre travail à nous, c'est de préparer les réalisations de demain et même parfois d'après-demain. Nous avons à penser à cela dans notre travail quotidien et, au-delà, à permettre des réalisations beaucoup plus concrètes et beaucoup plus rapides. C'est pour cette raison que nous avons démarré avec les adjoints de quartier un travail autour de la végétalisation de proximité pour permettre aux habitants de s'emparer de leur environnement immédiat et de pouvoir, avec l'accompagnement de la Ville, y assurer des plantations qui végétalisent et améliorent leur quotidien.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Les écologistes, c'est Mme Vessiller qui prend la parole.

**Mme Béatrice VESSILLER.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci Monsieur l'Adjoint de cette représentation très rafraîchissante, en effet. Nous interviendrons sur les trois délibérations qui nous montrent que donner plus de place à la

nature en ville, c'est nécessaire, c'est possible. Créer des îlots de fraîcheur, développer le végétal, c'est indispensable, c'est possible. Renforcer la biodiversité, proposer des espaces de respiration, c'est urgent, c'est possible.

Ces aménagements sont en effet très attendus et très positifs pour notre ville et ses habitants qui ont besoin d'espaces de nature en proximité. C'est aussi une question de santé publique et de bien-être, notamment dans notre ville si dense. Rappelons que l'OMS recommande que chaque habitant ait accès à moins de 300 mètres de chez lui à au moins 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts, à Villeurbanne, nous en sommes à la moitié seulement, et outre ces projets, nous aurons dans le mandat d'autres projets de square et surtout de grand parc urbain, vous l'avez dit Monsieur Brissard, et c'est très bien.

Ces aménagements se prévoient et s'anticipent. Ainsi, les achats de foncier d'hier autour du square Alexis-Jourdan permettent aujourd'hui de l'agrandir et d'y proposer dès demain des espaces de détente très végétalisés. Ils permettront également de faire une grande place à la végétation locale, à la création d'un potager qui favorisera aussi le développement du lien social.

Avec le président de la Métropole, nous avons inauguré en fin de semaine dernière un arboretum à Sathonay-Camp dans la ZAC Castellane où 107 arbres d'essences différentes ont été plantés, toutes adaptées au réchauffement climatique, dans un bassin de rétention des eaux pluviales, combinant ainsi les différents enjeux environnementaux de l'aménagement urbain. Je ne doute pas que nous aurons à Villeurbanne des démarches aussi intéressantes.

Avec la délibération de la requalification de la Roseraie, nous devons avoir une attention particulière à la question des toilettes publiques. Elles sont fermées depuis longtemps dans ce parc et il nous semble nécessaire de programmer ce type d'équipement dans les différents quartiers de la ville qui en sont dépourvus. L'accès aux toilettes comme l'accès aux bornes d'eau potable dans l'espace public sont des éléments que nous devons apporter à tous, mais notamment aux personnes sans abri dans un territoire hospitalier et accueillant que nous voulons pour la ville et la métropole.

Bien sûr, nous nous félicitons de ces futurs travaux et espérons dans les mois qui viennent pouvoir à nouveau délibérer sur des projets de même nature, si vous me permettez.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je remercie M. Brissard pour la présentation de ces trois projets qui nous permettent de passer en phase de réalisation et de commencer à avoir des images de ce qui va se réaliser dans la ville, avec des travaux qui seront livrés entre 2021 et 2022. Nous ne sommes pas sur des études de préfiguration mais sur le début d'une phase de travaux.

Je note l'interpellation sur la question des toilettes publiques et je crois qu'il ne faut pas qu'on la réserve uniquement à l'opportunité ou à la non-opportunité de fermer ces toilettes publiques sur ce parc en particulier mais, globalement, il faut se poser la question des toilettes publiques sur l'espace public et des modèles économiques qui permettent de les financer aujourd'hui, parce que ce sont des dispositifs extrêmement coûteux pour la collectivité. On comprend parfaitement que cela puisse être une attente

et un besoin de la population mais, pour l'instant, ces modèles économiques ne sont pas tout à fait présents, cela supposera des arbitrages entre nous si jamais nous étions amenés à développer fortement cette présence sur l'espace public.

Voilà pour les quelques éléments qui étaient présents dans l'intervention.

Puisqu'à la fois Béatrice Vessiller s'est positionnée en tant que Ville mais aussi en tant que Métropole, que M. Brissard a parlé de deux projets de parcs importants, permettez-moi d'en citer un troisième qui est aussi important et sur lequel nous avons de fortes attentes vis-à-vis de la Métropole, qui est celui de Saint-Jean, le parc des berges du canal. Dans la temporalité attendue, nous souhaitons qu'elle soit également sur ce mandat pour accompagner la transformation de ce quartier.

Je vais donc mettre ces trois rapports successivement aux voix. Le premier est le rapport sur le Jardin des Ressources, pour reprendre l'appellation proposée par M. Brissard, que je préfère au jardin PUP Alstom, je vous rejoins.

**- Adopté à l'unanimité -**

**16 - PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXTENSION DU JARDIN ALEXIS-JORDAN SITUÉ 77, RUE CHATEAU-GAILLARD ET DEMANDE DE SUBVENTIONS - M. Alain BRISSARD**

**M. LE MAIRE.**- Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**17 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU SQUARE DE LA ROSERAIE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS - M. Alain BRISSARD**

**M. LE MAIRE.**- Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**18 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE VACCINATIONS INTERNATIONALES POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE VACCINATION MUNICIPAL - COVID 19 - Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.**- J'ai une demande d'intervention. Peut-être avant, Madame Fort, souhaitez-vous présenter la délibération ?

**Mme Agathe FORT.**- Non, Monsieur le Maire, je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Je passe la parole, pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, à Cristina Martineau.

**Mme Cristina MARTINEAU.**- Je vous remercie Monsieur le Maire.

Cette intervention est au nom du groupe Socialistes et Citoyen.nes, mais également au nom du groupe Communistes et Républicains.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Cette convention est particulièrement importante. Elle formalise, et Monsieur le Maire, vous l'avez souligné tout à l'heure en complément de la présentation du compte administratif, un engagement supplémentaire de notre Ville pour lutter contre la

pandémie et permettre notamment aux Villeurbannais de se faire vacciner à proximité de leur domicile.

Alors que notre département est à nouveau soumis à des restrictions fortes depuis ce week-end, que la France compte malheureusement bientôt 100 000 morts du Covid, ce centre de vaccination est un outil majeur pour sortir de l'impasse. Il complète le centre de dépistage à la salle des Gratte-ciel où il est rapide et aisé de se faire tester sans rendez-vous. Chers Villeurbannais, n'hésitez pas à l'utiliser en prévention.

Nous souhaitons saluer les différents services de la Ville qui, en lien avec le centre de vaccinations internationales, les pompiers et le réseau local de professionnels de santé, se mobilisent depuis plusieurs semaines pour mettre sur pied et faire tourner avec grande efficacité ce centre, mais aussi pour orienter, informer et rassurer les habitants, je pense notamment à tous les agents d'accueil et d'information qui se trouvent dans les différents lieux de la ville, au milieu d'une communication du gouvernement erratique.

Je ne sais pas s'il faut envoyer Jonathan Bocquet tous les jeudis soir pour présenter le compte administratif pour que ce soit plus clair, en tout cas, ce qui est sûr, c'est que les appels à accélérer la vaccination au niveau national, cette course de vitesse se heurte au nombre de doses réellement disponibles sur le territoire. Et des doses, nous en manquons indubitablement ici en France, en Europe et surtout partout dans le monde.

En juin 2020, c'est Emmanuel Macron qui a appelé pourtant à faire de ces futurs vaccins des biens publics mondiaux. Maintenant que nous les avons, grâce, rappelons-le, à des milliards d'investissements publics des différents États, la France ne bataille pas pour autant dans ce sens. Au contraire, l'Union européenne, et notamment la France en son sein, les États-Unis ou la Grande-Bretagne bloquent l'initiative portée par plus de 100 pays au sein de l'OMC pour suspendre temporairement les brevets et permettre de démultiplier les capacités mondiales de production au bénéfice de tous.

L'apparition et la circulation des variants prouvent que nous ne serons sortis d'affaire que si la population mondiale accède à la vaccination. C'est un enjeu sanitaire et c'est surtout, pour nous, un enjeu éthique fondamental.

Aussi, nos parlementaires, qu'ils soient au Parlement européen, au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat, ou des autres parlements européens d'ailleurs, sociétés civiles, ONG, syndicats, appellent depuis plusieurs semaines l'Union européenne et ses États membres à revoir leur position au sein de l'OMC et à déroger à ces droits de la propriété intellectuelle.

Beaucoup de ces initiatives sont regroupées dans le cadre de l'appel de Paris du 11 mars. Aussi, fidèles à l'esprit de solidarité de notre ville faite de femmes et d'hommes venus d'ailleurs devenus d'ici, comme nous le disons souvent, nous, socialistes citoyens et citoyennes, communistes et républicains, nous souhaitons relayer ces initiatives et appeler les habitants à les soutenir, à les relayer, à les rejoindre.

Si le pessimisme n'est pas une option, il n'y a pas non plus de fatalisme à avoir sur la pénurie.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci Madame Martineau pour une intervention qui dépasse largement

le cadre des frontières villeurbannaises mais sachez que je reste très mobilisé sur la question villeurbannaise et que nous avons quand même quelques annonces concernant les départements qui ont été soumis à de nouvelles contraintes pour une augmentation des doses qui arriveraient sur le territoire de la métropole. En tous les cas, il semble que le gouvernement accepte enfin d'instaurer un lien de corrélation entre les indicateurs alarmants du développement de la crise sanitaire sur certains territoires et le nombre de vaccins qui arriveraient sur ces territoires.

Ce sont les engagements qui ont été pris à la fin de la semaine par le préfet via des directives ministérielles, et nous espérons que cela permettra de faire fonctionner d'une manière un peu plus rationnelle notre centre de vaccination qui, je le rappelle, est capable de vacciner 600 personnes par jour et qui aujourd'hui en vaccine 600 par semaine, faute de doses, ce que l'on peut comprendre, mais au regard de la situation et des annonces gouvernementales, nous espérons que ce centre pourra aller vers un niveau de vaccination plus satisfaisant.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**19 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION GAELIS EN MATIÈRE DE DONS ALIMENTAIRES - COVID 19 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Garabédian, je vous laisse présenter ce rapport ?

**M. Mathieu GARABEDIAN.**- Merci, Monsieur le Maire,

C'est une délibération que je vais aussi présenter avec mon collègue Alain Brissard.

Cette convention signée avec la Ville, et notamment notre restauration municipale, permet à la Ville de donner les excédents alimentaires de la cuisine centrale dans une optique de lutte contre le gaspillage alimentaire et de solidarité. C'est l'association GAELIS, une des associations étudiantes, qui a été choisie, qui mène de nombreuses actions de solidarité depuis le début de la crise sanitaire, voici maintenant un an sur toute la métropole, et notamment qui a mené une action avec nous voici un peu plus d'un mois avec l'association OUhlala et le chef étoilé Christian Têtedoie.

Je me permets de souligner qu'aujourd'hui c'est une attention particulière pour les étudiants mais qu'il faut garder une réflexion globale sur l'aide que l'on apporte à la jeunesse en général, et que cette délibération, aujourd'hui, s'inscrit dans notre stratégie de lutte contre la précarité alimentaire qui a été enclenchée par la Ville et son centre communal d'action sociale avec tous les acteurs du secteur, et qui doit nous permettre de co-construire notre politique publique dans ce domaine pour le mandat.

Je vais laisser Alain Brissard poursuivre sur la stratégie globale alimentaire.

**M. Alain BRISSARD.**- Merci Monsieur Garabédian.

Je suis extrêmement heureux de l'inscription de ce rapport à notre Conseil municipal et au travail qui a été mené par la cuisine centrale pour permettre ces dons alimentaires. Nous avons entamé depuis le mois de novembre, avec de nombreux adjoints de notre municipalité, un travail commun autour de la définition d'une stratégie alimentaire locale

pour Villeurbanne, que ce soit Mathieu Garabédian sur les questions de solidarité, que ce soit Sonia Tron sur les questions d'éducation et d'école, je pense aussi à Paul Campy sur le commerce.

Cette délibération vient commencer à illustrer la forme que pourra prendre cette stratégie locale avec à la fois :

- un axe qui a vocation à permettre l'accès de tous et toutes à une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement ;
- un axe que nous travaillerons principalement avec la Métropole, qui est de participer au développement d'une agriculture paysanne dans notre bassin de vie pour permettre un approvisionnement des Villeurbannais à des produits de qualité ;
- un axe, où là le travail est prévu avec notamment Stéphane Frioux et Christine Goyard, consistant à favoriser la convivialité et le lien social autour de l'alimentation.

Nous aurons l'occasion de venir régulièrement, chacun dans nos délégations respectives, vous parler de cette stratégie.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Brissard et Monsieur Garabédian. J'ai une intervention commune à l'ensemble des groupes de la majorité, c'est M. Frioux qui intervient.

**M. Stéphane FRIOUX.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole au nom de tous les groupes de la majorité et en ma qualité d'adjoint à la vie étudiante pour soutenir le projet de délibération rapporté à l'instant par nos collègues Mathieu Garabédian et Alain Brissard.

La délibération qui nous est soumise s'inscrit dans un cadre bien balisé. Le principe des dons alimentaires est largement reconnu aujourd'hui dans un monde où les Restaurants du Cœur et les distributions sont malheureusement habituels.

Nous saluons la mobilisation citoyenne qui s'est déployée à plusieurs reprises dans notre ville et dans l'agglomération. Aux soupes populaires qu'il y a quelques années visaient le public des migrants avant l'arrivée de la pandémie ont succédé les images de milliers d'étudiants faisant la queue devant les points de distribution et la fréquentation accrue des épiceries solidaires. Pour des milliers de jeunes, et en particulier les étudiants internationaux, l'accès à l'enseignement supérieur reste une occasion de promotion sociale mais entraîne bien souvent des conditions de vie précaires plus ou moins longtemps.

Alors que dès le mois de novembre, avec la fermeture des bars et restaurants par exemple, pourvoyeurs de jobs étudiants, et le deuxième confinement, l'alarme avait été lancée, il a fallu bien du temps pour que des mesures soient annoncées par le gouvernement, et certes insuffisantes. Cela alors qu'une enquête menée à la fin du printemps 2020 sur le premier confinement pointait déjà que 33 % des étudiants interrogés avaient rencontré des difficultés financières pendant le premier confinement et près de 70 % des étudiants étrangers. La restriction sur l'alimentation avait été la première conséquence logique de ces difficultés.

La lutte contre le gaspillage alimentaire que nous prôtons à nos enfants depuis

longtemps et qui s'est longtemps accompagnée d'images ou de clichés sur des pays forts éloignés du nôtre est aujourd'hui à l'ordre du jour chez nous, avec la possibilité de livrer des excédents alimentaires à une association lyonnaise pour des étudiants de notre voisinage.

À cela s'ajoutent évidemment les difficultés psychiques, les quelques tentatives de suicide médiatisées, masquant l'importance des pensées suicidaires ou des dépressions, l'isolement, l'absence de sociabilité qui touchent une masse innombrable d'étudiants et, au-delà, de tous les jeunes que nous savons particulièrement touchés par la précarité, laquelle n'est pas près de se résorber.

C'est donc un véritable plan Marshall pour la jeunesse que les forces de gauche et écologistes devront proposer pour l'élection présidentielle de l'an prochain. Avant cela, espérons que cette solidarité passagère et nécessaire ne s'institutionnalise pas, que les beaux jours reviennent pour nos jeunes et qu'aux nourritures terrestres succéderont le besoin de nourriture culturelle et le retour à la sociabilité. Car, comme le soulignait voici quelques jours le directeur d'un centre universitaire, que l'on soit étudiant ou pas, à vingt ans, on construit son cerveau social, on a un besoin vital d'échanger, de séduire, de se confronter à d'autres. GAELIS porte d'ailleurs un projet en ce sens avec l'opération « Sors de ta piaule » prévue la semaine prochaine.

Nous voterons évidemment cette délibération. Merci pour votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je soumetts ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**20 - SUBVENTION ANNUELLE ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) - COVID 19 - Mme Caroline ROGER-SEPPI**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention, je soumetts ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**21 - VENTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX - M. Antoine COLLIAT**

**M. LE MAIRE.**- J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur Colliat, souhaitez-vous en dire un mot ?

**M. Antoine COLLIAT.**- Très rapidement, Monsieur le Maire, merci.

La Ville poursuit le renouvellement de sa flotte de véhicules pour la rendre conforme à la zone de faibles émissions. Elle va procéder dans ce cadre à la vente de 7 véhicules utilitaires pourvus de Crit'Air 3, 4 ou 5 sur le site aux enchères Agorastore.

Par ailleurs, la Ville renouvelle également des véhicules de la police municipale et va mettre en vente 2 véhicules légers sur le même site d'Agorastore.

Le montant de ces ventes étant susceptible de dépasser 4 600 € autorisés par la délégation du Conseil municipal au maire, nous sommes amenés à autoriser ces ventes.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Colliat. J'ai deux demandes d'intervention, d'abord pour le groupe Villeurbaine Progressiste.

**Mme Émilie PROST.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons bien connaissance en effet de cette pratique de vente de véhicules municipaux qui n'est pas nouvelle, comme pour tout citoyen, acteur économique ou collectivité, l'objectif peut être tout autant le besoin de remplacer des véhicules usagés ou de s'orienter, quand le budget le permet, vers un véhicule plus récent et moins polluant. Il semble bien que ce soit cette dernière situation qui motive cette décision de se séparer des véhicules encore en état de marche puisqu'ils pourront être mis en vente sur le site Agorastore.

Pour ma part, je reconnais avoir été à première vue étonnée de cette pratique de vente aux enchères en ligne à l'initiative des collectivités, modalité de vente rare et très réglementée par ailleurs en ce qui concerne les personnes privées.

Toutefois, loin de nous l'idée de la contester puisqu'il s'agit d'une possibilité prévue et encadrée juridiquement. En revanche, nous souhaitons revenir, suite aux échanges en commission, sur le fait qu'une information sincère et complète devra impérativement être délivrée aux enchérisseurs potentiels.

En effet, M. Colliat vient de le rappeler, cette volonté de renouveler le parc s'inscrit notamment dans le cadre de la mise en conformité avec la zone faibles émissions qui interdira dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la circulation des véhicules Crit'Air 5 dans la zone actuelle dont Villeurbanne fait partie, puis Crit'Air 2 à 4 d'ici 2026 dans une zone bien plus étendue.

Outre les mentions légales habituelles, nous suggérons donc d'indiquer une alerte ou une mise en garde dès la mise en ligne. Cette démarche serait responsable afin que des ménages ou petites entreprises ayant enchéri et rassurés d'acheter un véhicule municipal ne se retrouvent sans moyen de transport dans quelques mois ou quelques années. Bien évidemment, cela entraînera malheureusement le fait que ce ne sont pas des Villeurbannais qui pourront potentiellement faire une bonne affaire en connaissance de cause.

Enfin, sans refaire le dense débat métropolitain du 15 mars dernier au sujet de la ZFE, nous voyons bien que nous touchons ici les limites de la bonne volonté. En effet, on peut vouloir agir de manière vertueuse à l'échelle d'une commune ou d'une métropole, mais nous ne sommes pas coupés du monde. Ainsi, le véhicule polluant remplacé continuera à circuler ailleurs, certainement même plus fréquemment dans une zone où les modes de transports alternatifs seront faibles ou en fonction de la profession de l'acheteur. La communication sera pourtant sauve, ce qui peut laisser perplexe à plus grande échelle.

De ce fait et en cohérence, nous préférons nous abstenir sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une deuxième demande de parole pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Mme Laura Gandolfi.

**Mme Laura GANDOLFI.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La vente de véhicules qui nous est proposée prend acte des orientations de la Métropole de Lyon visant à réduire la pollution de l'air régulièrement surchargé en dioxyde d'azote et en particules fines. Villeurbanne fait partie des communes les plus concernées par

cette pollution. Le renforcement de la zone FE votée par la majorité métropolitaine le 15 mars dernier répond à un véritable enjeu de santé publique. Les véhicules professionnels dits Crit'Air 3, 4 et 5 sont interdits à la circulation et au stationnement depuis 2020 au sein de la zone à faibles émissions actuelle.

Au-delà d'un devoir d'exemplarité que porte la Ville de Villeurbanne, et bien que sa flotte soit beaucoup plus vertueuse que celle d'autres communes, un état des lieux le précisait en 2018, nous devons continuer à procéder au remplacement de nos véhicules polluants à raison d'une vingtaine par an, dont les plus vieillissants ont déjà fait l'objet de frais conséquents.

Dans la continuité de l'amendement présenté par le groupe socialiste à la Métropole et cosigné par une part de la majorité qui précise la volonté d'apporter un soutien aux publics les plus précaires pour une alternative réaliste, il serait injuste de faire supporter aux habitants modestes les coûts d'un remplacement de leur véhicule diesel à l'horizon 2026 sans que des solutions viables leur soient proposées.

Nous saluons sur ce sujet la décision de la majorité métropolitaine d'avoir conditionné les premières mesures d'interdiction à la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour les ménages les plus fragiles. De même, le calendrier a été revu pour mieux tenir compte de la concertation et des diverses études d'impact qui seront menées d'ici à 2022.

Confiant mais vigilant, le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s soutiendra toutes les mesures qui répondent à l'urgence climatique dans un esprit de justice sociale.

À ce titre, nous voterons ce rapport. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur Colliat, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

**M. Antoine COLLIAT.**- Brièvement, Monsieur le Maire, en lien avec l'intervention de Mme Prost et l'intervention dernièrement de M. Kabalo en commission, nous allons préciser dans la présentation des véhicules sur le site Agorastore (nous précisions déjà le numéro de vignette Crit'Air) le fait que ces véhicules sont interdits dans les ZFE.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Colliat, vos désirs ont déjà été exaucés puisqu'on me fait savoir que les annonces comportent déjà cette mention. Il suffit que vous demandiez quelque chose, c'est déjà en place, on peut s'en féliciter.

Au-delà de la petite plaisanterie, je prends tout à fait la remarque du groupe Villeurbanne Progressiste avec beaucoup de sérieux, c'est-à-dire que cela pose véritablement la question de l'obsolescence programmée d'un certain nombre de véhicules par un certain nombre de mesures d'interdiction, et nous ne pourrions pas simplement nous affranchir de nos responsabilités en répartissant ces véhicules sur d'autres territoires. Cela impose peut-être à un moment une forme d'harmonisation de l'autorisation de circulation de ces véhicules et certainement, dans ce cas, ces véhicules n'auront plus aucune valeur, il faudra bien regarder comment on peut s'organiser avec cela.

Pour l'instant, effectivement, il y a le fait que ces véhicules peuvent encore fonctionner, qu'ils peuvent être encore utiles et que nous les proposons. Pour autant, on peut supposer quand même que la valeur de ces véhicules ne va pas non plus s'envoler au regard des mesures de plus en plus restrictives concernant l'utilisation de ce type d'énergie.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 7 abstentions) –

**22 - ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA MÉTROPOLE DE LYON – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.**- Madame Thouvenot ?

**Mme Agnès THOUVENOT.**- Merci Monsieur le Maire,

Cette délibération sur le règlement local de publicité n'est finalement pas vraiment une délibération puisque nous n'allons pas voter mais nous allons simplement prendre acte que le débat a bien eu lieu.

Nous en sommes à la deuxième étape de l'élaboration du règlement métropolitain de publicité. Jusque-là, ce document cadre était communal mais, depuis la loi Grenelle de l'environnement, c'est un document intercommunal, et il revient désormais à la Métropole de prendre le relais des communes et d'élaborer ce qu'il est possible ou non en termes de publicité et d'enseigne sur les 59 communes.

Je le disais, nous en sommes à la deuxième étape, la démarche a commencé en 2017 avec une concertation entre 2018 et 2019, et les travaux avaient été stoppés à l'approche des élections. Depuis juillet dernier, le nouvel exécutif a repris les travaux, s'appuyant sur les orientations préalablement définies, mais en proposant un encadrement plus restrictif de la publicité. Nous y reviendrons dans le détail.

Globalement, ce que je peux vous dire, c'est que Villeurbanne est satisfaite des orientations portées par le nouvel exécutif. Ce n'était pas le cas dans la mandature précédente. Villeurbanne a toujours porté une attention particulière au cadre de vie, et Jean-Paul Bret avait porté un règlement communal de publicité très strict, faisant notamment passer le nombre de 520 panneaux de 12 m<sup>2</sup> en 2008 à seulement 120 de 8 m<sup>2</sup> en 2019. Vous voyez le progrès qui avait été accompli.

Sans trop entrer dans le détail, je mettrai en évidence quelques sujets actuellement au travail entre la Métropole et les communes sur lesquels nous serons amenés à prendre position.

Le premier concerne l'harmonisation de la réglementation, notamment autour des périmètres patrimoniaux. À Villeurbanne, c'est le secteur des Gratte-ciel qui est concerné par le zéro publicité, nous proposons d'étendre ce périmètre notamment autour du périmètre de la ZAC.

Le deuxième sujet concerne les panneaux dans l'espace public, d'une part leur taille. La Métropole continue de réfléchir à interdire les panneaux de 8 m<sup>2</sup> pour ne disposer seulement que des panneaux de 2 m<sup>2</sup>.

Autre sujet brûlant, les écrans numériques. Il s'agirait d'aller vers une interdiction des écrans numériques pour la publicité, à la fois les panneaux privés et de mobilier urbain, ainsi que toutes les enseignes.

Il y a une très forte pression de la part des annonceurs pour passer progressivement à cette technologie mais qui a des impacts importants sur la biodiversité mais aussi le

gaspillage énergétique. À noter que le projet de loi climat et résilience, dans son article 6, pourrait permettre l'interdiction des publicités lumineuses en vitrine qui sont situées à l'intérieur des commerces. Aujourd'hui, cela ne relève pas du règlement local de publicité, cela ne relève pas des pouvoirs du maire, mais je note qu'en commission, la semaine dernière, les députés ont largement restreint cette possibilité. Nous allons suivre attentivement les débats qui s'ouvrent ce jour à l'Assemblée.

Autre sujet qui concerne l'élargissement de la plage d'extinction nocturne des dispositifs publicitaires et des enseignes, deux options sont en discussion : la cessation d'activité à 19 heures ou à 22 heures. Aujourd'hui, pour mémoire, c'est une heure du matin.

Enfin, l'interdiction de publicité aux abords des établissements scolaires, des parcs et jardins, un périmètre de 20 ou de 50 mètres autour de ces équipements publics est à l'étude.

Un certain nombre de points font complètement consensus avec la Métropole, cela concerne les bâches de chantier, celles-ci resteraient interdites, sauf peut-être pour des événements d'intérêt général. Nous y travaillons.

Pour les enseignes et publicités sur les toitures, ce sera une interdiction de toute enseigne de plus de 2 mètres.

Chers collègues, voilà les points principaux de travail entre la Ville et la Métropole. Nous avons pu en débattre en conférence territoriale des maires la semaine dernière. La prochaine étape à l'issue du débat de ce soir est la formalisation de nos orientations dont, je le redis, la plupart sont conformes à ce que Villeurbanne a toujours porté sans forcément être très entendue jusque-là.

Je vous remercie et je répondrai à vos questions.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai plusieurs demandes de prise de parole, une première pour le groupe Cercle Radical et Place Publique. La parole est à Frédéric Vermeulin.

**M. Frédéric VERMEULIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous voulons d'abord saluer l'organisation de ce débat en Conseil municipal sur les nouvelles orientations que la Métropole souhaite donner au futur règlement local de publicité et dire que, finalement, les reculades successives du précédent exécutif métropolitain ont eu du bon avec l'arrivée d'une nouvelle majorité, les orientations sont plus conformes à nos attentes bien sûr, car plus respectueuses du paysage, du patrimoine ou encore du besoin de sobriété énergétique.

Sur le fond, il faut se défendre quand même d'adopter une posture dogmatique. Oui, la publicité ne promeut que trop souvent la surconsommation et des achats inutiles ou polluants, oui la publicité peut parfois être choquante ou véhiculer des messages discriminants mais elle permet aussi de diffuser des informations publiques et vertueuses. Villeurbanne en est d'ailleurs la preuve avec ses multiples campagnes visant à lutter contre les discriminations.

Pour autant, le débat ne se situe pas sur le contenu des publicités qu'un simple règlement ne peut pas régir et qui transformerait la Métropole en contrôleur général de la liberté d'expression. Le débat se fait donc à un niveau plus technique mais non dénué de sens,

sinon que ferions-nous là ?

À cet égard, notre groupe souscrit globalement aux grandes orientations formulées par la Métropole. La limitation de la taille des supports nous semble nécessaire pour préserver le patrimoine paysager urbain. Alors oui, et même deux fois oui au mobilier urbain de 2 m<sup>2</sup> maximum et à l'interdiction des grandes bâches publicitaires. Et comme la réduction de l'impact visuel de la publicité ne se résume pas à cette seule question, il faut effectivement aussi limiter la pollution lumineuse et les supports numériques par l'extinction des enseignes dès la cessation d'activité, l'extinction, selon nous, des publicités de 22 heures à 7 heures, et surtout l'interdiction, dès que cela est possible, des publicités lumineuses et des supports numériques.

Nous sommes également favorables à la création d'une règle de densité publicitaire stricte, notamment si cela peut permettre de limiter la publicité à proximité immédiate des équipements publics, et on pense bien sûr aux écoles. Je suis content de l'avoir entendu évoqué par Agnès Thouvenot.

La quatrième et dernière orientation proposée nous laisse un peu plus circonspects parce que tout en fixant pour objectif une harmonisation réglementaire, elle prévoit une prise en compte des spécificités locales, ce qui signifie que tous les habitants de la Métropole ne seront pas traités de la même manière. Un peu étrange, les enjeux sont pourtant les mêmes, espérons que ces arbitrages ne seront pas rendus sur la seule base des recettes publicitaires escomptées.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'élaboration d'un tel règlement ne suffit pas à traiter toute la question de la publicité. Il faudra, par exemple, être en mesure de contrôler effectivement le respect des futures limitations, ce qui n'est pas si évident, notamment en ce qui concerne l'éclairage nocturne des enseignes et des publicités.

Il faudra également, et cela a été dit, trouver des solutions ou pratiques nouvelles, comme celle qui consiste pour les commerçants à installer des écrans LED à l'intérieur de leurs boutiques. Je me félicite aussi que cela ait été évoqué.

Pour l'heure, le groupe Cercle Radical et Place Publique prend acte des orientations générales de ce règlement local de publicité. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Vermeulin. Deuxième demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

**Mme Émilie PROST.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler que ce processus d'élaboration d'un nouveau règlement local de publicité métropolitain a débuté dès 2017 sous la présidence de David Kimelfeld, en concertation avec chacune des 59 communes, des professionnels du secteur et bien sûr des associations engagées sur le sujet.

En Conseil métropolitain du 25 janvier, le groupe politique dont certains d'entre nous font partie s'est ainsi félicité que l'essentiel du travail réalisé entre 2017 et 2020 a été très largement repris par la nouvelle majorité. En effet, sur de nombreux points tels que les enseignes lumineuses, la réduction des formats de panneaux et de bâches, mais encore la préservation des paysages, les propositions en cours de concertation rejoignent à quelques nuances près les précédentes. Cela a d'ailleurs été reconnu dans le cadre de la

commission thématique compétente par M. Guelpa-Bonaro, vice-président de la Métropole en charge de cette élaboration, pour qui le processus s'appuie sur 80 % voire 90 % de ce qui a été réalisé, je le cite, et notamment sur les concertations réalisées avec les services de l'État, les chambres consulaires et le SYTRAL. On ne peut donc pas dire que la majorité précédente n'avait pas été ambitieuse sur le sujet.

Il y a donc bien toujours un accord de fond sur les trois objectifs de ce règlement qui ont déjà été cités :

- garantir un cadre de vie de qualité ;
- développer l'attractivité métropolitaine, un axe sur lequel nous resterons vigilants ;
- développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités.

Ce mardi 23 mars, les conseillers métropolitains ont appris que le processus de consultation des communes allait être prolongé jusqu'à fin juin afin d'aboutir à un consensus de l'ensemble des maires. Cela conduira donc à repousser de quelques semaines l'arrêt du projet. Au vu des circonstances sanitaires actuelles, nous comprenons bien que chaque maire ait ses propres impératifs dans sa commune et des sujets plus urgents à gérer. Par ailleurs, les efforts déployés pour arriver à un consensus sont toujours à saluer.

Enfin, et même si de nouveaux exécutifs sont arrivés dans certaines communes, nous nous demandons tout de même si cette volonté louable de concertation ne vise pas à compenser les désaccords de nombreuses communes sur le pacte de cohérence métropolitain tant la concertation sur ce RLP semblait déjà en très bonne voie pour lancer une enquête publique suivie de l'adoption en Conseil métropolitain.

Ce nouveau RLP prendra effet avec un peu de retard mais l'essentiel sera d'aboutir à un document ambitieux, cohérent, conforme à ces objectifs, sans pénaliser l'activité économique ni l'information citoyenne, et que l'obligation légale qui vise à remplacer les 42 règlements locaux existants soit enfin suivie d'effet. Là encore, outre la communication et l'aspect esthétique, il faudra avoir en tête les coûts financiers et écologiques du démantèlement et du recyclage de certains panneaux et matériaux mais nous pourrons en reparler le moment venu.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Troisième demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Laure-Emmanuelle Pradelle.

**Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE.**- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants,

Pourquoi faudrait-il réduire la place de la publicité et particulièrement d'un certain type de publicité ? La place de la publicité dans notre environnement est à considérer car elle occupe l'espace public et diffuse des interventions et messages qui ne sont pas sans conséquences.

Prenons un instant le point de vue d'un enfant, la publicité a une grande influence sur sa vision et sa compréhension du monde, elle façonne ses goûts et son imaginaire, crée ses

envies, dirige ses demandes, conditionne ses futurs comportements d'adulte. Beaucoup trop jeune pour remettre en question les messages publicitaires, il avale tout cru leurs normes et les valeurs que ces messages diffusent, du meilleur au pire. Les publicitaires le savent, les clichés font bien plus vendre que les idées progressistes. Encore de nos jours, on observe des publicités sexistes qui rabaissent les femmes au rang d'objets ou des publicités racistes qui font le buzz et rappellent à chacun et chacune l'existence d'une marque et pour quoi faire ?

Les entreprises qui ont les moyens de se payer un spot de publicité grand public, que ce soit dans l'espace public, à la télévision, à la radio ou sur Internet, sont celles qui ont le plus d'argent. Les grands groupes sont les plus privilégiés et leurs produits aussi, des produits standardisés fabriqués à l'autre bout du monde sans normes sociales ou écologiques, dont la durée de vie est volontairement très limitée et dont les recettes vont directement dans les paradis fiscaux.

Les enfants apprennent donc par la publicité qu'acheter des choses que l'on a déjà est normal, qu'acheter sans en avoir un réel besoin est normal, que jeter des objets qui sont encore utilisables est normal. Finalement, la publicité enseigne aux enfants tout l'inverse de ce que nous avons besoin de leur faire comprendre, c'est-à-dire qu'il est impossible de consommer indéfiniment dans un monde fini.

Les effets de la surconsommation sur le plan humain sont délétères et creusent les inégalités : malbouffe, frustration, individualisme, surendettement. Nous pouvons agir sur cela et porter d'autres valeurs que celles véhiculées par la société de consommation dont la publicité est l'expression la plus directe.

La proposition dans le règlement local de publicité de limiter la publicité dans l'espace privé et sur l'espace public à proximité des équipements accueillant du public est à soutenir. Aux abords des établissements scolaires, des équipements sportifs et culturels, nous pouvons interdire la publicité pour protéger notre jeunesse des valeurs qu'elle véhicule. Soutenons plutôt le développement des panneaux d'affichage libre ou ceux des conseils de quartier qui sont un exemple d'affichage public qui permettent aux habitants de s'exprimer, qui favorisent les liens sociaux, la coopération et la citoyenneté.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Mme Catherine Anavoizard.

**Mme Catherine ANAVOIZARD.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La nécessité de réglementer la publicité au sein de l'espace public est un enjeu important pour la qualité du cadre de vie des Villeurbannaises et des Villeurbannais. Le milieu urbain dans lequel nous vivons a historiquement fait l'objet d'une attention particulière en cette matière. Dès 1989, la Ville de Villeurbanne s'est dotée d'un règlement local de publicité qui avait pour vocation d'aller au-delà de la réglementation applicable à l'échelle nationale. Il a été révisé à deux reprises en 2004 et 2008, il est encore aujourd'hui considéré comme l'un des plus restrictifs. Il avait en 2004, par la volonté de son maire socialiste, amené la suppression de trois quarts de la publicité sur notre territoire. Villeurbanne a été en pointe sur ce sujet et nous pouvons être fiers de cet héritage.

À mesure que la société de consommation s'est ancrée dans notre quotidien, la publicité a occupé une place toujours plus imposante dans notre cadre de vie. Aujourd'hui, c'est de 1 200 à 2 000 contenus à caractère publicitaire auxquels nous sommes exposés quotidiennement. Nos yeux ne les voient peut-être pas mais notre cerveau, oui. Refuser le gigantisme et l'omniprésence de la publicité contemporaine, c'est refuser son monde d'hyperconsommation à outrance.

Le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s ne peut qu'approuver l'harmonisation de ces règles d'urbanisme à l'échelle du territoire métropolitain car la multiplication des règlements entraîne autour des zones grises et l'incompréhension des habitants.

La majorité métropolitaine actuelle qui s'est saisie du dossier ajoute à la diminution importante des affichages des considérations environnementales bienvenues, notamment en matière de pollution lumineuse et de consommation énergétique. La convention citoyenne pour le climat qui s'était d'ailleurs saisie du sujet déplore le fait que la future loi climat ait considérablement édulcoré son projet de texte. Nos écrans sont suffisamment pollués par des publicités intempestives, nous avons le devoir de réduire celles qui polluent notre espace public. Du spectacle lumineux offert par les panneaux numériques aux fresques luxueuses imprimées sur d'immenses bâches de chantier, nous avons banalisé la publicité au point qu'elle serait presque devenue sympathique.

À ceux qui pensent qu'elle égaye l'espace public, montrons-leur qu'il y a mille façons de l'animer, de l'éclairer et le colorer. Saisissons cette opportunité pour repenser nos méthodes de communication institutionnelle qui imitent encore trop les codes de la publicité commerciale.

Villeurbanne n'avait pas toujours été entendue dans ses demandes en 2017, ce qui laissait craindre un retour en arrière. Le travail fait par les services de la Ville de Villeurbanne a sans doute pu faire avancer la réflexion des services de la Métropole de Lyon, une manière de reconsidérer le type de relation pas toujours descendante. L'expérience villeurbannaise doit conforter la Métropole dans sa volonté de limiter la prolifération publicitaire. C'est pourquoi le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s soutient cette démarche de RLP métropolitain qui devra être au moins aussi exigeant que le RLP villeurbannais.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe Les écologistes, M. Antoine Colliat.

**M. Antoine COLLIAT.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La publicité a un but unique : nous faire consommer, nous faire dépenser. On pourrait même dire dé-penser en deux mots car elle nous incite à acheter ce dont nous n'avons pas forcément besoin, elle suscite des désirs éphémères, elle pousse certains ménages à accueillir des biens au-delà des capacités de leur portefeuille. Poussant la surconsommation, elle contribue à l'épuisement des ressources limitées de notre planète.

La publicité est partout : radio, télévision, journaux, et même sur nos ordinateurs et nos téléphones. Il est difficile de s'en extraire. Alors, là où il nous est donné d'agir, agissons pour la limiter !

Dans l'espace public, la Métropole a la possibilité d'imposer des règles sur la taille et l'emplacement des publicités dans les rues par exemple ou sur la durée d'éclairage des enseignes commerciales, et cela harmonisé dans les communes qui composent son territoire. Le règlement local de publicité métropolitain était déjà en chantier dans la mandature précédente, ses ambitions ont été revues à la hausse face à l'arrivée d'une nouvelle majorité.

Pour mieux préserver la qualité paysagère et urbaine, les panneaux seraient diminués à 2 m<sup>2</sup> ou à 4 m<sup>2</sup>. Fini les énormes 4x3, véritable pollution visuelle. Pour lutter contre la pollution lumineuse et les consommations énergétiques inutiles, la plage d'éclairage des dispositifs publicitaires et des enseignes commerciales sera réduite. Les Villeurbannaises et Villeurbannais, et particulièrement les plus jeunes d'entre nous, méritent un environnement davantage préservé de promotions commerciales agressives, parfois dégradantes et sexistes.

La densité des panneaux publicitaires à proximité des établissements scolaires, aux abords des équipements sportifs et culturels sera diminuée. Ce sont quelques orientations de ce nouveau règlement local de publicité qui devront être adoptées et que le groupe Les Écologistes soutient, bien évidemment, sans réserve. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Madame la première Adjointe, souhaitez-vous dire un mot ?

**Mme Agnès THOUVENOT.**- Je vous remercie Monsieur le Maire.

Je vous remercie, chers collègues, pour vos différentes interventions. Vous ne vous y êtes pas trompés, ce règlement local de publicité ne vient pas régir la qualité des messages publicitaires mais bien la quantité.

Un point de précision et de vigilance collective : une publicité, en droit, c'est toute inscription, forme ou image destinée à informer le public, à attirer son attention. Je vous invite à bien prendre en compte cette acceptation large de la publicité, c'est-à-dire que toutes les informations d'intérêt général, de campagne d'information municipale, l'information sur les projets, par exemple la construction de gymnases, la rénovation d'écoles rentrent bien dans le cadre du règlement local de publicité.

Si nous convenons qu'il faut réduire l'impact de la publicité sur l'espace public, notamment les messages à caractère consommateur ou sexiste, il y aura aussi des conséquences sur la qualité de notre information publique. C'est un juste milieu qu'il faut que nous arrivions à construire, sans parler des enjeux financiers liés aux marchés publicitaires et notamment aux marchés liés à l'organisation des vélos en libre-service dans l'espace public. Tout cela devra faire l'objet d'une attention particulière.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Juste un mot sur l'intervention du groupe Villeurbaine Progressiste puisque j'ai compris qu'il souhaitait s'associer à une partie de la paternité de ce règlement local de publicité en indiquant que le président David Kimelfeld avait largement introduit ces évolutions, ce que l'on ne peut que noter effectivement, mais si on est dans une forme de procès en paternité, il faudrait quand même dire que David Kimelfeld s'est largement inspiré de ce qui avait été fait à Villeurbanne à partir de 2004. On a peu intérêt à se dire qui est responsable de quoi. En tout cas, on note à la fin que

c'est plutôt Villeurbanne qui gagne en étant la première ville de ce territoire à avoir été très ambitieuse en matière de règlement local de publicité.

Au-delà de cette plaisanterie, je crois que cela donne à voir aussi la méthode de cette ville qui s'inscrit dans le temps long, qui ne s'inscrit pas dans des effets d'annonce qui demandent à changer du jour au lendemain, qui fait preuve de beaucoup de pédagogie, presque autant que notre adjoint en charge des finances quand il nous présente le compte administratif, et qui propose un chemin, une voie dont les résultats sont présents entre 2004 et 2021 : diviser par trois les surfaces d'affichage qui sont les plus nuisibles à notre environnement et qui gâchent le paysage de la ville, les supprimer dans l'hypercentre de la ville, autant de résultats qui ont été finalement à mettre au bilan de l'équipe précédente, mais tout comme la piétonnisation des Gratte-ciel.

Je crois que cette question du temps long dans les changements, même si je sais bien que c'est le dernier mandat pour le climat, je l'ai parfaitement en tête, est intéressante pour les élus que nous sommes à avoir à l'esprit dans les décisions que nous aurons à prendre dans les semaines ou dans les mois qui viennent.

Il ne s'agit pas d'un rapport, je ne le mets pas aux voix. Vous prenez acte qu'il a été présenté. Je vous propose que l'on poursuive l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

### **23 - PLAN DE STATIONNEMENT DE VILLEURBANNE - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU STATIONNEMENT PAYANT – Mme Pauline SCHLOSSER**

**M. LE MAIRE.**- Madame Schlosser, je vous laisse présenter le rapport.

**Mme Pauline SCHLOSSER.**- Très rapidement, cette délibération vise à étendre le stationnement réglementé donc payant pour mieux organiser ses usages sur deux secteurs qui sont actuellement en très forte tension, le Carré de Soie et l'avenue Léon-Blum, notamment aux abords du Médipôle et du nouveau cimetière.

Avec la mise en œuvre des projets urbains du Carré de Soie, le quartier a connu de profondes évolutions ces dernières années et, aujourd'hui, le stationnement sur l'espace public est sollicité bien au-delà des usages et de la capacité pour lesquels il est conçu, et cela génère énormément de débordements au détriment de toutes et de tous.

Cette mesure contribuera à améliorer notre cadre de vie par un meilleur partage de l'espace public. La tarification aura pour objectif de favoriser des durées de stationnement plutôt courtes pour permettre l'accès soit aux équipements de type Médipôle, cimetière ou aux commerces, ou pour des visites de courte durée, en essayant de limiter le stationnement dit pendulaire ou des voitures qui ne bougent pas du tout.

C'est un levier important pour la réduction de la pollution et la réduction de la circulation. Évidemment, les riverains pourront bénéficier d'un dispositif de résidents qui leur permettra de stationner en journée à des conditions préférentielles dans certaines rues.

**M. LE MAIRE.**- J'ai deux demandes d'intervention. La première pour le groupe Communistes et Républicains, Mme Muriel Bétend.

**Mme Muriel BETEND.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Nous devons examiner l'extension du stationnement payant à la rue Léon-Blum et au Carré de Soie, soit un ensemble de 330 places. Cette mesure vise à réduire les difficultés liées à la pression automobile dans ce secteur, en particulier le stationnement gênant et les problèmes de desserte et de livraison qui en découlent.

Nous sommes favorables à un meilleur partage de l'espace public entre les usagers, et donc à la remise en cause de l'hégémonie de la voiture dans ce même espace, que ce soit au niveau de la circulation et du stationnement.

C'est pourquoi nous pensons que cette mesure va dans le bon sens et nous l'approuvons. Néanmoins, je voudrais exprimer une réserve. En l'état, cette mesure comporte le risque de repousser l'accès de véhicules vers les secteurs attenants et donc simplement de déplacer le problème au lieu de le résoudre.

Le problème, c'est celui de l'usage trop important de la voiture. Ici, comme on le fait hélas trop souvent, on se contente de l'observer sous l'angle de l'usager en se disant que le mode de déplacement est un choix qui relève de la seule responsabilité individuelle, alors on risque de passer à côté. En effet, il faut bien comprendre que pour la plupart des cas, le fait d'avoir une voiture et de l'utiliser dans ses déplacements quotidiens ou occasionnels ne relève pas d'un choix mais d'une nécessité, pour la bonne raison que la généralisation de l'usage de la voiture a été le fruit d'une promotion **active** des pouvoirs publics via des incitations et un aménagement de l'espace.

Fruit de cette histoire, l'organisation de la ville a été façonnée en fonction, de sorte que la voiture reste bien souvent le moyen le plus commode pour se rendre de son domicile à son lieu de travail ou vers les commerces. Il serait illusoire de revenir sur cet héritage par la seule pression à la baisse sur l'usage de la voiture, car tant que la voiture restera le moyen de transport le plus pratique, le plus rapide et le plus abordable, elle restera le moyen privilégié.

L'extension du stationnement payant s'accompagne d'un droit de stationnement résident pour les riverains des zones concernées et c'est un bon début, mais il ne faut pas négliger le fait de rendre accessibles les alternatives, et si les modes doux que sont les déplacements piétons ou cyclistes sont valables à l'échelle locale, force est de constater qu'à l'échelle de la métropole et au-delà, seuls les transports en commun offrent une alternative valable à la voiture.

À Villeurbanne, au cœur de la métropole, nous avons la chance d'avoir un maillage important de transports en commun et, dans ce secteur, il va encore se densifier avec la ligne T6 dont le tracé est actuellement en concertation et avec la future ligne T9. C'est pour cette raison qu'il convient de faciliter l'accès au service public de transports en commun en agissant sur le tarif.

Je n'ignore pas que cette décision relève de la compétence du Conseil de la Métropole, mais il me semble important de l'évoquer ici. Un premier pas a d'ailleurs été franchi dernièrement avec l'adoption de la gratuité pour les plus précaires et des tarifs réduits pour d'autres catégories d'usagers.

Mais si l'on veut généraliser le recours aux transports en commun à la place de la voiture, il est nécessaire de poursuivre la logique en les rendant gratuits pour l'ensemble des usagers. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Deuxième demande d'intervention du groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Mme Gorriquer.

**Mme Aurore GORRIQUER.-** Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et habitantes,

Le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble est favorable à l'extension du périmètre du stationnement payant car nous souhaitons, comme toute la majorité, voir la place de la voiture individuelle en ville diminuer au profit de la mobilité douce. En France, le transport routier produit 29 % de la pollution de l'air et ses impacts sont lourds pour notre planète. Elle a pour double conséquence d'augmenter le changement climatique avec la libération de CO2 et de nuire à notre santé par l'émission de particules fines. L'Organisation mondiale de la santé se réfère toujours au chiffre de 4,2 millions de décès dans le monde imputables à la pollution de l'air extérieur sur la base de l'année 2016.

Nous sommes aussi convaincus que les mesures écologiques peuvent et doivent se faire sans impact négatif et le plus humainement possible pour les plus précaires. Seules les interventions fortes des pouvoirs publics permettront de rétablir l'égalité entre celles et ceux qui ont le moyen de transformer leur mode de vie et celles et ceux qui ne pourront pas le faire sans tomber dans l'extrême pauvreté. Nous devons faire très attention à ne pas rendre l'écologie punitive et à associer les habitants et habitantes à l'élaboration de ces mesures car les règles écologiques qui ne seraient pas suivies par toutes et tous seraient inefficaces et contre-productives.

Donc, diminuer la place de la voiture en ville, oui, mais sans oublier notre objectif social qui est la mobilité accessible pour toutes et tous, en y mettant les moyens humains. Ces mesures écologiques doivent être contrôlées de manière humaine directement par la collectivité sans délégation de service public ni système automatique, pour ne pas être une porte d'entrée à la tendance de contrôle à la Big Brother que tend à prendre notre société.

Nous devons accompagner ces mesures écologiques avec des mesures sociales. Nous pouvons proposer, par exemple, des tarifs résidents à bas prix ou gratuits pour les personnes à bas revenus, des tarifs dégressifs selon les revenus ou encore un tarif bleu.

Notre groupe vote donc pour l'extension du stationnement payant parce que nous croyons à son impact positif sur la ville, mais nous serons attentifs à ce que cette mesure ne pénalise pas les plus fragiles. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame Schlosser, souhaitez-vous ajouter un mot ?

**Mme Pauline SCHLOSSER.-** Effectivement, le secteur du Carré de Soie est très bien desservi par les transports en commun. Dans le mandat, nous en reparlons, mais il y aura un tramway qui s'appelle T9, qui reliera le Carré de Soie au quartier Saint-Jean et au domaine universitaire. La concertation aura lieu probablement cet été.

**M. LE MAIRE.-** Si je peux me permettre, suite à ces deux interventions, j'indique que faire une forme de chasse à la voiture systématique ne me semble pas tout à fait en lien avec cette délibération. Cette délibération vise à réguler un stationnement anarchique aujourd'hui sur l'espace de ce nouveau quartier de la Soie, lié aussi au fait que les règles de stationnement ne sont pas les mêmes de part et d'autre de la frontière entre les deux

villes qui sont concernées par ce quartier, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. Je ne voudrais pas non plus que l'on surinterprète notre volonté. Notre volonté, c'est que d'abord les parkings des résidences soient utilisés pour ce pour quoi ils ont été construits, c'est-à-dire garer des voitures, et que ce ne soit pas l'espace public qui soit saturé de ces véhicules alors que des parkings sont prévus dans chacun des immeubles.

C'est aussi une forme de civisme mais tant que l'on ne fait pas cela, les parkings des résidences ne sont pas utilisés, c'est aussi cela que nous visons dans notre pratique. Pour le reste, la place de la voiture fera l'objet d'un débat avec notamment Pauline Schlosser dans ses responsabilités et d'autres adjoints qui sont concernés.

Le dernier élément, c'est que ce n'est pas le seul quartier de Villeurbanne qui se voit imposer du stationnement payant, d'autres quartiers sont déjà concernés et d'autres le seront encore au fur et à mesure de l'évolution des transports en commun puisque, comme l'a rappelé Mme l'Adjointe, ce quartier est doté à la fois de lignes de métro et de lignes de tramway, on considère aussi que les populations les plus modestes peuvent utiliser ce type de transport si c'était nécessaire.

Voilà pour ce rapport que je vais soumettre aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**24 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES DE RESTAURATION SCOLAIRE, ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET SÉJOURS À CHAMAGNIEU – Mme Sonia TRON**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**25 - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SAISONNIERS POUR DES SÉJOURS D'ACCUEIL DE LOISIRS DE CHAMAGNIEU – 2021 – M. Olivier GLUCK**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**26 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**27 - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU COMITE SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Olivier GLUCK**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**28 - MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES DES CONSEILS DE QUARTIER – M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention, je laisse la parole au rapporteur, M. Jonathan Bocquet, pour nous présenter rapidement la délibération.

**M. Jonathan BOCQUET.**- Merci Monsieur le Maire,

La délibération prévoit une modification des périmètres des conseils de quartier, deux motifs à cela. Le premier, c'est qu'ils n'avaient pas été révisés depuis 1995 et vous comprenez que l'urbain a un peu évolué depuis et que la ville s'est largement transformée. Le deuxième, c'est que le nouveau découpage permettra une meilleure intelligence municipale puisque ces périmètres sont fondés sur les périmètres Iris, c'est-à-dire les îlots de l'INSEE, pour établir les statistiques sur chacun d'eux. Cela nous permettra de fonder des diagnostics un peu plus fiables et pertinents dans le suivi des quartiers sur les thématiques sociales, habitat, mobilité, etc. Il paraît juste évident de faire ce choix.

Le nombre de conseils de quartier reste identique mais apparaît un conseil de quartier Bonnevey-La-Soie-Les-Brosses. Tout cela a été fait en concertation avec les conseils de quartier et, d'ailleurs, c'est l'occasion pour moi de dire qu'avec les adjoints de quartier, nous avons expérimenté l'envoi des délibérations du Conseil municipal qui concernent le quartier au conseil de quartier concerné en amont du Conseil municipal, pour qu'il puisse avoir l'information et éventuellement nous faire des retours. Nous essaierons de nous améliorer tout au long du mandat sur ce lien que nous faisons avec les conseils de quartier.

Précisons enfin que c'est un découpage administratif qui ne s'impose pas aux habitants, libre à eux de s'inscrire dans le conseil de quartier de leur choix, si tel est leur bon plaisir, de s'inscrire dans plusieurs conseils de quartier.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Bocquet. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste, M. Loïc Chabrier

**M. Loïc CHABRIER.**- Merci Monsieur le Maire,

Très rapidement, puisque c'est une délibération technique, nous la voterons, le but n'est pas de la contester, mais la question qui se posera à l'avenir (je ne vous demande pas d'y répondre maintenant, ni même à M. l'Adjoint qui a donné des indications), c'est ce que vous entendez faire des conseils de quartier dans le cadre de votre programme.

Vous avez fait état d'un certain nombre d'avancées en termes de démocratie participative avec des nouveautés qui sont d'ailleurs légitimes, puisque les conseils de quartier que vous évoquez datent de 1995, j'ai le souvenir de Gilbert Chabroux dans ces premiers conseils de quartier, je participais à celui des Gratte-ciel en tant qu'habitant. Ils n'étaient pas obligatoires à l'époque, c'est la loi de 2002 qui les a imposés dans les villes de plus de 80 000 habitants. Villeurbanne avait été très précurseur en la matière. Il y a eu des périodes avec plus ou moins de creux quant à la dynamique des conseils de quartier.

J'imagine que l'on aura l'occasion, avec les acteurs concernés, d'avoir des retours sur l'outil que vous entendez utiliser dans la perspective des politiques publiques et la façon dont tout cela se conciliera avec ce que vous prévoyez, notamment l'assemblée citoyenne qui est aussi un élément de démocratie participative.

C'était non pas une interpellation, j'imagine que l'on aura dans l'avenir plus d'explications sur tous ces dispositifs, sachant que la période n'est pas très propice aussi à la rencontre des habitants puisque l'on doit limiter les échanges. J'imagine que c'est très frustrant pour les habitants qui ont l'habitude d'être dans le participatif, et c'est

aussi frustrant pour les élus qui sont en charge de ces fonctions, et j'imagine d'ailleurs pour les nouveaux élus et l'enthousiasme que l'on a quand on est nouvel élu, il est un peu atténué par les contraintes que l'on doit avoir systématiquement quand on va à la rencontre des habitants, ce qui est quand même l'essence même de la fonction électorale.

C'est une intervention pour l'avenir. Merci

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Chabrier pour votre intervention. Bien sûr, nous reviendrons rapidement devant vous, et M. Bocquet le fera pour présenter l'assemblée citoyenne. Nous avons actuellement des rencontres avec l'ensemble des conseils de quartier, en visio, hélas, mais pour autant nous le faisons. J'y participe avec chaque fois les adjoints de quartier et Jonathan Bocquet qui est présent, pour présenter l'évolution des périmètres et la préfiguration de l'assemblée citoyenne, pour recueillir leur avis puisque nous considérons que même si nous pouvons faire évoluer un certain nombre de choses, il ne s'agit pas de fragiliser les conseils de quartier qui ont une forme de loyauté et d'engagement sans faille pour notre ville, que nous ne souhaitons absolument pas mettre à mal. Il y aura plutôt des systèmes d'articulation entre l'assemblée citoyenne et les conseils de quartier sur lesquels nous reviendrons un peu plus tard.

Si je laisse la parole à M. l'Adjoint en charge de la démocratie participative, il abusera largement de son temps de parole ce soir. Ce sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal, n'en doutez pas un instant.

Nous sommes vigilants à ce que, pour les conseils de quartier, ce ne soit pas une découverte sur les évolutions que nous sommes en train de construire, ils y sont associés ainsi que les adjoints de ces conseils de quartier.

Pardon, Monsieur Bocquet, de vous avoir frustré dans votre envie de prise de parole, ce n'était pas de la censure, si vous souhaitez parler avant que je mette le rapport aux voix, n'hésitez pas... Je vous remercie.

Je mets donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**29 - AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CRÈCHE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU - Mme Cristina MARTINEAU**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE PÔLE - PÔLE DE COOPÉRATION PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ - Mme Cristina MARTINEAU**

**M. LE MAIRE.**- J'ai une demande d'intervention, Madame Cristina Martineau, vous souhaitez présenter rapidement le rapport ?

**Mme Cristina MARTINEAU.**- Non, pas particulièrement, il s'agit de la subvention de fonctionnement de la contribution de la Ville de Villeurbanne avec les trois acteurs du pôle et d'une petite demande de subvention d'investissement concernant le matériel

informatique.

**M. LE MAIRE.**- Je laisse la parole au groupe Les écologistes, Sonia Tron.

**Mme Sonia TRON.**- Madame l'Adjointe,

Mon intervention relève plus du soutien au pôle que d'une question à votre égard. Cette intervention pour nous est l'occasion d'apporter notre soutien à cette structure qui est un élément important pour le secteur de la petite enfance et l'accompagnement à la parentalité.

En effet, ces subventions d'investissement et de fonctionnement soumises à notre délibération permettront de faire vivre un lieu essentiel pour notre ville, un lieu ouvert et offrant une proposition innovante aux professionnels de la petite enfance et aux parents, un lieu de ressource et de formation avec l'ACEPP Rhône, un lieu d'accueil des enfants et des professionnels avec un relais d'assistants maternels complémentaire à celui qui existe déjà dans le secteur Herriot, et une crèche supplémentaire. Ce pôle de coopération permettra la mise en synergie de l'ensemble des accompagnants de la toute petite enfance.

Nous soulignons la qualité du travail effectué pour préparer l'ouverture prochaine de cette structure que nous avons eu l'occasion de visiter ensemble et qui ouvrira très prochainement. Nous continuerons de suivre de très près les travaux qui en résultent et de nourrir les réflexions et pratiques de nombreux professionnels, assistants maternels et parents.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Puisque c'était une intervention de soutien, je ne pense pas que cela nécessite une intervention de Mme Martineau, mais je ne voudrais pas me faire taxer une deuxième fois de censure par un autre adjoint de l'équipe. Madame Martineau ?

**Mme Cristina MARTINEAU.**- Je remercie Sonia Tron et Les écologistes de ce soutien, je sais que nous partageons les mêmes objectifs de soutien à la parentalité et à l'accompagnement des enfants de tous âges.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**31 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « JEUNESSE AU PLEIN AIR » - Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**32 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI (MMIE) 2021 - Mme Caroline ROGER-SEPPI**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**33 - AVENANT FINANCIER 2021 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2022 AVEC L'ASSOCIATION LE BOOSTER DE SAINT-JEAN - M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.**- C'est moi qui suis chargé de rapporter cette délibération au regard de la place des uns et des autres dans le Conseil d'administration de cette structure. Cette délibération permet donc un avenant à la convention d'objectifs avec l'association Le Booster de Saint-Jean qui travaille notamment sur l'opportunité d'un certain nombre d'emplois et sur la façon dont on développe des gisements d'emplois.

Derrière cette appellation qui n'est pas toujours très limpide à comprendre, l'objet est de soutenir l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » qui elle est beaucoup plus connue de chacune et de chacun. Depuis 2016, elle se déploie sur le quartier de Saint-Jean et, depuis 2017, Le Booster de Saint-Jean accompagne cette initiative. Cette association, spécificité villeurbannaise parmi les 10 territoires d'expérimentation de « Territoire zéro chômeur », agit pour le compte du comité local pour l'emploi avec une double mission, à la fois :

- travailler à la recherche d'exhaustivité territoriale : c'est une demande dans l'expérimentation « Territoire zéro chômeur » qui est d'arriver à satisfaire l'ensemble des chômeurs de longue durée du territoire sur lequel on s'installe, c'est le rôle de booster des talents ;
- développer de nouvelles activités sur le territoire : c'est la partie booster d'activités.

Ce sont les deux missions confiées à ce fameux Booster de Saint-Jean dont la délibération fait l'objet ce soir. Nous avons deux objectifs complémentaires qui sont désormais assignés au Booster de Saint-Jean :

- orienter les demandeurs vers des opportunités hors du cadre de l'entreprise à but d'emploi, c'est-à-dire hors du dispositif « Territoire zéro chômeur » en lui-même ;
- accompagner les salariés d'Emerjean dans le cadre de leur mobilité dans leur parcours professionnel, puisqu'il y a aussi un enjeu à leur permettre, même si ce sont des CDI qui sont proposés, de trouver d'autres CDI dans d'autres structures.

Le Booster occupe un rôle majeur dans la réussite de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur » et, plus globalement, dans notre politique de lutte contre le chômage. L'objet de cette délibération est le financement du Booster de Saint-Jean qui aujourd'hui dépend de fonds privés, avec une subvention à hauteur de 14 000 €. On peut dire que cette délibération et cet engagement seront aussi regardés de près par les instances nationales qui gèrent l'expérimentation « Territoire zéro chômeur » puisque nous sommes également candidats pour un deuxième territoire sur le quartier des Brosses.

J'ai pour cette délibération une demande d'intervention pour le groupe Les écologistes, Maryse Arthaud.

**Mme Maryse ARTHAUD.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Comme vous venez de le dire, Monsieur le Maire, le Booster de Saint-Jean est l'association qui accompagne la Ville de Villeurbanne dans l'expérimentation « Territoire zéro chômeur ». Le Booster permet à la fois de créer de nouvelles activités et de favoriser l'accès à l'emploi pour les habitants et les habitantes du quartier de Saint-Jean. Il permet de créer des activités d'utilité sociale, également des activités en faveur de la transition écologique.

Depuis 2017, une centaine de personnes ont, grâce à ce programme, pu trouver un emploi et ainsi retrouver du lien social et de la confiance en soi. C'est une belle réussite à tous points de vue. Nous allons la poursuivre et nous souhaitons la développer et l'ouvrir à d'autres Villeurbannais privés d'emploi.

La Ville a pris la décision, comme vous le disiez également, de solliciter l'État en vue d'une seconde expérimentation « Territoire zéro chômeur » sur le quartier des Brosses. C'est la démonstration que nous sommes déjà à pied d'œuvre pour faire de l'accès à l'emploi un droit. Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**34 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA MISSION LOCALE POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS – M. Gaëtan CONSTANT**

**M. LE MAIRE.**- J'ai une demande intervention. Monsieur Constant, souhaitez-vous dire un mot sur ce rapport ?

**M. Gaëtan CONSTANT.**- Non, pas spécialement.

**M. LE MAIRE.**- Je donne la parole, pour le groupe Les écologistes, à M. Paul Campy.

**M. Paul CAMPY.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

La Mission locale de Villeurbanne accompagne évidemment les jeunes dans leur insertion professionnelle et déploie aussi le dispositif Garantie Jeunes. Le dispositif Garantie Jeunes, c'est un engagement d'un an entre le jeune et la Mission locale. Le jeune bénéficie d'une allocation forfaitaire de 497 € par mois pour lever tout ce qui est freins périphériques à l'emploi comme la mobilité ou le logement, et cela lui permet aussi de bénéficier d'un accompagnement collectif et individuel intensif.

Depuis 2016, environ 800 jeunes villeurbannais ont bénéficié de ce dispositif et 192 en ont bénéficié en 2020. L'emploi des jeunes devient un sujet central, surtout pour ceux qui sont éloignés de l'emploi, et les objectifs de la Mission locale s'en ressentent. De 192 jeunes en 2020 suivis dans le dispositif Garantie Jeunes, la barre est fixée à 451 en 2021, soit une hausse de 135 % (on multiplie par 2,35).

La Mission locale, on le sait, rencontre déjà des difficultés liées à ses locaux et nous devons prendre en compte cette évolution dans la programmation pluriannuelle d'investissement. Chaque quartier devrait pouvoir bénéficier d'un espace identifié dédié aux professionnels de l'accompagnement vers l'emploi à l'instar du Passage 33, et nous comptons sur notre équipe municipale pour y travailler dès à présent.

Nous voterons donc cette délibération en espérant qu'elle ne soit qu'une étape dans le soutien appuyé que nous devons apporter à la Mission locale dans les années à venir. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur Constant, souhaitez-vous réagir ?

**M. Gaëtan CONSTANT.**- Non.

**M. LE MAIRE.**- Je sou mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**35 - FONDS « QUARTIERS SOLIDAIRES » ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – 2021 –**  
**M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.**- J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur Garabédian, souhaitez-vous présenter cette délibération avant ces interventions ?

**M. Mathieu GARABEDIAN.**- Merci Monsieur le Maire.

C'est une délibération qui présente les projets cofinancés dans le cadre de la programmation annuelle et partenariale de la Politique de la Ville, avec un petit reliquat du fonds d'urgence qui avait été débloqué l'an dernier par l'État suite aux conséquences de la crise sanitaire sur les habitants et les habitantes des quartiers prioritaires.

La Politique de la Ville, pour rappel, est mise en œuvre au moyen d'un contrat de ville qui a été signé en 2015 et qui est prolongé jusqu'en 2022, et qui décline quatre axes principaux :

- le développement urbain et économique dans les quartiers prioritaires et l'amélioration du cadre de vie des ensembles d'habitats collectifs ;
- l'égalité dans l'accès au droit et aux politiques publiques et la lutte contre les discriminations ;
- les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse ;
- l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle.

Pour cette programmation, je ne citerai pas tous les projets soutenus mais quelques axes qui ressortent pour cette année 2021.

Le premier, c'est le soutien à des projets d'animation dans les quartiers d'éducation populaire auprès des habitants et habitantes. Il s'agit notamment des associations ACBCL, Légum'au logis, Les 3D que nous suivons avec les adjoints des quartiers concernés.

Le deuxième axe, c'est le soutien aux projets culturels ou artistiques portés par des compagnies auprès des habitants et de la jeunesse. Il s'agit notamment du CCO, de la compagnie Ariadne, Zéotrope, CinéFabrique. C'est un sujet que je traite en transversalité avec Stéphane Frioux.

Un axe supplémentaire, l'insertion professionnelle, sur lequel je travaille avec mon collègue Paul Campy. Il s'agit notamment du soutien aux permanences emploi-formation et de l'association de développement local (ADL) qui porte notamment des projets

d'accompagnement dans la création d'entreprises ou des ateliers de mise en pratique à destination des habitants demandeurs d'emploi en risque d'exclusion numérique.

Cela me permet de faire un petit laïus sur la politique d'inclusion numérique que nous travaillons aujourd'hui avec Gaëtan Constant, qui a été longtemps portée par la Politique de la Ville. Les espaces publics numériques qui sont aujourd'hui présents, notamment au sein des centres sociaux, ont tous été ouverts dans le cadre de la Politique de la Ville depuis le début des années 2000.

Autre axe, un soutien aux centres sociaux de la Ville qui sont pratiquement tous à côté ou au sein d'un quartier dit prioritaire. Je veux noter notamment l'implication du centre social des Buers qui propose des activités à destination de la jeunesse sur le quartier Buers Nord et au centre social de Cusset sur la résidence Monod, un soutien au centre social du Tonkin qui a maintenu ses activités pendant sa période de travaux au plus proche des habitants, avec une implantation temporaire notamment sur la dalle des Samouraïs, et le travail de la maison sociale Cyprian-Les-Brosses sur l'accès au droit et la lutte contre les discriminations.

Je suis tous ces projets avec l'adjointe Christine Goyard Gudefin.

Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Garabédian. J'ai deux demandes d'intervention, la première pour le groupe Communistes et Républicains, M. Mariano Beron-Perez

**M. Mariano BERON-PEREZ.**- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Le présent rapport nous détaille les subventions accordées à de nombreux projets associatifs dans le cadre de la Politique de la Ville. C'est un document particulièrement intéressant car il reflète la réalité des quartiers populaires. Lorsqu'on allume la télé et que l'on ouvre les journaux, ces quartiers et les populations qui y vivent sont presque toujours dépeints de manière négative par des journalistes et des responsables politiques qui sont très éloignés des réalités de ce territoire.

Loin des clichés et des fantasmes, les nombreuses actions qui sont listées dans ce rapport montrent des habitants impliqués dans la vie et le développement de leur quartier, qui ont le goût du travail collectif et de l'engagement associatif. Ce sont des projets qui parlent d'inclusion, de tolérance, d'égalité, d'émancipation, de solidarité concrète, de lutte contre le décrochage scolaire, de citoyenneté.

Je suis particulièrement sensible au fait que de nombreuses actions subventionnées ici s'adressent aux jeunes car, s'il est vrai que la pandémie que nous traversons touche toute la population, elle ne s'abat pas avec la même sévérité sur tout le monde, et les jeunes en général, issus des quartiers populaires en particulier, sont durement touchés.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une demande de prise de parole pour le groupe Les écologistes, M. Lotfi Debbeche.

**M. Lotfi DEBBECHE.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Par cette délibération, nous apportons notre soutien complet aux acteurs de proximité

intervenant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à Villeurbanne. Dans le contexte sanitaire, malgré toutes les difficultés, ils ont su rester proches et à l'écoute des populations pour assurer la présence, répondre aux besoins et faire vivre le lien social. En cela, l'engagement de nos équipes Politique de la Ville, ainsi que les maisons de service public, ont constitué de vrais leviers pour maintenir la proximité et accompagner la réalisation des actions programmées.

Loin de satisfaire les besoins, le fonds d'urgence exceptionnel quartiers solidaires mobilisé par le ministère de la Ville en 2020 mérite d'être poursuivi et amplifié. En effet, sur les 20 M€ consacrés au niveau national, le fonds d'urgence s'est traduit par 68 000 € pour notre ville. C'est bien mais très insuffisant.

Pour autant, sommes-nous sortis de l'urgence d'intervenir dans les quartiers populaires ? Bien sûr que non. Il est plus que jamais nécessaire de soutenir les quartiers populaires, les initiatives territoriales, en accordant une attention particulière à la santé, à l'aide alimentaire, aux actions socio-éducatives, à l'emploi, la culture, ceci en soutenant plus spécifiquement les populations les plus précaires ou dans la pauvreté, ceci en suivant le concept de l'universalisme proportionné, c'est-à-dire agir pour tous et plus pour certains.

Aujourd'hui, le plan national de relance affiche un investissement de 100 Md€ dont 3,3 Md€ (3,3 %) seraient consacrés aux quartiers prioritaires représentant plus de 1 500 quartiers au niveau national. Quand bien même nous pourrions nous féliciter d'un plan de relance pour redresser l'économie et répondre aux besoins des territoires, il n'en reste pas moins que celui-ci demande à être clarifié, sous peine d'être considéré comme effet d'annonce voire simple réaffectation de budgets ou crédits existants. En effet, les actions et les lignes budgétaires des quartiers prioritaires sont encore floues et sujettes à interprétation. Le présent contrat de ville prendra fin en 2022, année électorale. Dans le contexte du Covid, les nouveaux enjeux de transition écologique, économique et démocratique nous invitent à nous mettre en rang pour commencer à évaluer, poursuivre, renforcer ces politiques publiques nécessaires et indispensables dans nos quartiers. C'est pourquoi nous affirmons ici notre soutien à toutes les associations et acteurs engagés dans la proximité, le lien et l'innovation sociale à Villeurbanne. Nous voterons évidemment cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**36 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE LOCALE – 2021 – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**37 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION REAJI - RÉSEAU ÉGALITÉ, ANTIDISCRIMINATION, JUSTICE - INTERDISCIPLINAIRE** –  
**Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**38 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AU DROIT – 2021 –**  
**M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur Crombecque, souhaitez-vous présenter rapidement la délibération ?

**M. Yann CROMBECQUE.-** Non, je me contenterai peut-être de répondre aux questions s'il y en a, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** La parole est pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es, M. Antoine Pelce.

**M. Antoine PELCE.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s souhaite rendre un hommage... *(inaudible)*... aux yeux de notre municipalité et les liens qui nous unissent sont forts.

Villeurbanne Informations Femmes Familles (VIFF) naît en 1979 d'une volonté politique impulsée par Charles Hernu et ses adjointes et adjoints d'apporter une aide d'urgence aux femmes victimes de violences conjugales. Il devient VIFFIL à partir de 2016 après la fusion avec Femmes Informations Liaisons (FIL), une association de Saint-Fons.

L'accueil, l'hébergement et l'écoute que l'association offre aux femmes en détresse sont essentiels à leur reconstruction. Les enfants, qu'ils soient victimes ou témoins de violences, sont eux aussi pris en charge par l'association et bénéficient du même accompagnement social et juridique.

Nous connaissons les statistiques dramatiques relatives aux violences faites aux femmes, notamment dans le cadre intrafamilial et hors de ce cadre. Nous souhaitons ce soir particulièrement insister sur la très faible proportion de victimes qui portent plainte : seulement 12 % en 2018, selon une étude cadre de vie et sécurité. Les barrières sont nombreuses, la peur d'abord mais aussi la crainte de voir sa plainte classée sans suite participent à cette autocensure. Avec près de 80 % des plaintes classées sans suite, selon le Haut conseil à l'égalité femmes-hommes, la violence institutionnelle est une réalité mais surtout un frein à l'accès au droit et à la protection.

La mise en place au sein même du commissariat d'une permanence renforcée paraît comme un chaînon déterminant dans notre politique de sécurité et de prévention. La formation et la sensibilisation des policiers à ces questions doivent par ailleurs être poursuivies pour assurer une meilleure réponse judiciaire.

S'il fallait le réaffirmer avec vigueur, oui, à Villeurbanne, on vous croit ! La Ville prend toute la mesure du drame que représentent les violences intrafamiliales et toutes les formes de violences infligées aux femmes. Nous le savons, le confinement a aggravé une situation déjà critique, plus que jamais la Ville agit et s'engage aux côtés de celles et ceux qui œuvrent pour lutter contre ces violences.

Le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s votera évidemment ce rapport. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Les écologistes, M. Sébastien Chataing.

**M. Sébastien CHATAING.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme l'a dit Antoine Pelce juste avant moi, l'association villeurbannaise VIFFIL travaille avec la Ville de Villeurbanne depuis 1976, notamment depuis la fusion en 2016 avec Femmes Informations Libertés - SOS Femmes. Nous savons que le foyer familial qui devrait être le nid où s'épanouissent un couple puis souvent des enfants peut devenir souvent un lieu de violences des plus dramatiques : des agressions verbales, psychologiques, physiques et sexuelles.

Les périodes de confinement et de couvre-feu que nous vivons depuis un an engendrent hélas encore plus de violences conjugales et intrafamiliales. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, 560 dossiers de plaintes ont été poursuivis en France en 2020 contre 349 en 2019, ce qui pourrait également indiquer que la justice prend enfin les faits de violences conjugales plus au sérieux.

Si le nombre de féminicides a baissé en 2020, les violences intrafamiliales ont, elles, augmenté. Mais n'oublions pas que ces actes ne sont pas tous dénoncés, les chiffres communiqués par les autorités seront toujours en dessous de la réalité.

Alors, quand une femme arrive à parler, à se soustraire à ces violences, il est indispensable qu'elle ait un refuge, un lieu de protection, des soins, un accès au droit, une mise en sécurité pour elle et ses enfants le cas échéant, un lieu pour l'aider à se reconstruire après souvent une trop longue période de violences subies.

C'est avec une conviction que nous voterons les 51 000 € de subvention au fonctionnement de cette association reconnue et agréée nationalement. Nous saluons cet effort de la municipalité et nous témoignons notre reconnaissance aux administrateurs, aux salariés, aux bénévoles de VIFFIL - SOS Femmes. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une demande impromptue mais à laquelle je vais accorder la possibilité d'une expression pour Mme Agathe Fort sur l'association VIFFIL.

**Mme Agathe FORT.**- Monsieur le Maire, je vous remercie. Je devais présenter la délibération avec M. Yann Crombecque mais vous êtes très rapide dans ce Conseil municipal.

Je voulais rappeler qu'en 2021, aujourd'hui, le 29 mars, nous sommes déjà à 24 féminicides par des compagnons ou ex-compagnons. Plus de 200 000 femmes par an sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint...  
*(coupure son)*

La maison, au lieu d'être un lieu de ressource, de protection, est le premier lieu où se déroulent les agressions physiques et sexuelles contre les femmes. Nous avons besoin d'associations comme VIFFIL - SOS Femmes agissant sur le terrain au plus près des victimes avec une formation solide de prise en charge. La sécurité physique et psychologique des femmes est la condition sine qua non pour atteindre l'égalité femmes-hommes qui se fait tant attendre.

Je suis fière que notre municipalité poursuive le nécessaire engagement de longue date de Villeurbanne contre les violences faites aux femmes.

Pour terminer, je vous rappelle le numéro de téléphone, le 3919, que vous pouvez appeler

à n'importe quel moment, que vous soyez victime, proche ou témoin, pour avoir des informations, pour savoir ce qu'il faut faire en cas de violences physiques envers une femme. Merci

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur Crombecque, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

**M. Yann CROMBECQUE.**- Juste pour dire que, bien évidemment, je me retrouve dans les propos qui viennent d'être tenus par les trois intervenants précédents, et simplement pour dire aux membres du Conseil municipal et à la population que les efforts de la Ville pour les questions d'accompagnement des victimes se renforceront, y compris avec la même association pour laquelle nous accordons ce soir 51 000 € pour le fonctionnement, plus quand même les 7 623 €, même si c'est moins important, pour la question des locaux, avec un montage que nous accompagnons au niveau de la Ville de Villeurbanne pour une permanence au commissariat de police renforcée pour bien être dans l'accompagnement aux victimes.

Tout cela s'inscrit dans un respect de l'héritage passé mais avec une volonté de renforcer les éléments. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain Conseil municipal.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

### **39 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur Frioux, souhaitez-vous dire un mot avant que je ne laisse la parole aux interventions ?

**M. Stéphane FRIOUX.**- Non, Monsieur le Maire, c'est un rapport sur des subventions, j'attends de voir s'il y a des questions de la part de mes collègues.

**M. LE MAIRE.**- Deux demandes d'intervention sur ce rapport, la première pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. Julien Ravello intervient.

**M. Julien RAVELLO.**- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et habitantes, Demain, le ministère de la Culture désignera Villeurbanne comme première ville lauréate du label « Capitale française de la culture », enfin nous l'espérons toutes et tous. Nous tenons d'ailleurs à remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet durant ces dernières semaines.

Demain, ce sera également le 17<sup>e</sup> jour d'occupation du Théâtre national Populaire de Villeurbanne. Artistes et techniciens du spectacle vivant ont pris possession du TNP pour obtenir la réouverture des salles mais pas uniquement. Il s'agit aussi de retrouver un peu de joie, d'espoir, de volonté de résister.

Nous votons ce soir de nouvelles subventions en soutien aux acteurs culturels de Villeurbanne et c'est une très bonne chose. Nous restons tout de même vigilants car cet argent doit impérativement profiter à l'embauche de salariés, artistes comme techniciens du spectacle. En effet, très souvent, et surtout trop souvent, on constate une certaine ubérisation du métier car les structures ne salarient pas les artistes mais leur demandent d'intervenir sous forme de prestations faisant reposer la charge de leur emploi aux artistes eux-mêmes.

Le montant versé dans le cadre de ces contrats de cession est bien souvent en deçà de ce qui permettrait de salarier tous les intermittents à des montants conventionnels. Ce montant versé est parfois corrélé à la recette de billetterie ou simplement au chapeau, ce qui fait peser une charge et un risque supplémentaires sur les artistes qui deviennent dépendants et de fait responsables de la communication autour de l'événement. Lorsque le spectacle vivant pourra reprendre, il faut à tout prix éviter que ces pratiques ainsi que le chantage à l'emploi, la banalisation du travail au noir ne viennent s'additionner à la situation dramatique dans laquelle se trouve le secteur.

Les pertes de revenus engendrées par la non-activité provoquent aussi des pertes de revenus et de cotisations différées : retraite, maladie, maternité, congés, droits d'auteur ou d'interprète. En tant que collectivité locale, nous devons être vigilants et vigilantes à ce que les conditions de travail des artistes soient respectées et à ce que le salariat et le statut d'intermittent soient la norme.

Le mouvement d'ampleur d'occupation des lieux culturels porte d'autres revendications que nous souhaitons reprendre brièvement ce soir. Nous soutenons, par exemple, la mise en place d'un fonds de soutien pour financer les salaires durant les répétitions, créations, résidences et enregistrements qui ont lieu maintenant. Il en est de même pour le maintien des droits sociaux, particulièrement les droits à congé maternité ou maladie dont la plupart des artistes sont aujourd'hui privés, la prolongation de l'année blanche pendant un an après la reprise du travail avec le maintien des allocations des intermittents. Au 31 août 2021, l'année blanche se termine sans aucune garantie par le gouvernement de nouvelles mesures de soutien.

Enfin, il faut des mesures pour faciliter l'indemnisation des artistes et techniciens qui ne sont pas intermittents, notamment pour celles et ceux en début de carrière ou ayant subi un accident de carrière.

Il ne vous aura pas échappé que le mouvement des acteurs de la culture associe l'ensemble des précaires qui subissent eux aussi les conséquences de notre système néolibéral. Il porte donc le retrait de la réforme de l'Assurance-chômage qui les rendra encore plus fragiles. Notre groupe ira plus loin en revendiquant la mise en place d'une véritable sécurité sociale professionnelle qui attache des droits à la personne et non au poste de travail et qui garantit le droit à bénéficier d'un revenu digne. Tout travail est une contribution au bien commun, et comme tout le monde est appelé à participer au bien commun, tout le monde doit pouvoir vivre décemment.

Je vous remercie

**M. LE MAIRE.**- Merci. La deuxième demande d'intervention pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Mme Donati.

**Mme Sylvie DONATI.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'attribution de subventions aux associations culturelles est toujours une occasion de réitérer avec vigueur l'attachement de la Ville à la culture, un attachement profond, historique et sincère qui nous rend d'autant plus solidaires avec les acteurs culturels que ces derniers subissent depuis un an les conséquences des fermetures de leurs lieux de travail et d'expression.

Selon le panorama des industries culturelles et créatives publié par le cabinet E&Y en janvier 2021, à l'échelle européenne, le secteur culturel fait partie des secteurs les plus affectés par cette crise, avec une perte de 31 % de ses recettes. Parmi les segments les plus touchés entre 2019 et 2020, le spectacle vivant qui accuse une baisse de 90 % de ses revenus et la musique qui enregistre, sans jeu de mots, 76 % de recettes en moins.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, la Ville agit pour ces structures culturelles. Les collectivités locales sont d'ailleurs le premier financeur de la culture en France. C'est par ailleurs, comme l'a souligné tout à l'heure M. Bocquet, le deuxième budget le plus important de la Ville après celui de l'éducation. Rappelons aussi qu'en novembre dernier, nous votions à l'unanimité un plan de soutien exceptionnel aux compagnies bénéficiaires de notre fonds d'intervention culturelle.

La politique culturelle est véritablement au cœur de l'identité de notre ville avec un tissu de structures labellisées créées depuis la fin des années soixante-dix et le rôle clé joué par le monde associatif. Elle rythme aussi la vie des Villeurbannais avec sa tradition de festivals gratuits qui contribue au rayonnement de notre ville.

Notre groupe tient aussi à saluer les politiques impulsées par Jean-Paul Bret dont nous récolterons les fruits durant ce mandat. J'imagine que M. Chabrier, ancien adjoint à la culture ici présent, ne me contredira pas sur ce point.

Pour en revenir aux subventions qui nous sont proposées aujourd'hui, elles concernent des structures accompagnées depuis longtemps par Villeurbanne. Nous avons l'IREP Scènes, théâtre associatif et collaboratif fondé en 1985 et soutenu depuis 1995, historiquement implanté sur le quartier Maisons-Neuves et actuellement hébergé dans le quartier des Brosses. Il y a aussi des acteurs du spectacle vivant comme l'association Tatatoom pour le Toï Toï le Zinc et, enfin, une association pour les publics éloignés des lieux de spectacle, en l'occurrence celui de l'hôpital des Charpennes, et le soutien des compagnies qui créent avec des publics diversifiés et sont engagées dans des résidences artistiques avec nos écoles.

Cette délibération nous rappelle donc à quel point la culture est un axe structurant d'une ville inclusive, à quel point elle est créatrice de lien social et à quel point elle est un vecteur de mixité et de diversité, valeurs auxquelles notre groupe politique est viscéralement attaché.

Nous soulignons aussi l'importance du travail autour de la jeunesse et de tous les types de public. Cette transmission de la création artistique et du spectacle vivant continuera à être un marqueur fort de notre mandat, au cœur de nos quartiers, et d'ailleurs, cette ambition vaut déjà à Villeurbanne (j'anticipe un peu moins que mon collègue) une place de finaliste au premier concours de l'opération « Capitale française de la culture » lancée par le ministère pour 2022.

Pour notre jeunesse, pour nos artistes, mais aussi pour les Villeurbannaises et les Villeurbannais, notre groupe votera donc cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur Frioux, souhaitez-vous ajouter un mot avant que je mette le rapport aux voix ?

**M. Stéphane FRIOUX.**- Un mot rapide, Monsieur le Maire, pour remercier les collègues

et également remercier encore une fois, ce sera mis dans les archives de la ville, tous les services qui ont participé à l'élaboration du projet jusqu'au dernier jour de mars, en ne comptant pas leurs heures, également ma collègue Marwa Abdelli qui nous a accompagnés lors de l'oral pour la délégation municipale, ainsi que Mme Marion Gatier, directrice adjointe de Komplex Kapharnaüm.

Au-delà du projet de candidature à la capitale française de la culture, c'est bien Villeurbanne la culturelle et toutes les formes de culture à Villeurbanne que nous souhaitons mettre en avant et soutenir. Pour reprendre les mots de certains de nos parrains pour cette candidature, pour Edgar Morin, la culture, c'est ce qui fait lien social, et on l'a vu également à travers la délibération portée par Mathieu Garabédian sur la Politique de la Ville tout à l'heure, et Ariane Mnouchkine, pour qui on a besoin de culture comme d'air pour respirer.

Nous ne pouvons donc qu'espérer que la culture reprenne ses droits pour tout le public le plus vite possible, ainsi que pour les jeunes qui veulent se lancer dans le métier, que la réouverture des perspectives d'emploi se fasse la plus prompte possible.

Pour répondre sur une note relative au contexte national sur lequel Julien Ravello intervenait, je soulignerai également que j'ai pu m'entretenir de ces questions en vous représentant, Monsieur le Maire, à l'antenne régionale de Pôle Emploi Arts et Scènes la semaine dernière, antenne régionale qui est installée à Villeurbanne depuis quelques mois et qui, n'en doutons pas, tissera des liens avec la municipalité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Résultat demain si l'état de santé de la ministre le permet, à qui je me permets en votre nom de souhaiter un prompt rétablissement puisque sa situation de santé semblait quand même un peu inquiétante. Nous espérons qu'elle se remettra le plus vite possible mais, pour l'instant, on nous annonce qu'elle prononcera quand même l'attribution demain du lauréat final. J'espère que Julien Ravello, par son anticipation, ne nous portera pas... Je n'irai pas plus loin !

**M. Julien RAVELLO.**- J'ai bien dit « j'espère » !

**M. LE MAIRE.**- Nous sommes d'accord, nous espérons tous.

Je sou mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**40 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES -  
M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**41 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » - Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

**M. LE MAIRE.**- J'ai deux demandes d'intervention. Madame Christine Goyard Gudefin, vous avez la parole.

**Mme Christine GOYARD GUDEFIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et

Messieurs,

Cette année correspond au 120<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la loi de 1901 instaurant la liberté d'association qui permet à des personnes d'œuvrer en commun dans un but précis. La culture associative est enracinée de longue date à Villeurbanne, les nombreuses associations donnent aux habitants la possibilité d'agir collectivement dans bien des domaines. La municipalité a à cœur d'encourager cette culture avec une politique de subventions qui visent à soutenir le fonctionnement, le développement des associations qui œuvrent sur son territoire.

La présente délibération regroupe, outre notre club de jeu de dames, le Damier Villeurbannais, France Bénévolat qui vise précisément à encourager l'engagement bénévole. Je vous propose d'accorder une subvention à des associations qui agissent dans le sens du rapprochement, du dialogue et de la paix.

Il y a d'abord l'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de Lyon qui vise à promouvoir la conciliation, c'est-à-dire la recherche d'une solution amiable dans les différends judiciaires.

Il y a ensuite l'association Raja Tikva, association Rhône-Alpes d'amitié arabo-juive. Alors que certains au gouvernement ou ailleurs tentent d'attiser artificiellement un climat de tension communautaire, je pense que toute action en faveur de l'apaisement, de la connaissance et de la compréhension mutuelle est vraiment bienvenue.

Enfin, je vous propose d'accorder une subvention pour la création d'un petit jardin potager partagé dans le quartier du Tonkin. Ce projet a été présenté par Morgane Guillas, conseillère déléguée en charge de l'agriculture urbaine et paysanne, de l'alimentation et de l'approvisionnement local, projet aussi soutenu par Melouka Hadj-Mimoun car le quartier du Tonkin a besoin d'initiatives créant du lien. Ce projet est porté par l'association Pirouette qui gère par ailleurs l'école Caméléon.

J'insiste sur ce point, il n'est pas question ici de financer une école privée mais de subventionner un projet qui doit profiter à tout le quartier, enfants et adultes. En effet, ce projet n'est pas réservé aux élèves de l'école mais il est ouvert à tous les enfants qui pourront participer gratuitement à cette action. Cette association prend le risque d'investir un petit espace public et souhaite développer du lien social en sensibilisant les enfants, les habitants à l'écologie, aux pratiques écoresponsables. C'est une petite aide au démarrage du jardin.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai deux demandes d'intervention, la première pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. Olivier Gluck.

**M. Olivier GLUCK.**- Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et habitantes du quartier du Tonkin et de la ville de Villeurbanne, mais je dis du quartier du Tonkin parce que mon intervention sera une courte explication de vote concernant la dernière subvention dont vient de parler Mme l'Adjointe,

C'est une subvention à l'association Pirouette. Nous soutenons l'ensemble des projets de cette délibération, particulièrement le développement des jardins partagés à Villeurbanne. Ceux-ci permettent la végétalisation comestible de la ville par les usagers, comme le lien

à la saisonnalité des produits sains et locaux qui font la fierté des petits et grands. Il permet aussi et surtout la création de moments de convivialité et de partage, des interfaces entre plus âgés d'un même quartier et le développement des liens sociaux indispensables, et encore plus en ce moment quand on s'en trouve privé.

Le projet de création d'un jardin partagé au Tonkin est un projet très positif pour le quartier. Il permet le développement de la vie associative et de la vie de quartier autour d'un projet positif. Il permet ainsi l'occupation d'une zone sur l'espace public où les usages vont pouvoir changer. Il permet aussi de réunir des usagers, qu'ils soient habitants de la résidence, enfants et parents de l'école publique Nigritelle Noire ou de l'école privée alternative Caméléon, autour d'un projet commun où tout le monde peut s'investir et partager.

Ce projet est ouvert sur le quartier, comme vous l'avez dit Madame l'Adjointe, il sera en lien avec les usagers et habitants extérieurs à l'école. Nous espérons qu'il sera l'exemple pour de nombreux autres habitants et habitantes de Villeurbanne. J'émetts le souhait que les Villeurbannais et les Villeurbannaises nous interpellent, nous adjoints de quartier, ainsi que mes collègues en charge de ces sujets, Alain Brissard et Morgane Guillas, s'ils souhaitent créer de nouveaux jardins partagés proches de chez eux.

Vous l'avez compris, nous saluons et encourageons les projets de ce type. Cependant, notre groupe a un point de vigilance et a donc décidé de s'abstenir pour le vote de cette délibération. En effet, la subvention à l'association Pirouette est directement liée au financement d'une école privée hors contrat. Notre groupe souhaite que l'on s'en tienne au seul financement obligatoire des écoles privées, à savoir le forfait obligatoire par élève inscrit dans une école privée sous contrat. L'attribution d'une subvention même modique à une école privée en dehors de l'obligation réglementaire serait une première que nous ne souhaitons pas. Nous aurions préféré que le collectif porteur de l'initiative se constitue en association indépendante de l'école privée, même si nous avons conscience des difficultés de calendrier liées à la saisonnalité d'un tel projet.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une deuxième demande d'intervention pour le groupe Les écologistes, M. Jacques Vince.

**M. Jacques VINCE.**- Une courte explication pour motiver l'abstention du groupe Les écologistes sur cette délibération qui ne concerne en fait que l'attribution de la subvention à l'association Pirouette parmi les cinq qui ont été détaillées par Mme l'Adjointe.

Cette association Pirouette est la structure gestionnaire de l'école Caméléon, école privée hors contrat, située dans le quartier du Tonkin. Cette demande de subvention concerne une prestation d'installation de structure végétale dans le jardin qui se situe en pied d'immeuble, devant cette école. Sans du tout porter de jugement sur le bien-fondé de cette initiative, ce projet ne rentre pas dans l'obligation légale de la collectivité. La Ville respecte le cadre légal qui, en vertu de l'article L.442.5 du Code de l'éducation, l'oblige à verser au titre des compétences obligatoires une participation forfaitaire par élève aux écoles privées sous contrat (on en a parlé au début de ce Conseil), mais la Ville exclut tout financement sur le temps péri et extrascolaire d'une école privée, qu'elle soit sous contrat ou hors contrat.

Je souligne d'ailleurs que, depuis 2020, les nouvelles modalités du gouvernement Macron obligent la Ville à verser un financement public aux écoles maternelles privées et le coût global pour la collectivité est donc maintenant de près de 2 M€ par an.

Au regard des besoins urgents et nécessaires de nos écoles publiques, il ne nous paraît pas opportun de subventionner un projet porté par une école privée qui facture aux familles des frais de scolarité de plusieurs milliers d'euros par an, alors que la Ville ne peut pas toujours satisfaire pleinement les besoins et attentes légitimes émanant de nos écoles publiques parfois sur des thématiques tout à fait similaires.

Sans juger les possibles qualités des activités pédagogiques menées dans cette structure, nous ne pouvons soutenir une subvention même modique et même si celle-ci correspond à une prestation d'installation comme c'est le cas en l'espèce. La responsabilité de la Ville est de porter une politique éducative locale ambitieuse et d'assumer ce qui relève de sa compétence pour les presque 14 000 enfants qui fréquentent les écoles publiques, nos écoles laïques et républicaines qui méritent de bénéficier de notre plus grande attention. Nous nous abstenons donc sur l'octroi de cette subvention.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Vous l'aurez compris, les positions de certains groupes de la majorité diffèrent sur le soutien à cette association. J'espère qu'à l'avenir nous arriverons à trouver des accords un peu plus directs, à la fois dans le travail en commission et ensuite dans la position des groupes politiques, puisque ce n'est pas le temps qui nous a manqué pour que cette expression puisse avoir lieu, et que par ailleurs, dans notre travail d'élaboration politique, on tienne compte à la fois des adjoints qui demandent un projet pour un territoire, des adjoints thématiques qui le soutiennent, plutôt que des positions que je trouve finalement un peu stériles parce qu'elles renvoient à beaucoup d'idéologie sur le positionnement.

Je comprends parfaitement ce qui les motive, j'indique juste que je suis quand même un peu surpris à la fois d'avoir un groupe qui s'abstient alors que cela a été présenté par l'un des adjoints qui fait partie de ce groupe, et un deuxième qui va s'abstenir sur la création d'un jardin partagé au cœur du Tonkin et qui s'appelle le groupe Les écologistes. Permettez-moi d'être un peu surpris par ces positions mais j'en prends acte.

Je vais donc soumettre ce rapport aux voix.

Je remercie Mme Goyard Gudefin pour sa présentation du rapport.

- Adopté à la majorité (33 pour – 22 abstentions) –

**42 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES – M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**43 - DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU) - POLITIQUE DE LA VILLE 2021 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je soumetts ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**44 - MANDAT SPÉCIAL - DÉLÉGATION MUNICIPALE EN ARMÉNIE  
AVRIL 2021 – M. Ikhlef CHIKH**

**M. LE MAIRE.-** Avant de laisser la parole à M. Ikhlef Chikh pour présenter le rapport très rapidement, puisqu'il y a une demande d'intervention, je dois vous indiquer que j'ai fait le choix de ne pas me rendre avec cette délégation au regard des conditions sanitaires que rencontre notre territoire. Si jamais les conditions légales permettent de maintenir ce déplacement avec Jean-Paul Bret et la délégation telle qu'elle était prévue initialement, nous le maintiendrons mais, pour ma part, je ne m'y rendrai pas.

Monsieur Chikh, souhaitez-vous dire un mot sur ce rapport ?

**M. Ikhlef CHIKH.-** Pour mémoire, il s'agit d'une délibération qui nous ramène au vœu du 17 décembre 2020 que nous avons voté et qui concerne notre volonté d'une paix durable et juste dans le Haut-Karabakh. Il s'agit d'une situation tragique que vous connaissez à l'issue de laquelle se trouvent deuil et nombreux mutilés chez les populations.

Pour rappel également, conformément au Code des collectivités, le Conseil municipal a voté en juillet 2020 les modalités d'attribution et de prise en charge de frais liés à l'exercice de mandats spéciaux dans le cadre de déplacement d'élus et de personnels à l'étranger, ainsi que l'accueil des personnalités étrangères comme vous le savez.

D'ailleurs, à ce titre, il importe que le Conseil municipal autorise M. le Maire à engager sur le budget communal des diverses dépenses réalisées dans le cadre d'une mission en Arménie.

Par le vœu sus-cité, Jean-Paul Bret a été désigné représentant de la Ville de Villeurbanne vers le Haut-Karabakh et il est chargé d'œuvrer auprès des autorités nationales et internationales pour contribuer le plus utilement à la protection des populations.

Par voie de conséquence, à l'occasion de ces échanges entre la Ville de Villeurbanne et le Haut-Karabakh, une délégation conduite par Jean-Paul Bret, deux autres élus et un agent de la ville, est attendue en Arménie du 6 au 12 avril 2021, si cela est possible compte tenu des conditions et du contexte sanitaire que vous connaissez.

À titre d'information, Hovhannes Guevorkian, représentant du Haut-Karabakh en France, accompagnera notre délégation.

Je vous propose donc, chers collègues, d'accorder un mandat spécial à Mme Katia Buisson et à moi-même en tant que conseillers municipaux délégués ainsi qu'à M. Jean-Paul Bret en tant que personnalité qualifiée, pour cette mission. Je vous propose également de prélever les frais correspondant à cette mission sur les crédits inscrits au budget 2021.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste, M. Colson.

**M. Stéphane COLSON.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Le vœu voté à l'unanimité lors du Conseil municipal du 17 décembre 2020 relatif à la

situation dans le Haut-Karabakh commence par ces mots : « *Villeurbanne entretient depuis de nombreuses décennies un lien particulier avec la communauté arménienne et avec les villes du Haut-Karabakh, Stepanakert et Chouci, ravagées par la guerre.* » Ils ne sauraient mieux illustrer ce qu'il en est. Nous saluons également le fait que ce vœu ait désigné M. Jean-Paul Bret comme représentant de notre Ville.

Ce soir, nous sommes appelés à nous prononcer sur le mandat spécial de délégation municipale qui se rendra ou qui se rendrait sur les lieux du 6 au 12 avril 2021 (au regard du contexte sanitaire), et bien sûr, en concordance avec le vote du 17 décembre 2020, nous voterons pour ce mandat spécial.

Pour autant, nous souhaiterions que cette délégation, au-delà de sa portée symbolique, utile et nécessaire, surtout dans le contexte géopolitique de cette région du monde, soit l'occasion que se concrétisent des projets de coopération, notamment en matière culturelle, et ce d'autant plus si, comme nous le souhaitons, Villeurbanne est retenue comme capitale française de la culture. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. C'est bien noté.

Je m'attendais à ce que vous le demandiez mais vous ne le faites pas, je vais quand même intervenir sur ce point : il est plutôt normal que, dans une délégation, en fonction du nombre de personnes qui se déplacent à l'étranger, l'opposition soit représentée, en tout cas en fonction de la taille de cette délégation. Cette fois, nous avons fait le choix de la restreindre énormément pour des questions sanitaires, mais n'y voyez pas là une pratique que nous souhaitons systématiser concernant l'opposition. En fonction de la taille des délégations, nous ouvrirons bien sûr à l'opposition si c'était le cas. Cela va mieux en le disant.

J'ai bien noté la question du partenariat, notamment sur les questions culturelles. Nous verrons si ce déplacement peut avoir lieu ou pas et nous reviendrons vers vous dans ce cadre.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**45 - COMMISSION DE DÉNOMINATION DES ESPACES PUBLICS, BÂTIMENTS ET RUES DE VILLEURBANNE : CHARTE DE FONCTIONNEMENT** -  
**Mme Katia BUISSON**

**M. LE MAIRE.**- Les deux rapports suivants n'ont pas fait l'objet de demandes d'intervention mais je souhaite que Mme Katia Buisson, conseillère municipale déléguée en charge notamment de l'élaboration de la charte de fonctionnement pour la dénomination des rues et d'une première dénomination, prenne rapidement la parole pour nous faire part des résultats des travaux, à la fois l'élaboration de la charte et la première dénomination.

**Mme Katia BUISSON.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je pense que l'on peut se féliciter collectivement de la bonne marche et du bon fonctionnement de la commission qui s'est réunie dans ses formes à la fois restreinte et plénière les 4 et 8 mars derniers, en lien avec les citoyens, avec les personnels de la petite

enfance pour la dénomination du relais d'assistants maternels. Ce travail a aussi été mené en partenariat avec le Rize.

La commission s'est donc réunie dans sa forme plénière le 8 mars, une date importante, symbolique, et au-delà des symboles, il était important que les principes qui sont aussi énoncés dans la charte de fonctionnement, notamment de veiller à un certain équilibre entre les nominations qui peuvent être dévolues à des hommes et celles dévolues à des femmes, soient respectés.

Pour la dénomination du relais d'assistants maternels, les débats se sont portés sur différentes femmes puisqu'il était important d'illustrer par cette première réunion l'importance du patrimoine toponymique, et notamment dans sa capacité à lutter contre l'invisibilisation des femmes à la fois dans l'histoire et dans l'espace public.

C'est pour cette raison qu'un consensus assez large s'est créé autour du nom d'Emmi Pikler pour le relais d'assistants maternels qui sera rue Rollet, une femme qui a vraiment participé à créer la motricité libre, à libérer les enfants et leurs observations, et qui n'a pourtant pas été reconnue à sa juste valeur dans l'histoire et notamment dans notre patrimoine toponymique français.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Nous avons deux rapports à adopter successivement, le premier qui est la charte de fonctionnement de la commission de dénomination des espaces publics.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**46 - DÉNOMINATION DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) RUE DU DOCTEUR-ROLLET – Mme Katia BUISSON**

**M. LE MAIRE.**- Je sou mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

Le relais d'assistants maternels s'appellera Emmi Pikler. Au-delà de la motricité libre, j'ai compris que c'était aussi les débuts du développement à la fois sensoriel, moteur, dans la pédagogie qui est utilisée aujourd'hui dans les établissements de petite enfance.

Nous vous remercions pour ces deux points.

**47 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je sou mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**48 - ADHÉSION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE À L'ASSOCIATION MONNAIE LOCALE CITOYENNE - LA GONETTE – M. Julien RAVELLO**

**M. LE MAIRE.**- M. Julien Ravello rapporte, je lui donne donc la parole.

**M. Julien RAVELLO.**- Vous avez un détail dans la délibération, je ne vais pas le lire complètement mais simplement donner deux ou trois éléments.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a été un marqueur fort pour reconnaître et promouvoir l'ESS et, afin de favoriser durablement le développement local, c'est cette loi qui a défini le cadre juridique des monnaies locales complémentaires en raison de leur effet stimulant sur l'activité économique, les échanges et le commerce de proximité.

C'est un véritable outil de coopération économique au service du territoire. L'idée, c'est de favoriser la consommation responsable et les circuits courts. Elle permet aussi de relocaliser l'économie, de valoriser les produits locaux et de soutenir la transition écologique.

C'est dans ce cadre que l'association Monnaie locale citoyenne - La Gonette a été créée en 2014 sur le territoire de la métropole de Lyon, avec une gouvernance collégiale qui permet la représentativité des diverses parties prenantes de la monnaie locale complémentaire, ce qui sera le cas si jamais cette délibération est adoptée, Villeurbanne aura un siège dans le collège des collectivités locales.

Une monnaie locale complémentaire, c'est un titre de paiement qui n'a de valeur que sur un territoire donné et au sein d'un réseau d'acteurs économiques qui adhèrent à l'association. En l'occurrence, une gonette, c'est égal à un euro, et tandis que l'euro finit tôt ou tard sur les marchés financiers, la gonette ne peut être ni mise en banque ni quitter le territoire de la métropole. La monnaie locale complémentaire à l'euro est donc vouée à circuler sans cesse en proximité, alimentant les acteurs locaux et leurs besoins.

Dernier point important, c'est que pour chaque gonette en circulation, un euro est placé sur un compte en banque éthique qui constitue un fonds de garantie. En l'occurrence, ce fonds est placé dans deux banques éthiques qui sont La Nef et le Crédit Coopératif. Chaque euro converti en gonette est utilisé de manière vertueuse deux fois : la première fois sous forme de gonette pour soutenir l'économie locale, la deuxième fois en mise en réserve à La Nef ou au Crédit Coopératif qui génèrent des prêts solidaires pour les entreprises et les associations du territoire.

L'adhésion est une première étape, c'est la délibération qui vous est présentée ce soir, à 7 500 €, qui représentent 5 centimes par habitant. L'objectif est d'aller un peu plus loin sur les prochaines années, nous y travaillons avec les services, pour envisager de recourir à la gonette dans le cadre de l'exécution financière des budgets, en tout cas dans certains services de la Ville, mais cela sera dans un deuxième temps, la délibération de ce soir est plutôt sur une adhésion simple à La Gonette pour promouvoir la gonette sur le territoire auprès des habitants et auprès des acteurs économiques.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Ravello. J'ai plusieurs demandes d'intervention. Pour le groupe Cercle Radical et Place Publique, M. Bocquet.

**M. Jonathan BOCQUET.**- Comme demandé en conférence des présidents, nous avons trois minutes pour ce rapport.

L'enfer est pavé de bonnes intentions. Mon collègue, Julien Ravello, a mis en avant les

vertus de la gonette, et même si je les partage en bonne part, je vais m'attacher à en pointer quelques vices.

Vous le savez, l'unanimité m'inquiète par nature, je vais un peu m'en distinguer.

Tout d'abord, la gonette apporte une complexité supplémentaire pour le trésorier (paiement, encaissement, règlement des régies), c'est sûrement anecdotique compte tenu de l'enjeu de civilisation que représente la gonette mais force est de constater que c'est une charge de travail supplémentaire pour les services.

Ensuite, je m'interroge sur l'intérêt d'envisager le paiement en gonette dans nos piscines municipales ou pour le périscolaire, car je ne vois pas bien quelle multinationale peut nous concurrencer sur ces prestations municipales.

Les condamnations morales sous-tendues par la gonette et autres monnaies alternatives ne sont pas nouvelles. Pourtant, la monnaie n'est en rien l'instrument du capitalisme, c'est l'instrument de la solidarité. Historiquement, anthropologiquement, la monnaie permet et relève de l'interdépendance des individus, et des coquillages au shekel mésopotamien, des titres de créances à l'euro, les civilisations n'ont cessé d'élargir la reconnaissance réciproque de leur monnaie afin de faciliter la rencontre et l'échange.

La monnaie, contrairement au troc, dépasse la nécessaire concomitance des besoins, des lieux et du temps. Par la monnaie, j'étends la solidarité à tous mes pairs, quelle que soit leur activité, leur localisation, mais aussi aux générations passées et aux générations futures. L'essor de la monnaie est lié à la nécessité d'échange d'une part, à la nécessité du crédit d'autre part ; pour le dire autrement, sans monnaie nationale, point de sécurité sociale par exemple.

La gonette est, comme toutes les devises, un bien symbolique imaginaire. En tant que consommateur, la gonette ne vous apporte aucun pouvoir supplémentaire. Ce que vous pouvez acheter en gonettes, vous pouviez l'acheter en euros. Si vous voulez consommer éthique, bio et local, il ne tient qu'à vous de le faire. L'euro ou la gonette ne change rien à l'affaire, de la même manière, pas besoin de gonette pour faire de financement éthique.

Mais ici repose un poids qui mérite une attention particulière. En fait, la gonette, ce n'est pas tant une monnaie, c'est avant toute une banque. L'astuce comptable à échanger un euro contre une gonette permet la libre circulation d'une devise de consommation tandis que l'équivalent sert à financer l'investissement. On pourrait dire d'une certaine manière qu'il y a deux euros au lieu d'un dans l'économie. Pour le coup, c'est un principe de création monétaire que ne renierait pas le capitalisme.

Chers collègues, demandons-nous tout de même, si demain chaque camp idéologique créait sa propre monnaie, ce que cela pourrait donner, le fait qu'une association puisse arbitrer qui elle finance et qui peut utiliser sa devise. L'euro, on peut en contester les modalités de gouvernance, mais elles sont claires et fondées démocratiquement quoi que l'on en dise. Il faut défendre le caractère régalien des enjeux monétaires à l'échelle nationale ou fédérale. La BCE a son sens démocratique, je ne veux pas privatiser la politique monétaire, même si le privé est une association.

Soit les monnaies alternatives ont vocation à rester marginales et l'ambition sera alors forcément décevante, soit elles vont se multiplier comme autant d'espaces de subversion

et cela mérite alors que la gauche se demande sérieusement si elle est prête à l'assumer.

Enfin, cette monnaie est locale, la logique du bassin d'emploi déjà est contestable techniquement mais que suppose la logique localiste ? Une partie de la réponse est à trouver dans la monnaie locale qui a le plus de succès, l'eusko au Pays basque. La gauche était internationaliste, elle est désormais localiste. Heureusement, désormais, le bureau de La Gonette travaille sur l'interopérabilité des monnaies locales. J'appelle à la vigilance car sinon, demain, ils vont inventer l'euro.

Nous voterons pour parce que nous croyons aux vertus de l'expérimentation, mais aussi et surtout pour l'espoir que nous donne la gonette. En effet, maintenant que la gauche a réussi le tour de force de s'unir sur les principes fondateurs, les valeurs et le fonctionnement d'une monnaie, après avoir surmonté un tel défi idéologique, je ne vois plus comment ne pas nous mettre d'accord demain sur une liste commune aux Régionales !

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** J'ai une autre demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

**Mme Virginie DEMARS.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

La gonette, qu'est-ce que c'est ? C'est la question systématique quand vous parlez de la gonette à un citoyen de notre métropole, quel qu'il soit, et même des élus. Peu de métropolitains connaissent cette monnaie locale et à quoi elle peut servir.

Comme indiqué dans le rapport, la gonette est une monnaie locale qui a été créée en 2014. Après avoir regardé de plus près le fonctionnement et l'impact de l'utilisation de cette monnaie, nous nous interrogeons sur l'utilité et les objectifs d'une adhésion de la Ville de Villeurbanne à l'association Monnaie Locale Citoyenne - La Gonette.

En effet, les monnaies locales complémentaires viennent, comme leur nom l'indique, en complément de la devise officielle, l'euro. On peut alors se poser légitimement la question de leur réel intérêt étant donné qu'elles n'ont pas vocation à remplacer l'euro et qu'elles sont, qui plus est, indexées sur ce dernier.

Par ailleurs, il est précisé, je cite « *Pour répondre strictement aux réglementations en vigueur, les euros récoltés sont conservés sur un ou plusieurs comptes en banque et constituent le fonds de réserve. Ce fonds de réserve est placé auprès d'une institution financière solidaire et/ou éthique. Il permet de garantir qu'à tout moment l'ensemble des gonettes en circulation soient convertibles en euros.* »

Il reste donc, et c'est tout à fait normal, une institution financière derrière cette monnaie locale. On notera quand même une certaine hypocrisie sur le message antifinance et antibanque, quand bien même cette institution financière est une banque éthique, ce qui est une bonne chose.

Également, il est dit « *Les partenaires participent au financement de la transition écologique et solidaire grâce au change effectué, affirmant concrètement leur soutien à une économie réelle, locale et vertueuse.* » Encore une fois, la gonette n'est qu'un intermédiaire. Si un partenaire veut financer la transition écologique et solidaire par le biais des placements dans des banques éthiques, il peut le faire directement. On peut supposer que les entreprises (Veolia) et

associations acceptant la gonette rémunéreront nécessairement leurs employés avec des euros, une partie pourra être en gonettes, mais on conçoit difficilement l'idée de payer son loyer ses factures ou ses impôts locaux en gonettes. Elles changeront donc leurs gonettes en euros, sans perte. A contrario, d'autres monnaies locales comme l'eusko, qu'on échange avec retenue de 5 %, c'est très certainement pour éviter de refroidir les ardeurs des partenaires et entreprises, mais cela signifie que la gonette n'est qu'un pur habillage de l'euro.

Encore une fois, la lutte contre les marchés financiers est très marginale. C'est au mieux incohérent au pire inutile. On sait que sur les 73 000 gonettes mises en circulation en 2019, 63 000 ont été reconverties par les professionnels. C'est donc seulement 10 000 nouvelles gonettes qui restent vraiment en circulation en 2019, et ce sur le territoire des zones d'emploi de Lyon et de Villefranche-sur-Saône qui est bien plus large que la seule métropole de Lyon.

On avouera que la promotion du commerce local est quand même très légère, la seule participation de la Ville de Villeurbanne qui met ici 7 500 € sur la table pourrait très facilement financer d'autres projets. Nous comptons 1 185 utilisateurs sur tout le territoire des zones d'emploi de Lyon et de Villefranche-sur-Saône, cela réduit l'intérêt de la chose, de même pour les partenaires, 30 sur Villeurbanne, cela reste encore une fois très marginal.

Quand nous analysons les différents partenaires villeurbannais, au-delà d'un choix relativement restreint, on a aussi le risque de réduire le pouvoir d'achat voire d'évincer complètement les plus précaires de ce système, et que faisons-nous avec les petits commerces de proximité dans ce système (boulangeries, boucheries, petit bricolage, habillement, forains de l'alimentation) ? Les commerces adhérant à La Gonette sont actuellement si peu nombreux et loin d'être fréquentés par toute la population villeurbannaise.

Mme Agnès Thouvenot, en commission de l'économie et de l'administration générale, nous dit : *« C'est un pari et nous verrons dans quelle mesure cette adhésion enclenche cette dynamique territoriale. »* C'est effectivement un pari. C'est un projet idéologique et nous pensons que sur des sujets importants, nous devrions avoir des projets concrets et ne pas nous lancer dans des paris avec l'argent du contribuable. Mais il est dit parallèlement, je cite : *« Cela étant, aujourd'hui, on sent quand même une forme de maturité un peu plus importante sur la façon de dépenser son argent en circuit court ou sur l'économie de proximité. »* Nous ne pouvons que vous rejoindre. Nos citoyens sont capables de bon sens et de comprendre l'intérêt économique et social de consommer local et bien. Alors continuons de les accompagner sur cette voie plus démocratique.

Également, la Ville de Villeurbanne a la volonté de soutenir la solidarité économique et sociale et la résilience territoriale, notamment par le développement des circuits courts, et c'est bien, nous ne pouvons qu'être d'accord avec ces objectifs, mais cela ne passe pas forcément, selon nous, par le financement à hauteur de 7 500 € d'une monnaie locale.

Nous ne remettons pas en cause ici les objectifs de meilleure consommation en circuit court poursuivis par l'association qui sont tout à fait louables et auxquels nous adhérons par ailleurs. Nous restons simplement dubitatifs quant au moyen d'atteindre ces objectifs

par le biais d'une monnaie locale. Il existe d'autres façons plus efficaces de soutenir et d'accompagner les commerces locaux et d'inciter les acteurs de l'économie à produire et à mieux consommer, notamment en circuit court.

Je terminerai mon intervention par le mot « démocratie », ce qui nous paraît important. Pour le citoyen, cette démarche doit passer par la liberté de consommer local et de privilégier des circuits courts, liberté de savoir bien dépenser son argent économiquement et socialement. Œuvrons pour une pédagogie citoyenne avant d'instaurer une monnaie locale qui aujourd'hui exclut ceux qui n'adhèrent pas à l'idéologie de l'association.

Merci pour votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une intervention commune au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Les écologistes et Génération.s. C'est Laurent Quiquerez qui prend la parole

**M. Laurent QUIQUEREZ.**- Monsieur le Maire, chères habitantes, chers habitants, chers collègues,

Merci d'abord pour les présentations et les contributions. Notre intervention commune associant les groupes Villeurbanne Insoumise Ensemble, Génération.s et Les écologistes sera brève. Sans reprendre tous les arguments qui viennent d'être exposés, nous souhaitons souligner cet engagement pour notre ville connectée à sa zone de chalandise.

Devant les crises qui s'annoncent, voilà une délibération qui applique l'adage « Penser global, agir local ». Si la création monétaire a la fongibilité de la monnaie et le trading haute fréquence reste technique et mystérieux, et souvent loin de la solidarité, en revanche, le financement de l'économie réelle nous concerne toutes et tous.

L'assise de l'Union européenne sur la scène internationale est la face vertueuse de l'euro, mais sa face sombre est l'optimisation fiscale transfrontalière, les investissements écocides, la financiarisation de l'économie. Malgré nous, avec le contenu de nos comptes bancaires, nous finançons ces cercles vicieux qui détruisent nos emplois, abîment notre terre et contraignent l'action publique.

En contraste, la gonette est un commun sous la forme d'une monnaie complémentaire à l'euro dans le cadre de la loi, et son utilisation donne aux citoyens et citoyennes des superpouvoirs qui profitent deux fois au territoire : le pouvoir d'ancrer ses dépenses sur le bassin de la métropole de Lyon-Villeurbanne et le pouvoir d'y financer des activités à haute valeur humaine et environnementale. En gros, une monnaie locale n'empêche rien mais elle permet plus.

Concrètement, notre adhésion collective à l'association La Gonette est un investissement symbolique au profit des nombreuses entreprises et nombreux commerces villeurbannais. C'est aussi une campagne de sensibilisation et de communication par l'exemple pour associer les habitantes et habitants aux vertus d'une économie à hauteur des femmes et des hommes de notre territoire. Unis autour de cette dynamique vertueuse, nous savons pouvoir compter sur la conviction et le volontarisme de notre majorité et de notre exécutif.

Nous voterons donc cette délibération et nous vous remercions de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur Ravello, vous souhaitez ajouter un mot ?

**M. Julien RAVELLO.**- Très rapidement, mais on ne va pas faire un débat sur la monnaie avec Jonathan Bocquet, je ne répondrai pas directement.

La monnaie locale, effectivement, n'empêche rien, elle permet simplement un peu plus ; elle n'empêche pas d'aller consommer des produits locaux, des produits bios avec l'euro, c'est une question de circulation de monnaie, la monnaie reste sur un territoire, contrairement à l'euro.

Les clients viennent dans les commerces villeurbannais qui l'utilisent, qui sont encore trop faibles à l'utiliser, leur donnent des gonettes qu'ils réutilisent eux-mêmes avec leurs fournisseurs. L'idée de la gonette, c'est que la monnaie circule.

Deuxième point, le fait qu'il y ait un deuxième effet vertueux avec le financement de prêts solidaires pour des acteurs locaux (en l'occurrence, nous espérons que les acteurs villeurbannais pourront en profiter) grâce à une gonette en circulation, un euro qui est dédié sur les prêts solidaires de banques éthiques.

Je n'en dirai pas plus, je ne sais pas si vous voulez compléter, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE.**- Je ne suis pas sûr de réconcilier ce soir les points de vue ni sur la délibération précédente ni sur celle-ci. Ce n'est pas dramatique, il me semble que les propos ont été expliqués assez clairement sur l'ambition que nous avons, il ne s'agit pas de généraliser cela mais d'accompagner une démarche qui nous semble très intéressante à suivre sur une phase expérimentale. Nous avons été alertés par les uns et par les autres sur les risques. C'est bien normal, dans toute expérimentation, il y a aussi des risques que nous devons être capables de prendre.

La délibération qui est soumise aux voix vous propose une adhésion de la Ville de Villeurbanne à l'association Monnaie Locale - La Gonette. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour – 7 abstentions – 2 NPPV) –

**49 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019 DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA) –  
Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.**- Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité de la SEMCODA. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**50 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEURBANNE À PROPOS DU PROJET HERCULE – M. Antoine COLLIAT**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons au dernier vœu de ce Conseil municipal concernant le projet Hercule. M. Antoine Colliat nous le présente.

**M. Antoine COLLIAT.**- Ce vœu portant sur le projet Hercule qui concerne EDF est porté par les groupes de la majorité municipale et, en tant qu'adjoint à la transition énergétique, mes collègues m'ont demandé de le présenter.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Avec la présence de la centrale hydroélectrique de Cusset sur son territoire, en fonctionnement depuis 1899, exploitée par EDF, la Ville de Villeurbanne ne peut rester insensible au devenir de l'électricien français menacé de démantèlement dans le cadre du projet Hercule, qui fait peser de réels dangers sur l'avenir de la production électrique.

Le gouvernement continue son travail de sape des services publics en s'attaquant à celui de l'électricité et à EDF, entreprise publique créée par le Conseil national de la Résistance.

Le projet Hercule de réorganisation d'EDF, défendu par Emmanuel Macron, s'inscrit dans la droite ligne d'une série de privatisations de plusieurs secteurs structurants, inspirée directement du dogme néolibéral de la Commission européenne.

En effet, l'objectif affiché est de séparer EDF en trois entreprises différentes et concurrentes en ouvrant aux capitaux privés les activités rentables et en laissant les dettes au public via le contribuable, avec :

- EDF Bleu qui regrouperait l'activité nucléaire et RTE, le réseau de transport structurant haute tension. L'entité serait détenue entièrement par l'État qui devrait donc supporter des investissements de plusieurs dizaines de milliards d'euros dans les années à venir, liés notamment à l'entretien, à la remise à niveau, au démantèlement d'un parc nucléaire vieillissant et à un éventuel réinvestissement ;
- EDF Vert qui regrouperait la production à partir de ressources renouvelables ainsi qu'Enedis et les autres activités rentables. Détenue par l'État à 70 % et ouverte aux capitaux privés pour 30 % (rappelons que l'État n'a pas tenu une promesse similaire dans le cadre d'Engie), la structure viserait des profits importants, Enedis faisant notamment figure de vache à lait d'EDF sur le dos des collectivités et des contribuables ;
- EDF Azur qui assurerait l'exploitation des barrages hydroélectriques, sous un statut de régie, potentiellement de droit privé, gérée par l'État dans un premier temps. Les infrastructures sont ici amorties, présentant des coûts d'entretien modérés et une rentabilité assurée à long terme. Cette privatisation rampante potentiellement ouverte à des capitaux étrangers pose des questions quant à l'entretien d'équipements à forts risques naturels et technologiques pour les populations.

Considérant que la nécessaire transition écologique, que le droit d'accès de tous à l'énergie imposent de gérer collectivement nos ressources naturelles, biens communs, dans le seul souci de l'intérêt général présent et futur, et de répondre aux besoins de nos concitoyens, ce projet du gouvernement est critiqué par un ensemble d'interlocuteurs représentant les citoyens : partis politiques, parlementaires, syndicats, associations citoyennes, France Urbaine, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Au regard des motifs exposés, le Conseil municipal de Villeurbanne formule les demandes suivantes :

1. Un moratoire au sujet du projet Hercule ;
2. la tenue d'un large débat public dépassant le seul cadre du groupe EDF et impliquant l'ensemble des filières du secteur de l'énergie, les collectivités

- locales, autorités organisatrices de la distribution d'électricité et propriétaires des réseaux ;
3. l'affirmation du statut public de l'entreprise EDF et de ses agents pour l'ensemble de ses missions, à même de garantir une égalité de traitement des usagers et la pérennisation de la péréquation tarifaire et de la tarification réglementée ;
  4. la gestion complètement publique d'Enedis et de RTE pour garantir une neutralité qui donne, dans son organisation et dans ses contrats de concession, une réelle place aux collectivités locales propriétaires des réseaux ;
  5. la mise en place d'une tarification sociale et progressive de l'électricité.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir examiner ce vœu. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention avant que je mette ce vœu aux voix ?

**M. Loïc CHABRIER.**- A la Métropole, un vœu similaire a été déposé, notre groupe avait voté contre, nous voterons contre cette fois-ci.

Ce type de vœu est de bonne guerre, c'est quand même l'occasion d'étaler les postures puisqu'avant même d'avoir le contenu, on sait d'ores et déjà ce qui sera dit. On nous explique qu'il y a les oppositions des uns, ce n'est pas la peine de citer qui est contre, on retrouve d'emblée les habitués des positions de la sorte.

Je ne connais pas suffisamment ce sujet Hercule qui est assez complexe. Il est difficile de dire lesquels ont raison lesquels ont tort dans les positions des uns et des autres. J'ai essayé de me renseigner, j'ai regardé ce qui était dit, il y a des arguments des deux côtés.

Je constate quand même qu'EDF est une entreprise très endettée, elle a loupé un certain nombre d'investissements, notamment dans les énergies renouvelables. Cela doit faire réfléchir sur son mode de gestion. C'est une première chose.

Au-delà de ce vœu sur Hercule, cela pose quand même la question (on est dans une tendance sur le dépôt des vœux) de savoir quand on commence à sortir du règlement intérieur du Conseil municipal qui précise, je le rappelle, que les vœux doivent être déposés sur des sujets d'intérêt communal. Certes, on raccroche cela à la centrale hydraulique de Cusset, si chaque commune qui a un transformateur et trois pylônes sur son territoire le raccroche à EDF ou un barrage, on pourra toujours trouver le moyen de raccrocher à l'intérêt communal. Je provoque volontairement.

Il y a des dérives quand même, ce n'est pas encore le cas chez nous mais cela peut le devenir au rythme où cela va, il y a des dérives dans certains conseils municipaux sur les vœux. Je lisais un article dans la presse où, au Conseil de Paris, y compris des groupes de la majorité commençaient à se poser eux-mêmes des questions sur le contenu des vœux. Si, à chaque Conseil municipal, on a des vœux qui s'éloignent de l'intérêt strictement communal, cela faussera l'intérêt de notre assemblée.

Je rappelle que nous sommes dans une assemblée délibérative qui a une vocation juridique et qui n'a pas vocation à être une assemblée militante. Je le dis sans polémique mais attention à la dérive. Je ne parle pas pour les deux vœux que nous avons votés précédemment, le vœu inspiré par Cédric Villani, il y avait un lien très clair avec notre

campus puisqu'il s'agissait quand même d'un universitaire, et quand on a un nombre d'universitaires comme on a sur la commune, cela a un sens, et le vœu sur l'Arménie dont on a rappelé l'utilité.

Je ne mets pas dans ce cadre les vœux précédents, je constate quand même que l'on est sur un vœu militant, c'est de bonne guerre mais je ne suis pas forcément certain qu'une assemblée délibérante comme la nôtre soit le lieu.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Chabrier. Vous avez oublié le vœu sur General Electric qui était parfaitement en phase avec notre ville puisqu'il y avait une entreprise concernée.

Concernant la comparaison entre un transfo et le barrage hydroélectrique, je vous laisse la responsabilité de vos propos, notamment pour en parler avec les ouvriers de ce barrage. Vous prenez vos risques !

Pour autant, et vous avez raison de le dire, je rappelle que cette instance est une instance délibérante. Je rappelle aussi qu'elle a un certain nombre de règles, y compris de présenter les vœux lors des réunions de présidents de groupe auxquelles vous assistez. Ce vœu vous a été communiqué avant la tenue de cette réunion des présidents de groupe, n'hésitez pas, si vous le souhaitez, à faire part aussi à ce moment-là de ce type de réserve, cela peut nous aider à réfléchir. Je ne dis pas que nous en tiendrons compte chaque fois mais n'hésitez pas à le faire également à ce moment, on ne sera pas surpris par votre intervention de ce soir, même si nous ne nous attendions pas forcément à ce qu'il y ait un vote pour.

Merci en tout cas d'avoir déclaré votre position de vote. Je mets ce vœu aux voix.

**- Adopté à la majorité (48 pour – 7 contre) –**

Merci à chacun et chacune d'entre vous pour ce Conseil. Je rappelle que le prochain se tiendra le lundi 31 mai 2021 à 17 heures. Je vous souhaite à chacune et à chacun une bonne soirée. Je remercie les équipes à la fois techniques pour la diffusion et celles et ceux qui ont préparé ce Conseil municipal qui, une fois de plus, s'est bien déroulé. Merci à chacune et chacun d'entre vous, bonne soirée.

*(La séance est levée à 21 heures 28.)*